

Peut-on dire que les bourses de la Fondation canadienne des bourses du millénaire ont influencé les taux d'inscription au niveau de l'enseignement postsecondaire?

Christine Neill
Université Wilfrid Laurier

Les points de vue mentionnés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions du ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada et le gouvernement du Canada.

Remerciements

Ce projet a été commandé par la Direction du programme des prêts étudiants du Canada de Ressources humaines et Développement social Canada. Je remercie Tom Swoger, de la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada, qui m'a aidé à extraire les statistiques de la banque de données administratives longitudinales. Je remercie également Scott Cameron de sa précieuse aide à la recherche ; Laval Lavallée, Leesha Lin, et Jerry Situ de leur appui tout au long du projet ; ainsi que trois références anonymes de leurs commentaires très intuitifs et utiles relatifs aux paramètres de cette recherche. Ces paramètres figurent à l'Annexe B.

Sommaire

Le programme des Bourses du millénaire du Canada a été créé en 1999, qui inclue une fondation de 2,5 milliards de dollars, avec l'objectif de distribuer tout son capital en aide financière aux étudiants entre 2000 et 2010. Les buts du programme étaient d'accroître l'accès aux études postsecondaires, plus particulièrement chez les étudiants faisant face à des barrières sociales et économiques, et de réduire la dette étudiante. Cette recherche a pour objectif de déterminer s'il existe une preuve que le premier de ces buts a été atteint, en se fondant sur les statistiques sur les inscriptions et la persévérance, et en examinant l'effet probable de la distribution des bourses. Du point de vue théorique, il y a des raisons de penser que les bourses – qui ont été principalement payées sous forme d'une réduction de la dette étudiante et, conséquemment, n'ont accru les ressources des étudiants que lorsqu'ils avaient à rembourser leur dette étudiante (après avoir laissé les ÉPS) – n'ont pas eu un effet très important. Par contre, les données relatives à la participation aux études postsecondaires indiquent qu'il y a eu une hausse importante des inscriptions à l'université et peut-être au niveau de la persévérance à l'université après l'an 2000. Il est malheureusement impossible d'attribuer cette hausse au programme de bourses de la FCBM en raison de la façon particulière dont le programme a été mis en place. Il est peu probable qu'il existe une façon fiable d'évaluer les effets du programme de bourses de la FCBM sur les inscriptions, même si plus de données d'information étaient disponibles.

Table des matières

Peut-on dire que les bourses de la Fondation canadienne des bourses du millénaire ont influencé les taux d'inscription au niveau de l'enseignement postsecondaire?.....	1
Remerciements.....	2
Table des matières.....	3
Introduction.....	5
Bref historique et description de la FCBM.....	6
Aide financière et inscriptions au niveau postsecondaire.....	10
Études précédentes.....	10
Inscriptions – tendances et analyse.....	12
Sommaire de l'ensemble des effets sur les inscriptions.....	40
Effets sur la persévérance.....	42
Études antérieures.....	42
Persévérance – tendances et analyse.....	45
Sommaire de l'ensemble des effets sur la persévérance.....	49
Conséquences sur la répartition.....	50
Sommaire des conséquences de la distribution.....	54
Commentaires et Conclusion.....	55
Annexe A. Examen détaillé de la littérature concernant l'aide financière aux étudiants et les inscriptions.....	57
Annexe B. Pourquoi effectuer une évaluation lorsqu'une évaluation idéale est impossible?.....	67
Références.....	69

Introduction

En janvier 2000, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBM) – une fondation créée pour fournir une aide financière aux étudiants du niveau postsecondaire dont les besoins financiers sont très élevés à partir d'un fonds de 2,5 milliards de dollars – a commencé à distribuer de ses fonds aux étudiants. Il est prévu que les fonds soient complètement dépensés d'ici 2009.

La majorité des fonds de la FCBM ont été alloués aux programmes de bourses d'études et d'excellence. En distribuant environ 350 millions de dollars chaque année à 100 000 étudiants, ces programmes ont offert une aide financière importante aux étudiants, en plus des programmes de prêts et des programmes universitaires existants.

Les énoncés du gouvernement sur les objectifs du programme de bourses de la FCBM mentionnent deux buts principaux :

1. accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire, en particulier chez les jeunes faisant face à des barrières économiques ou sociales; et
2. permettre aux étudiants d'obtenir un diplôme avec une dette moins élevée.

Cette recherche se concentrera sur le premier buts, en mesurant l'accès aux ÉPS via les statistiques sur les inscriptions et la participation au cours de la dernière décennie et tentera de discerner tout changement récent qui pourrait être dû à la FCBM. Malheureusement en raison de la façon particulière selon laquelle le programme des bourses du millénaire a été mis en place, il est impossible de réaliser une évaluation formelle menant à des résultats fiables. Ce document est donc fondé sur des discussions assez informelles sur les tendances actuelles de plusieurs indicateurs clés.

Plus précisément, j'évalue dans cette recherche trois indicateurs clés :

1. l'ensemble des inscriptions, plus particulièrement chez ceux qui font face à des barrières économiques et sociales;
2. la persévérance des étudiants dans l'atteinte d'un diplôme d'études postsecondaires; et
3. la distribution probable des ressources allouées aux étudiants du niveau postsecondaire ayant des besoins financiers manifestes.

Puisque les effets les plus grands de la FCBM se sont probablement faits sentir auprès des étudiants de niveau universitaire plutôt que collégial, les étudiants universitaires ont reçu 70 % de l'ensemble des bourses alors que ceux fréquentant les collèges ont reçu 25 % des bourses. La plus grande partie de cette recherche porte sur les inscriptions à l'université.¹

Il faut noter que la FCBM offre d'autres programmes que les bourses d'études – plus spécifiquement les bourses d'excellence. La Fondation a été également active au cours des dernières années dans la recherche et l'identification des étudiants qui font face à des

¹ Ces données varient d'une province à une autre – voir la Figure A1.

barrières spécifiques par rapport à la poursuite de leurs études postsecondaires, ce qui correspond à son mandat. Ces projets pilotes en sont toutefois aux premières étapes. Comme leur portée est limitée, nous ne prévoyons pas d'effets significatifs sur les inscriptions agrégées et, de plus, ils sont dotés de plans de recherche très bien définis. Par conséquent, cette recherche ne peut pas se prononcer sur les effets de ces programmes.

Bref historique et description de la FCBM

La FCBM a été créée par une loi du Parlement en 1998 et elle était dotée de 2,5 milliards de dollars en fonds. La loi stipulait que les bourses devraient être harmonisées aux programmes d'aide provinciaux pour les étudiants et éviter les chevauchements. Il en découle que le programme des Bourses du millénaire a été intégré aux programmes provinciaux existants d'aide financière aux étudiants. En outre, on a toujours soutenu que le but du programme est de réduire la dette des étudiants qui font preuve de mérite sur le plan académique (*Institute for Intergovernmental Relations (IIGR)*, (*Institute for Intergovernmental Relations, 2003*) 2003). De ce fait, dans la plupart des provinces, les bourses ont été conçues pour réduire les montants dus par les étudiants qui ont reçu une aide financière entre la deuxième et la quatrième année d'un programme de premier cycle.

La création d'un organisme indépendant pour veiller à la distribution des prêts en consultation avec les provinces a constitué une autre innovation. L'ensemble de ces caractéristiques signifiait que le mandat de la FCBM était en grande partie de travailler avec les gouvernements des provinces à la conception d'un programme qui remplacerait par des bourses une partie de la dette existante (d'un montant d'environ 3 000 dollars par année par bénéficiaire), dans le but d'accroître l'accès à l'université.

Cela signifiait deux choses importantes pour l'évaluation du programme et qui ont mené à des critiques senties de la FCBM :

1. Dans la plupart des provinces, les bourses n'ont pas servi à augmenter les fonds disponibles aux étudiants durant leurs études mais ont réduit le montant à rembourser suite à l'obtention d'un diplôme, et
2. dans plusieurs cas, les bourses de la FCBM ont supplanté les programmes provinciaux déjà en place pour la radiation de la dette ou la réduction des paiements suite à l'obtention d'un diplôme.

Le Tableau 1A illustre les principaux paramètres du programme de bourses de la FCBM par province actuellement en vigueur. Les principaux changements depuis la mise en vigueur en 2000 se sont produits lorsque l'Alberta et l'Ontario ont modifié leur mode de prestation en passant d'une remise de dette à une subvention en argent.

Tableau 1A. Paiement des bourses de la FCBM, caractéristiques par province

<i>Province</i>	<i>Maximum</i>	<i>Méthode de paiement courante</i>	<i>Existence d'un programme d'allègement de la dette</i>	<i>Accroissement net des fonds?</i>
C.-B.	5 625 \$	Réduit la dette étudiante	Oui : Remplace les subventions de la C.-B. pour les étudiants de 2 ^e année. Aboli en x.	Non
AB	3 000 \$	Subvention en argent via le Programme d'aide aux étudiants de l'Alberta	Oui : Remplace les subventions pour initiatives spéciales de l'Alberta pour les étudiants de 2 ^e année	Oui
SK	4 000 \$	Réduit la dette étudiante	Oui : Subventions pour les études de la Saskatchewan	Non
MB	4 500 \$	Réduit la dette étudiante	Non	Non
ON	3 000 \$	Subvention en argent via le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario	Oui : PSAEO	Oui
Qc	2 500 \$ ou 3 500 \$	Constitue une partie de l'ensemble de l'aide fournie par le programme des prêts et bourses de la province	Oui : Programme modifié après la mise en place, donc pas d'augmentation nette des fonds pour les étudiants.	Non?
NB	4 000\$	Réduit la dette étudiante	Non	Non
NE	3 000 \$	Réduit la dette étudiante	Non? (Oui?)	Non
Î.-P.-É	4 000 \$	Réduit la dette étudiante. Doivent figurer parmi les premiers 300+ demandeurs confirmés dont les besoins sont très élevés	Non	Non
T.-N.-L.	3 500 \$	Jusqu'à 50 p. 100 en subventions en argent, le solde est utilisé pour réduire la dette étudiante.	Non – en plus des programmes existants	Oui– de la moitié du montant de la bourse

Source: site web de la FCBM

Il est évident que s'il n'y avait pas eu de changement au niveau des programmes d'aide provinciaux lorsque les bourses du millénaire ont été mises-en place, que ces dernières auraient dans une grande proportion remplacé l'aide financière allouée par les provinces et permis des épargnes pour les programmes d'aide provinciaux. Pour assurer que le programme apporte des bénéfices aux étudiants du niveau postsecondaire, la FCBM a négocié des ententes parallèles avec chaque province concernant la façon dont les épargnes allaient être réinvesties dans le « domaine politique ou un domaine connexe » ce qui semble avoir été largement interprété comme le domaine des études postsecondaires.²

Les ententes de réinvestissement ont différé d'une province à une autre (IIGR, 2003 : 91). Certaines provinces ont utilisé les fonds libérés pour améliorer leur programme d'aide aux étudiants. Par exemple, en Colombie-Britannique, la subvention provinciale a été d'abord augmentée de façon à ce que les étudiants de 3^e ou de 4^e année d'un programme de premier cycle deviennent éligibles alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.³ En Ontario, environ 33 millions de dollars du montant épargné estimé de 69,2 millions de dollars, ont été réinvestis dans l'aide financière aux étudiants.

En ce qui concerne l'Ontario, les fonds de la FCBM sont arrivés à point nommé. Le gouvernement ontarien avait déjà décidé d'apporter des changements au programme secondaire permettant aux étudiants d'obtenir leur diplôme après la douzième année d'études plutôt que la treizième. Ce changement a engendré une hausse du nombre d'étudiants cherchant à être admis aux études postsecondaires au début du 21^e siècle. Les tendances démographiques générales signifiaient que cette situation serait suivie d'une hausse au niveau de la population des jeunes d'âge postsecondaire. Afin de conserver les taux d'inscription au niveau postsecondaire, il serait nécessaire d'accroître les infrastructures des collèges et des universités. Il n'est donc pas surprenant qu'il semble que l'Ontario ait utilisé les fonds pour augmenter les transferts généraux aux universités dans une plus large mesure que les autres provinces.

Cette situation a été très critiquée par les organisations étudiantes.⁴ Mais il se peut que ce soit un facteur important ayant permis à l'Ontario de gérer relativement bien la double cohorte. Il ne semble pas que cela ait entraîné un grand désavantage pour les nouveaux étudiants de la double cohorte dans leur capacité à s'inscrire au collège ou à l'université. Bien qu'il semble que les notes demandées afin d'être admis à l'université aient augmentées – et ceci pourrait avoir eu un effet exagérément important sur les inscriptions des étudiants provenant de milieux défavorisés –

² Note : L'évaluation spécifique et indépendante de la mesure selon laquelle les réinvestissements ont eu lieu dépasse la portée de cette étude. Cela constitue le sujet d'une autre étude demandée par RHDSC. Les brefs commentaires apportés à ce propos ici n'ont pour but que souligner le fait qu'au total les effets du programme de bourses de la FCBM pourraient être sensiblement différents des effets directs sur les étudiants qui de fait reçoivent les bourses.

³ Ce programme a été aboli ultérieurement

⁴ Les motivations de ces critiques ne sont pas claires. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, par exemple, a constamment critiqué le gouvernement fédéral pour ne pas avoir créé un programme de transfert important de fonds pour soutenir l'enseignement postsecondaire. En effet, les bourses de la FCBM ont réduit le besoin de dépenser des fonds provinciaux pour les programmes d'aide financière et les ententes de réinvestissement ont exigé que les provinces augmentent les dépenses ailleurs dans le domaine des études postsecondaires. Il n'est pas clair en quoi cela est moindre qu'un paiement de transfert conditionnel régulier .

un tel effet pourrait avoir été pire si les fonds n'avaient été utilisés qu'aux seules fins de l'aide financière et que les universités n'avaient pas reçu elles-mêmes des ressources additionnelles à allouer au nombre accru de membres des facultés et aux installations.

Le fait que le programme de la FCBM accorde une certaine flexibilité aux provinces relativement à la mise en place a probablement aidé les provinces à assurer que les fonds provinciaux alloués ont effectivement été dépensés dans le domaine de l'enseignement postsecondaire

En conséquence, si les effets directs du programme de la FCBM peuvent avoir été très limités parce que le programme a surtout remplacé des programmes provinciaux existants, dans l'ensemble il peut avoir apporté des bénéfices importants en permettant un réinvestissement bénéfique aux étudiants et cela a des implications importantes pour les tentatives d'évaluation. Plus spécifiquement, le total des effets des bourses de la FCBM pourrait potentiellement être plus large que les effets sur le groupe directement visé au départ.

Limiter l'analyse des effets au seul groupe visé au départ par la politique pourrait, de fait, sous-évaluer les bénéfices apportés par le programme. En conséquence, l'utilisation de ce qui est devenu l'approche typique dans la littérature sur les évaluations – comparer les effets de l'intervention politique sur le groupe cible aux effets sur un groupe contrôle – pourrait ne pas apporter toute l'information nécessaire à l'évaluation. Cette approche fournira, selon la terminologie de l'*IIGR*, une évaluation des effets directs, mais pas des effets indirects. Ceci nous laisse avec une approche beaucoup moins attrayante, soit examiner les statistiques avant le changement de politique et après celui-ci. Le principal désavantage de cette approche est qu'il peut exister d'autres politiques ou d'autres changements socio-économiques qui se sont produits durant cette période et qui peuvent expliquer les changements relatifs aux inscriptions et rendre compte de ces changements dans une analyse de régression est pratiquement impossible.

En gardant cette situation d'ensemble à l'esprit, je me penche maintenant sur la question de savoir s'il existe une preuve théorique ou empirique suggérant que la mise en place de la FCBM a été efficace dans l'atteinte ses trois buts :

1. accroître le nombre d'inscriptions;
2. accroître la persévérance des étudiants à l'université; et
3. une distribution plus équitable du coût associé à la poursuite d'études postsecondaires

Aide financière et inscriptions postsecondaires

Études précédentes

La recherche la plus élaborée sur la FCBM a été menée par un groupe d'analystes éminents du système d'enseignement postsecondaire canadien, sous les auspices de l'*Institute for Intergovernmental Relations (IIGR)* de l'Université Queen en 2003. Cette recherche touchait à plusieurs domaines incluant la situation financière de la FCBM, les relations avec les provinces et l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Le rapport n'a abordé aucune données relative aux inscriptions – elles n'étaient pas accessibles à cette époque – mais a plutôt fait un examen exhaustif de la nature des bourses de la FCBM et des preuves empiriques concernant les effets directs des changements relatifs aux coûts directs de l'enseignement afin de tirer des conclusions sur les effets probables. Ils ont conclu que :

« L'effet direct de la FCBM sur l'accès varie probablement de limité et indirect (où l'argent de la FCBM a conduit à une substitution des subventions par des prêts) à inexistant (où les fonds de la FCBM ont tout simplement remplacé ceux des provinces). ... Les effets directs des bourses de la FCBM sur la nature de l'aide financière aux étudiants dans les provinces ne reflètent toutefois pas le plein effet du programme de bourses de la FCBM car celles-ci ont permis aux provinces de réaliser des épargnes considérables grâce à la réduction des dépenses relatives aux subventions, aux prêts et aux remises de dettes qui en ont résulté. Dans les ententes entre les provinces et la FCBM, chaque province a accepté de réinvestir les montants épargnés grâce aux bourses de la FCBM ... Toute compréhension entière des effets de la FCBM sur l'accès dépend donc de ces ententes et de la façon dont elles ont été respectées. » (IIGR, 2003: 47)

L'*IIGR* a noté que les réinvestissements convenus étaient plus grands que les montants épargnés – ce qui jette un doute sur le fait que ces investissements soient en fait les nouvelles dépenses promises et suggère que plusieurs de ces réinvestissements auraient été effectués de toute façon. C'est une question très importante qui doit être prise en compte lors de l'analyse des effets de la FCBM. La tâche de déterminer si les changements affectant les programmes provinciaux se seraient produits en l'absence de la FCBM est très difficile et demande beaucoup de jugement. Cette tâche va au-delà de la portée de cette étude.

Lorsque l'*IIGR* s'est concentré sur la question des bénéfices directs des bourses de la FCBM, il a utilisé une stratégie très utile en identifiant trois raisons pour lesquelles l'accès à l'enseignement postsecondaire pourrait être entravé et quels obstacles pourraient être potentiellement abolis par un système d'aide financière pour les étudiants.

1. Un coût élevé pour l'enseignement postsecondaire par rapport aux bénéfices perçus. (limite relative au taux de rendement);
2. un manque de fonds disponibles maintenant (contraintes relatives au crédit); et
3. une aversion envers les dettes

Comme nous l'avons fait remarquer, ces obstacles pourraient de façon plausible être abolis par des programmes d'aide financière et sont pertinents par rapport à la question des effets directs des bourses de la FCBM⁵. Il existe un autre obstacle possible que l'IIGR n'a pas considéré, mais qui a pu être important – tous les programmes d'aide financière du monde ne peuvent venir en aide si le nombre de places disponibles est insuffisant dans les universités. Bien que les bourses de la FCBM ne peuvent être d'un grand secours pour remédier à ce problème, elles peuvent avoir eu un effet indirect en libérant des fonds que les provinces ont pu réinvestir en subventions directes aux universités.

Néanmoins, en supposant que le but est d'augmenter le nombre d'inscriptions par le biais d'une aide financière directe aux étudiants, il existe trois genres de programmes à considérer⁶ :

1. Subventions

- a. Une subvention en argent permettrait à un étudiant de dépenser plus lorsqu'il ou elle est aux études et de ne pas avoir à rembourser ce montant une fois son diplôme obtenu.
- b. Ce genre d'aide facilite l'abolition des trois genres d'obstacles identifiés précédemment. Il est toutefois probable que ce soit le genre d'aide le plus coûteux et il doit être ciblé judicieusement pour produire la plus grande augmentation de l'accès par rapport aux petits montants dépensés. Donner une subvention en argent comptant à un étudiant qui de toute façon se serait inscrit à l'université ne fait que redistribuer l'argent et ne produit aucun effet relatif à l'accès.

2. Prêts étudiants subventionnés

- a. Une subvention en comptant qui permet à un étudiant de passer plus de temps aux études, mais qui doit être remboursée lorsqu'il ou elle reçoit son diplôme, quoique selon des conditions privilégiées par rapport au marché privé.
- b. Ce genre d'aide abolit les obstacles 1 et 2 identifiés plus haut (le premier seulement dans la mesure où le prêt est subventionné). Il peut ne pas être d'un grand secours pour les étudiants qui ont les prêts en aversion peu importe ce que cela peut rapporter à long terme. Si l'obstacle principal est une contrainte relative au crédit, il est très probable qu'il soit rentable si on le compare aux subventions bien que le coût du recouvrement des dettes soit potentiellement assez important.

3. Remises de dettes

⁵ Il existe plusieurs autres obstacles potentiels à la participation aux études postsecondaires, incluant les niveaux d'éducation informels ou peu élevés (Usher 2006) qui peuvent être le résultat de facteurs familiaux ou scolaires à long terme (Frenette 2007). Nous n'étudions pas ces facteurs ici car il est peu probable que les bourses de la FCBM puissent réduire ce genre d'obstacles.

⁶ Un autre genre d'aide possible serait de réduire toute dette accumulée après l'obtention du diplôme en considérant le manque de revenu gagné après l'obtention. Puisque les individus ne peuvent pas être certains de recevoir de tels paiements au moment où ils décident de s'inscrire, cette façon de faire n'aurait d'effet que pour les étudiants qui choisissent de ne pas s'inscrire aux études postsecondaires en raison d'une aversion au risque. Bien qu'il s'agisse d'une possibilité et que la réduction de ce risque soit l'un des bénéfices potentiels de prêt entièrement lié au revenu, je ne l'explore pas plus à fond ici. Ces caractéristiques ne jouent qu'un rôle mineur en ce qui concerne le système canadien d'aide financière aux étudiants

- a. Une subvention appliquée à la réduction de la dette existante d'un étudiant – elle n'augmente pas le montant d'argent dont dispose l'étudiant lorsqu'il est aux études, mais réduit le montant à rembourser une fois le diplôme obtenu. C'est l'équivalent d'un paiement d'avance seulement si les étudiants savent qu'ils y sont éligibles.
- b. Puisque ces montants ne sont pas accessibles au moment où l'étudiant est aux études, la remise de dette ne peut pas circonscrire le second genre d'obstacles à l'accès aux études postsecondaires. En outre, comme il s'agit d'une subvention différée, elle n'a qu'un effet plus faible que les subventions en cours d'études sur les obstacles concernant le taux de rendement. Toutefois, elle pourrait amoindrir l'obstacle qu'est l'aversion de la dette. De plus, il est probable que ce soit la forme d'aide la plus faible si on considère les effets sur l'accès et les inscriptions

C'est le genre adopté par la FCBM. Notez qu'en théorie il s'agit du genre d'aide qui, parmi les trois, est le moins susceptible de réduire les obstacles aux inscriptions au niveau postsecondaire chez les étudiants ayant des difficultés financières. Il est important de souligner qu'aucune étude empirique n'a trouvé ce genre d'aide efficace pour accroître les inscriptions ou l'accès aux études postsecondaires. Par contre, il existe un fort appui empirique indiquant que les subventions directes aux étudiants accroissent la probabilité qu'un étudiant s'inscrive à des études postsecondaires et quelques preuves que les prêts étudiants subventionnés ont pour effet d'augmenter les inscriptions (voir l'annexe 1 pour plus de détails concernant ces preuves). C'est l'argument principal soutenant la conclusion de l'*IIGR* voulant que les bourses de la FCBM n'auraient eu qu'un effet direct minimal, s'il y a eu effet, sur les taux d'inscriptions.

Sommaire

Le rapport de l'*IIGR* sur l'efficacité du programme de la FCBM en 2003 conclut que l'effet probable du programme sur les inscriptions est négligeable. Les preuves étudiées ici nous entraînent dans la même direction – puisque la nature directe du programme était orientée vers une remise de dette et que ce programme a remplacé dans une large mesure des programmes de remise de dettes existants. Cependant, les effets indirects dans les provinces où de tels programmes de remise de dettes existaient pourraient être plus importants.

Puisqu'il n'existe aucune façon de séparer les effets directs des effets indirects des bourses de la FCBM, j'ai choisi une approche agnostique envers cette question pour l'analyse subséquente. Toutefois, cela signifie qu'une partie importante de l'évaluation présentée ici ne cherchera qu'à répondre à cette question : est-ce que les inscriptions, plus particulièrement chez les étudiants relativement désavantagés, ont augmenté suite à la mise en place du programme de bourses de la FCBM ? Pour des raisons qui ont été largement discutées dans la littérature relative à l'évaluation de programmes, il s'agit d'une approche plutôt délicate à adopter. Plus spécifiquement, elle exige l'hypothèse qu'aucun autre changement influençant le taux d'inscription ne se soit produit au même moment. Il est peu probable que cette hypothèse soit vraie dans le cas de FCBM, comme je l'explique dans la section suivante.

Inscriptions – tendances et analyse

Il existe plusieurs travaux d'enquête importants concernant les facteurs socio-économiques influençant les inscriptions au niveau postsecondaire au Canada dont la plupart sont très récents

– les plus importants sont Corak Lipps et Zhao (2003), Junor et Usher (2004), Drolet (2005), Rahman, Situ et Jimmo (2005) et Lin et Situ (2006). Il existe aussi un ensemble grandissant de recherches portant sur le rôle des politiques dans l'analyse des inscriptions au niveau postsecondaire – voir, par exemple, Christofides, Cirello et Hoy (2001), Fortin (2004), Coelli (2005) et Neill (2006). Finalement, Usher (2005a) discute des facteurs informationnels relatifs aux inscriptions au niveau postsecondaire.

Il est difficile d'entreprendre une enquête intégrée de ces recherches, car chacune a utilisé un ensemble unique de données et une définition particulière des variables essentielles comme « inscriptions » ou « statut socio-économique » d'où la difficulté de les comparer efficacement. Par exemple, Corak, Lipps et Zhao (2003) analysent les inscriptions en fonction des groupes de revenu parental et où les groupes sont divisés en tranches de 25 000 dollars alors que Coelli (2005) divise l'échantillon en trois catégories : les familles dont le revenu est le plus élevé, celles dont le revenu est moyen et celles dont le revenu est le plus faible. Lin et Situ (2006) utilisent de leur côté les quartiles de revenu familial. Étant donné que chacun a eu recours à un ensemble de données différent et, particulièrement en ce qui concerne les groupes d'âge chez les jeunes, il est difficile de tirer des conclusions relatives aux tendances si ce n'est de façon rudimentaire.

La Figure 1 illustre que des sources de données différentes peuvent donner des images très différentes des tendances relatives aux inscriptions en général. Les inscriptions totales, mesurées par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), l'Enquête sur la population active (EPA) et les données administratives des universités, fournies par le Système d'information sur les étudiants et le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) présentent elles aussi des différences importantes. Par exemple, les estimations du SIAE indiquent que 42 p. 100 des jeunes âgés de 18 à 24 ans étaient inscrits aux études postsecondaires en l'an 2000, alors que selon l'EPA cette proportion était de 40 p. 100 et que l'EDTR l'estime à 47 p.100.

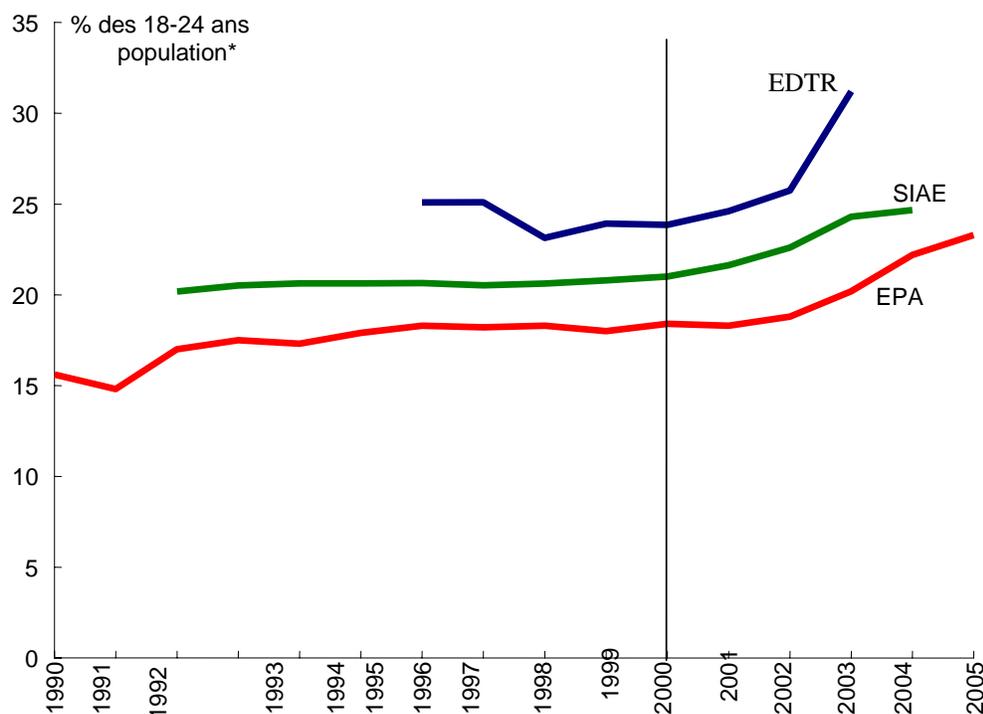
Il n'en demeure pas moins que chacun de ces ensembles de données présente des avantages différents qui aident à cerner les tendances relatives aux inscriptions, plus particulièrement lorsque les données sont catégorisées en fonction des provinces et de l'état socio-économique. Les Données administratives longitudinales (DAL) possèdent sans contredit le plus large échantillon (20 p. 100 des contribuables) mais le moins de détails relatifs au statut des étudiants et des antécédents familiaux. Elles constituent par contre, comme l'EDTR, une excellente source d'information sur les revenus des individus et de leurs parents (lorsqu'il est possible de les apparier). L'EPA fournit une information considérable sur les caractéristiques du marché du travail – dont les niveaux de scolarité, et le poste et l'industrie dans laquelle travaille un individu, données très utiles pour déterminer son statut socio-économique – mais ne possède pas de données sur le revenu des parents. L'EDTR offre l'avantage d'une composante longitudinale mais ne possède que des échantillons de petite taille ce qui rend la catégorisation des résultats, même par province et par année, peu fiable.

Les premières bourses de la FCBM ont été accordées en janvier 2000 aux étudiants de la deuxième à la quatrième année de leurs études postsecondaires. En ce qui concerne le moment de l'effet probable de la FCBM sur les étudiants, il est donc plus prudent de choisir l'année scolaire

1998-1999 comme point de référence, l'année où il semblerait peu probable qu'il y ait un effet. Les effets sur les inscriptions pourraient avoir été observés dès l'année scolaire 1999-2000 si les étudiants pouvaient prévoir les paiements effectués au début de l'an 2000, mais il est plus probable qu'ils aient commencé à se manifester au cours de l'année scolaire 2000-2001 et des années suivantes.

On devrait noter que les bourses de la FCBM distribuent des fonds à environ 100 000 étudiants chaque année, ce qui représente environ 10 p. 100 des étudiants du niveau postsecondaire. Pour les récipiendaires, cela représente une réduction annuelle de 3 000 dollars en moyenne du coût de l'enseignement. Selon les études canadiennes, l'effet de cette réduction du coût de l'enseignement aurait dû être une augmentation du nombre d'inscriptions au niveau universitaire de l'ordre de deux ou trois points de pourcentage.⁷ En supposant que cela a touché 20 p. 100 des étudiants universitaires de 18-24 ans (car ils étaient plus susceptibles de recevoir une bourse que les étudiants inscrits dans les collèges, ou que les étudiants plus âgés), on pouvait penser que la mise en place du programme de bourses de la FCBM aurait pour effet de hausser le taux d'inscription d'un ou deux points de pourcentage tout au plus. Encore une fois, il est possible que les effets soient plus grands si les réinvestissements se sont révélés plus efficaces que les remises de dettes, pour hausser les inscriptions. De fait, le taux d'inscriptions a augmenté de beaucoup plus qu'un ou deux points de pourcentage entre 2000 et 2004 dans presque toutes les provinces. Il serait sans aucun doute mal avisé d'attribuer la totalité de cette tendance à la hausse des inscriptions seulement à la FCBM. D'autres facteurs ont certainement joué un rôle important.

Figure 1 Comparaison des estimations de l'ensemble des étudiants universitaires à plein temps (% de la population âgée de 18-24 ans, sources de données diverses



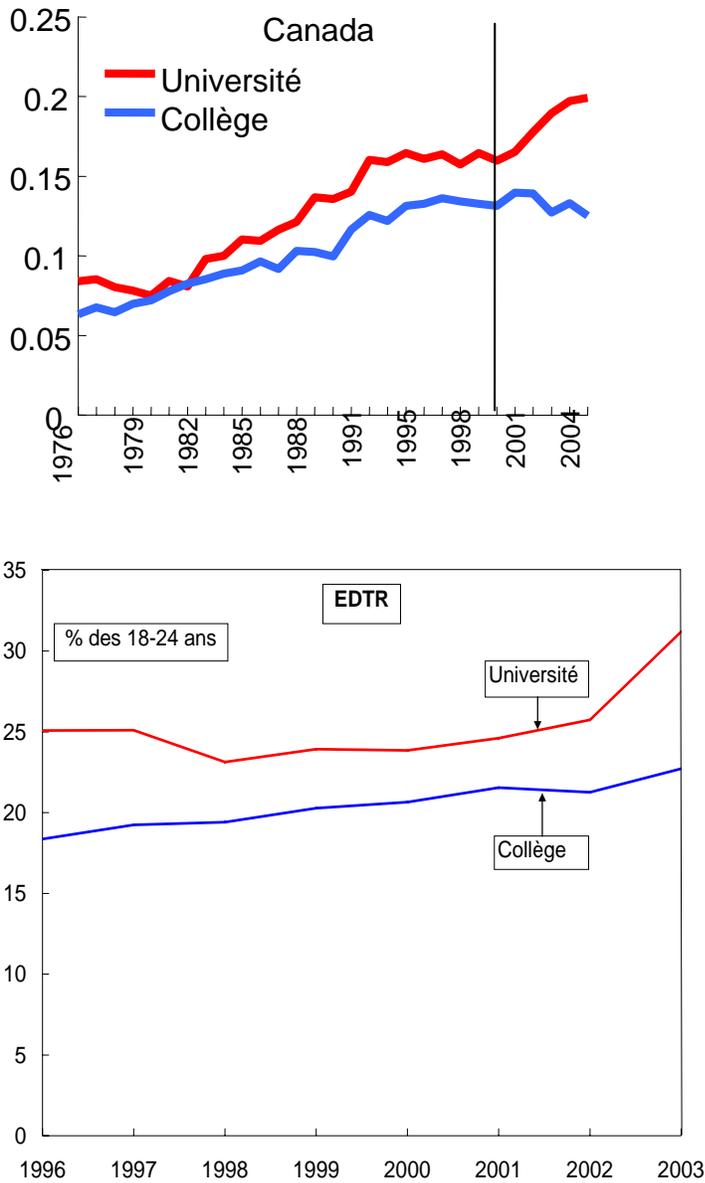
⁷ Les estimations de Neill (2006) et Johnson et Rahman (2005) sont utilisées ici.

Source : Calculs de l'EPA (décembre), EDTR et Statistique Canada *Éducation au Canada*, diverses années. Notez que les périodes de temps pour chacune des sources sont différentes. Les données de SIAE présente les inscriptions des individus de tout âge en proportion des 18-24 ans .en novembre/décembre. L'EPA présente les inscriptions des individus âgés de 18 à 24 ans pour le mois de décembre. L'EDTR présente les inscriptions des individus âgés de 18 à 24 ans pour le mois de décembre. L'EDTR représente les inscriptions des individus âgés de 18 à 24 ans à un certain moment de l'année du calendrier (donc il chevauche deux années académiques, contrairement aux deux autres ensembles de données).

La population de base étudiée dans cette recherche est âgée de 18 à 24 ans. C'est la norme que l'on trouve dans la littérature sur les inscriptions au niveau de l'enseignement postsecondaire, car ce groupe représente la majorité des étudiants de niveau postsecondaire. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que la FCBM touche tous les étudiants de ce groupe dans la même mesure. Les étudiants âgés de plus de 22 ans ont moins de chances d'être éligibles aux bourses de la FCBM car il est plus probable qu'ils aient complété quatre années d'études de premier cycle. Malheureusement, les données utilisées pour cette recherche ne permettent pas d'identifier clairement en quelle année un étudiant est inscrit. En outre, si on associe la réduction de la dette après l'obtention du diplôme à la plus grande propension à s'inscrire à des études postsecondaires, un tel effet ne sera remarqué que chez les étudiants plus âgés. Dans certains cas, les résultats sont présentés par groupes d'âge plus subdivisés, mais en général les résultats ne sont pas différents de ceux obtenus pour l'ensemble des 18-24 ans

Comme l'illustre la Figure 1, les trois sources clés de données utilisées ici sont pratiquement constantes en ce qui a trait à leur description des grandes tendances observées au cours des dix dernières années. Le taux d'inscription à plein temps à l'université est demeuré relativement constant durant la majeure partie des années 1990 et a commencé à augmenter graduellement autour de l'an 2000. Sans égard à la mesure utilisée, le taux d'inscriptions est considérablement plus élevé en 2003 et après qu'en 1999 et affiche une hausse située entre 4 et 7 points de pourcentage. Il s'agit d'une hausse importante, plus particulièrement si on la compare à la période de stagnation des taux d'inscriptions observée durant les années 1990.

Figure 2. Inscriptions à plein temps dans les universités et les collèges, % des 18-24 ans fréquentant l'université, EDTR et EPA

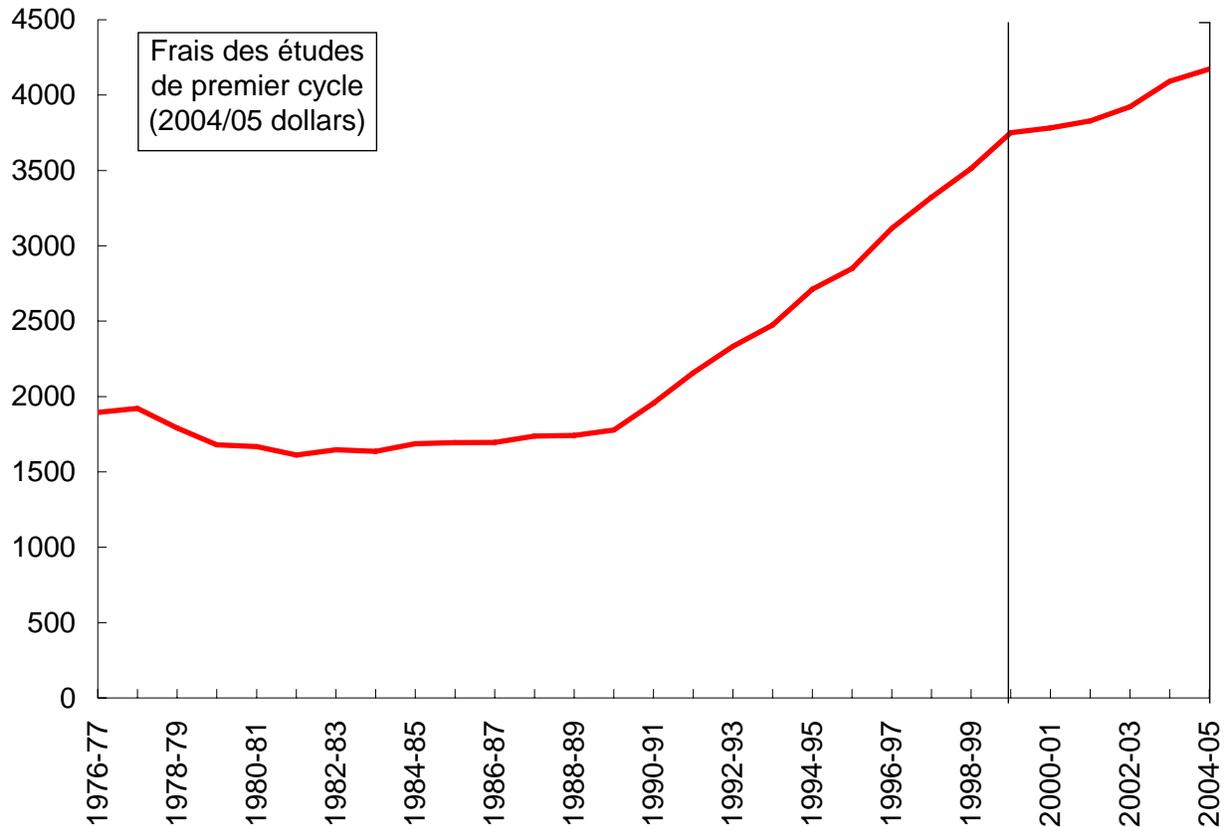


Source : EPA et EDTR

Les inscriptions dans les universités (et dans les collèges) ont augmenté rapidement au cours des années 1980 et sont demeurées relativement stables à partir du milieu des années 1990. Il n'y a pratiquement pas eu de hausse entre 1992 et 2001 en ce qui concerne les inscriptions à l'université dans l'ensemble du Canada. Il s'agissait d'une période de restrictions financières pour plusieurs provinces et le gouvernement fédéral et des hausses considérables des frais de

scolarité pour plusieurs provinces (Figure 3). On observe depuis 1999-2000 une légère diminution de la hausse des frais de scolarité. L'effet net d'un ralentissement du taux d'augmentation des frais de scolarité sur le taux d'inscription n'est pas clair. Il peut toutefois accroître la demande de la part des individus pour l'enseignement universitaire, mais il pourrait aussi limiter le nombre de places offertes par les universités. L'effet d'ensemble dépendrait du fait que l'on puisse déterminer laquelle de la demande ou de l'offre a agi comme facteur le plus important en empêchant la croissance de places dans toute situation particulière. Les études empiriques indiquent un petit effet net sur l'ensemble des taux d'inscriptions.

Figure 3. Frais de scolarité véritables pour le premier cycle, moyenne canadienne, dollars de 2004/05



Source: Statistique Canada, Frais de scolarité et de subsistance

Après la période de stagnation des années 1990, le taux d'inscription à plein temps a recommencé à augmenter de façon importante autour de l'année scolaire 2001-2002. Selon les mesures du SIAE, le taux d'inscription à plein temps a augmenté de 18,6 p. 100, passant de 20,8 p. 100 à 24,7 p. 100 au cours de la période de 5 ans se terminant en 2004-2005. Par contre, dans la période quinquennale qui a pris fin en 1999-2000, la croissance n'a été que marginale, soit de 20,6 p. 100 à 20,8 p. 100. Il semble que le point tournant se soit produit entre 1999 et 2001, en gros au moment où les bourses de la FCBM ont été mises en places. Au premier abord, les changements relatifs aux frais de scolarité ne semblent pas avoir été assez importants pour déclencher cette hausse du taux d'inscriptions. En outre, cette augmentation a été observée dans toutes les provinces depuis 1999-2000, ce qui n'était pas le cas durant les cinq années précédentes où le taux d'inscription avait baissé dans plusieurs provinces.

Une hausse semblable ne semble pas s'être produite au sein de la population des étudiants inscrits au collège (Figure 2).⁸ Les bourses de la FCBM ont bénéficié principalement aux étudiants universitaires qui étaient à la fois plus susceptibles de recevoir une bourse et plus susceptibles d'en recevoir une au cours de plusieurs années, que les étudiants du niveau collégial, étant donné qu'il semble y avoir eu un glissement des inscriptions dans les collèges vers les universités au moment où les bourses de la FCBM ont été instaurées. Cela apporte un appui supplémentaire à l'idée que la hausse du taux d'inscription à l'université est attribuable à des changements de politiques plutôt qu'à un changement général concernant le retour aux études, par exemple. Il se peut également que le marché du travail ait affecté davantage les étudiants de niveau collégial que ceux de niveau universitaire. Cela peut expliquer la croissance relativement faible de l'ensemble des inscriptions universitaires en Alberta où on a observé une forte croissance de l'économie au cours des dernières années et un taux de chômage très faible.

Il faut toutefois noter que les données de l'EDTR apportent une vision différente – elles montrent une légère hausse du taux d'inscription dans les universités jusqu'à l'année civile 2003, alors que la double cohorte de l'Ontario aurait dû affecter ces chiffres, et une croissance relativement stable mais faible des taux d'inscriptions au collégial au cours de la plupart des années depuis 1996. Les mesures de l'EPA semblent convenir davantage ici pour deux raisons. Premièrement, la taille de l'échantillon est beaucoup plus grande ce qui ajoute de la précision aux estimations et les données ont été recueillies pendant une autre période de deux ans, ce qui précise aussi la tendance depuis l'an 2000. Deuxièmement, l'EDTR suit une cohorte fixe au fil du temps de sorte que les changements relatifs aux taux d'inscriptions se produisent au sein du groupe auprès duquel l'enquête a été menée à l'origine. Les estimations du taux d'inscription produites par l'EDTR au cours des années ne sont pas indépendantes alors qu'elles le sont dans le cas de l'EPA.

Données d'ordre provincial

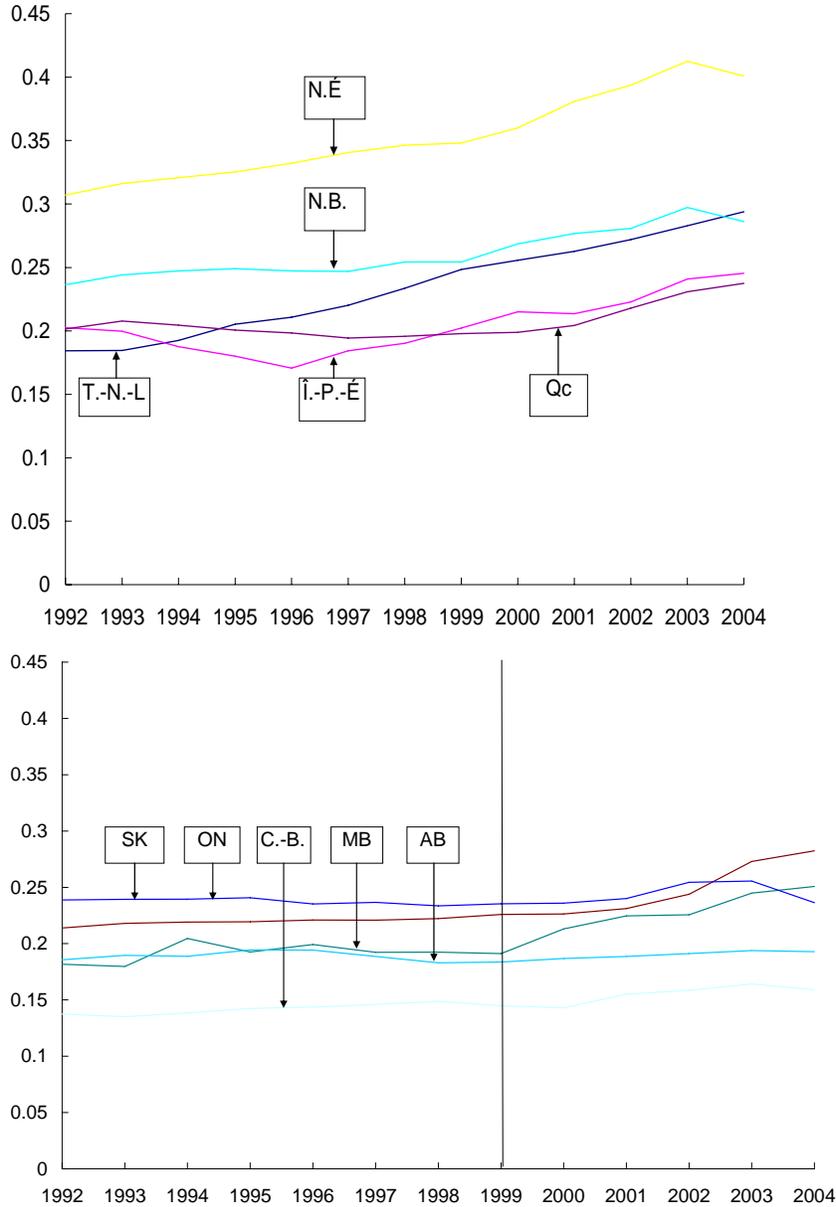
Quelques provinces ont connu une certaine hausse des inscriptions à l'université au cours du milieu des années 1990, notamment la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard. Par contre dans toutes les autres provinces, le taux d'inscription a stagné ou chuté durant cette période. Toutefois depuis l'an 2000 environ, toutes les provinces ont vu une hausse du taux d'inscription. Au cours des cinq années qui ont précédé l'an 2003, le taux d'inscription a augmenté de 10 p. 100 et aucune province n'a connu de baisse. Par contre au cours des cinq années ayant précédé l'année 1998, une hausse supérieure à 10 p. 100 n'a été observée que dans deux provinces et quatre provinces ont affiché des baisses du taux : le taux d'inscription a augmenté de plus de 20 p. 100 à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et au Manitoba entre 1998 et 2003. La plus légère hausse enregistrée a été en Alberta où l'augmentation n'a été que de 5 p. 100 (de 18,3 p. 100 à 19,3 p. 100). Le Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont vu la même augmentation importante commencer autour de 2001. La Figure 5, qui illustre les estimations du taux d'inscription des 17-24 ans provenant des données publiques de l'Enquête sur la population active, montre une tendance

⁸ Il n'existe pas de bonnes données sur les inscriptions dans les collèges. En ce qui concerne la plupart des inférences sur les inscriptions dans les collèges, l'EPA demeure la seule source d'information fiable à l'heure actuelle.

similaire bien que les estimations affichent plus de variation car elles sont fondées sur un échantillon et non pas sur des données administratives

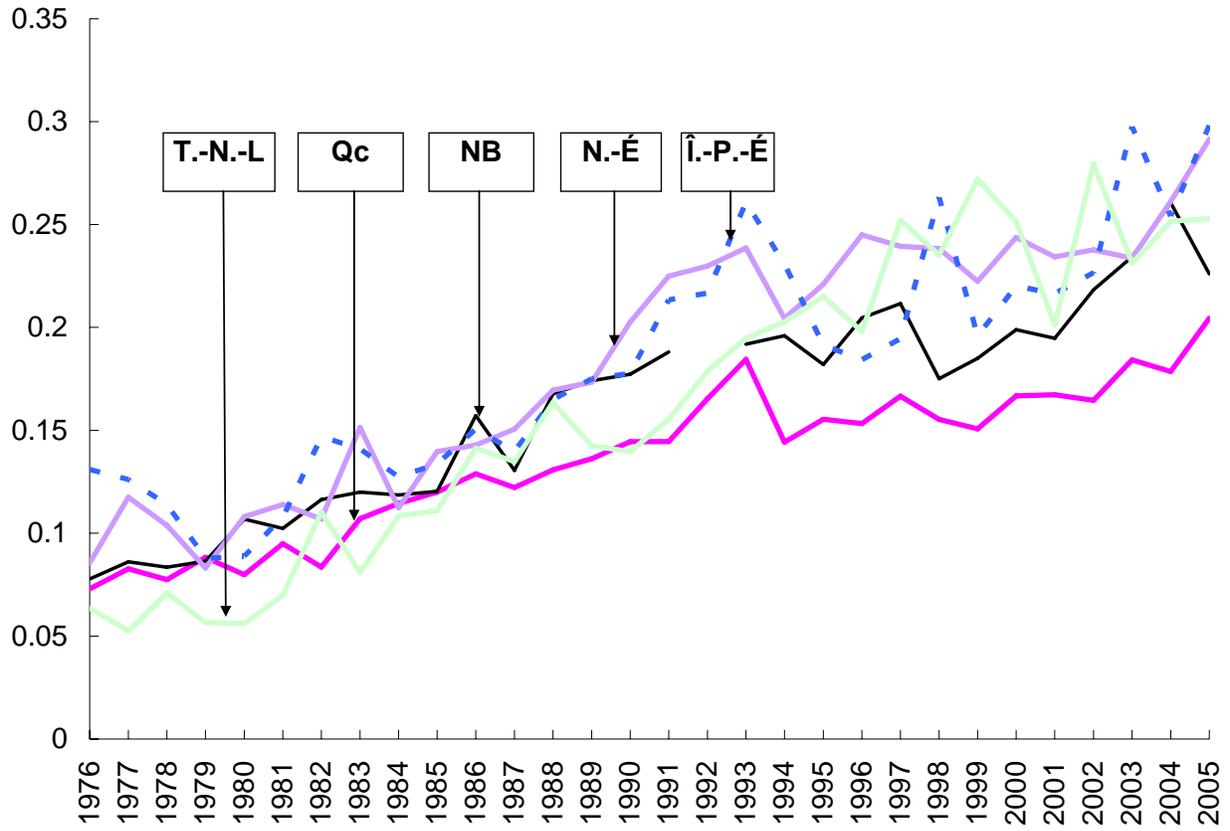
Ce changement du taux d'inscription coïncide avec la mise en place du programme de bourses de la FCBM. Encore une fois, il serait naïf d'attribuer l'ensemble de l'augmentation au programme de bourses de la FCBM, mais la coïncidence est intéressante.

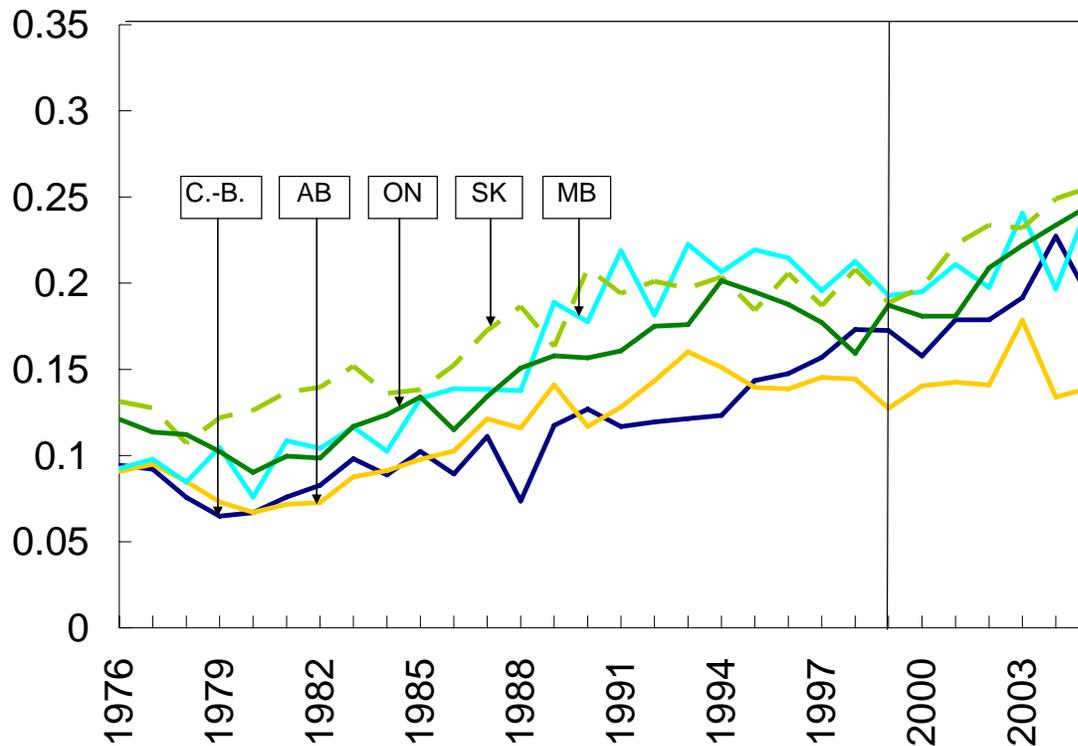
Figure 4. Inscriptions dans les universités en proportion de la population âgée de 18- 24 ans



Source: SIAE/SISCU, données de CANSIM Tableau 4770013

Figure 5. Pourcentage des 17-24 ans inscrits à l'université à plein temps par province

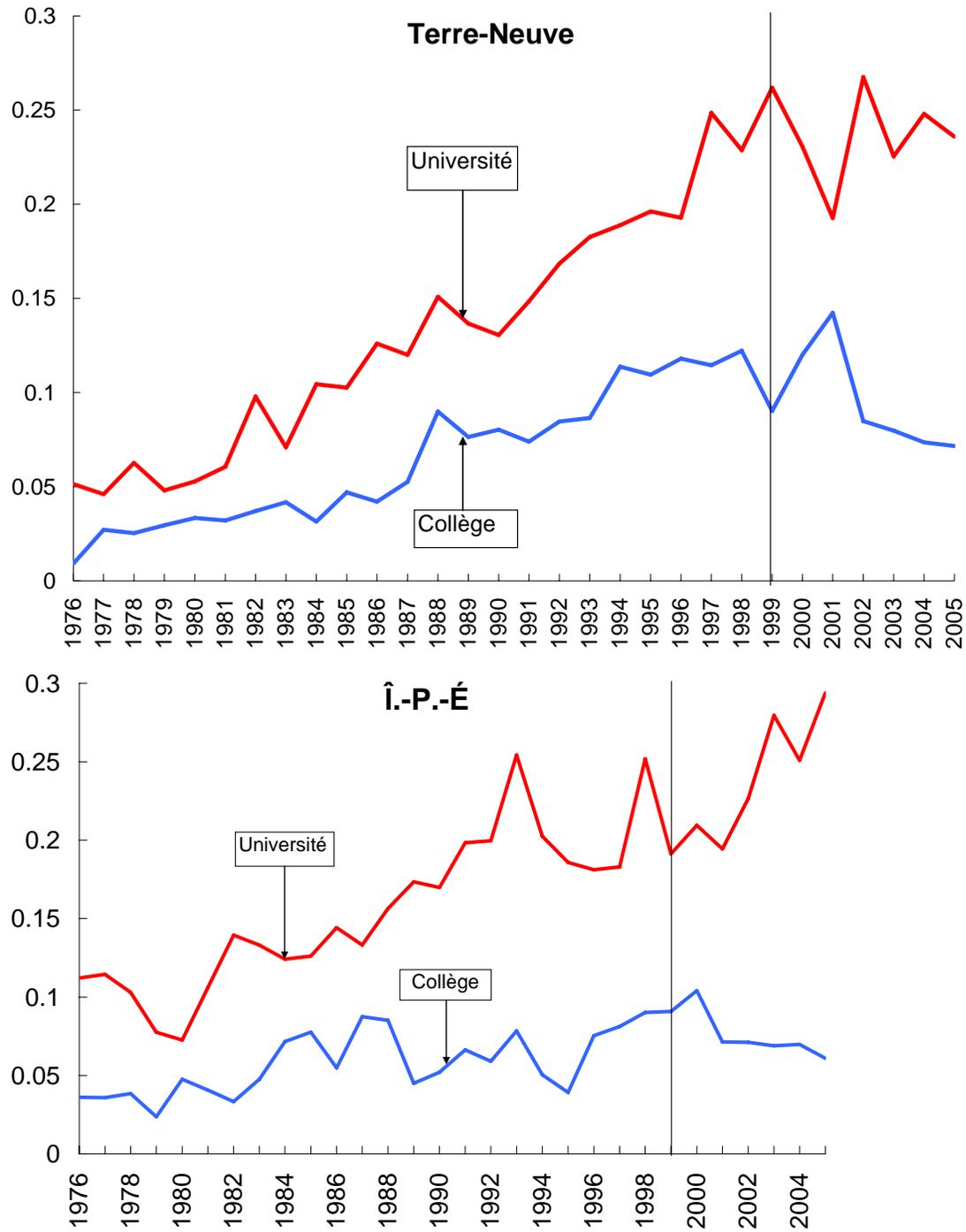


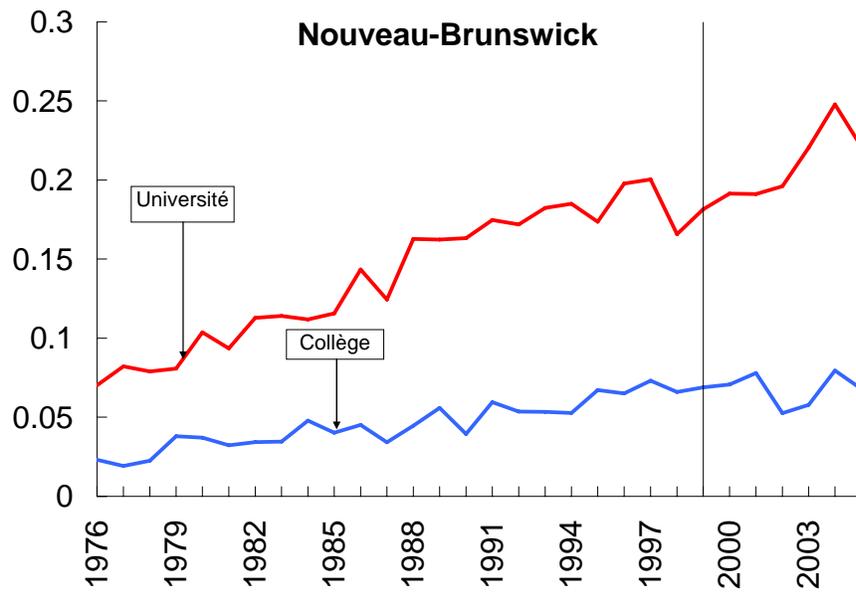
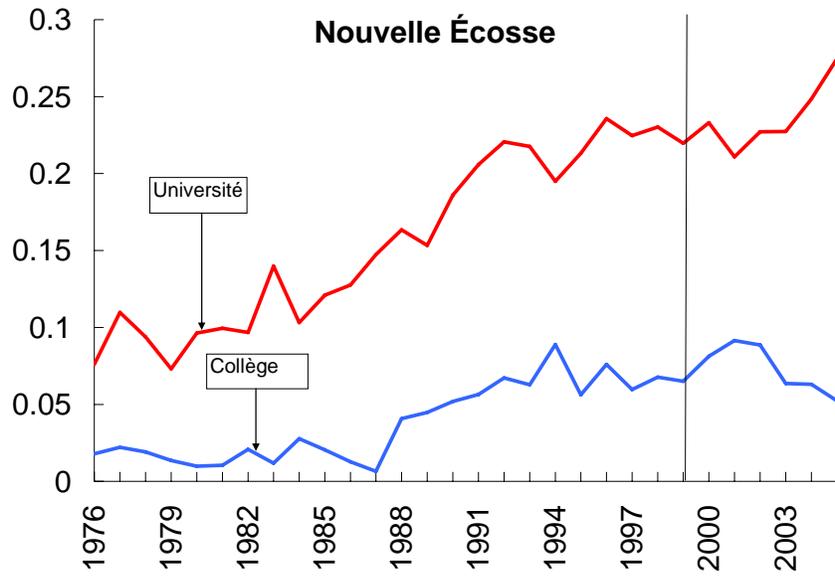


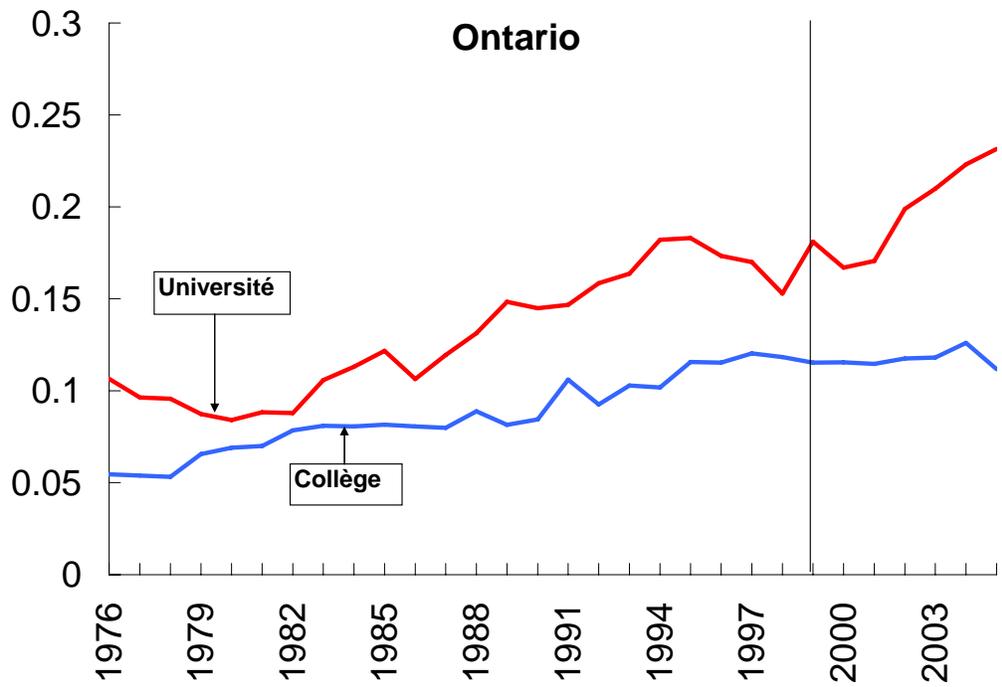
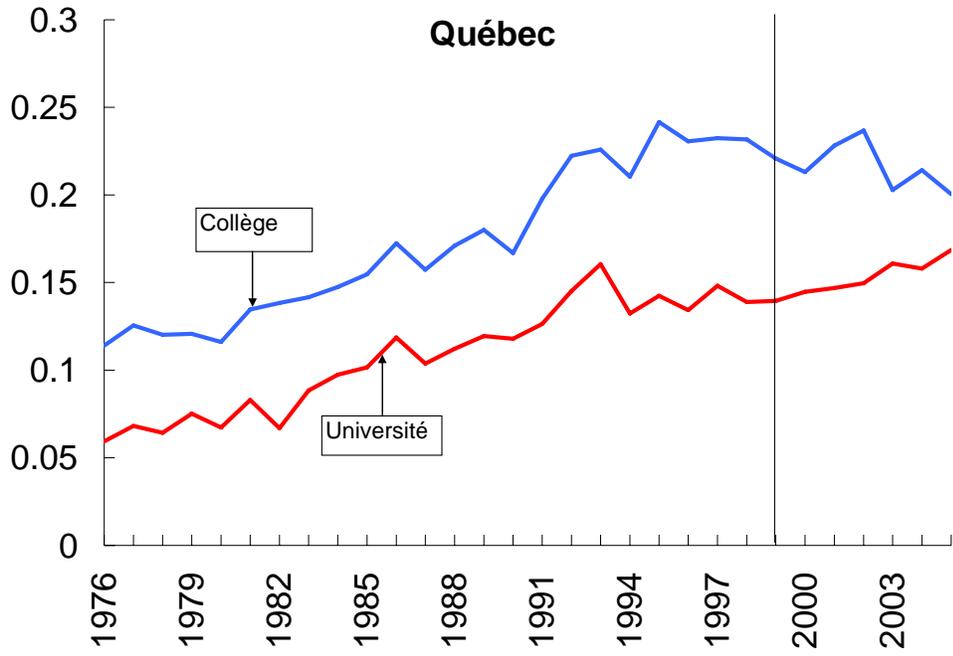
Source : LFS dossiers publics de l'EPA, diverses années

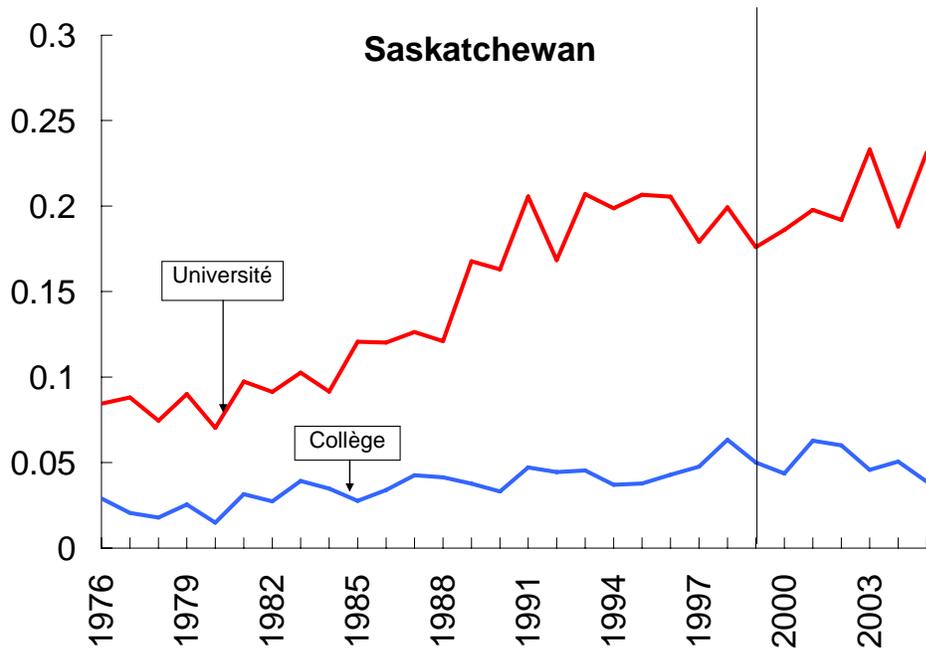
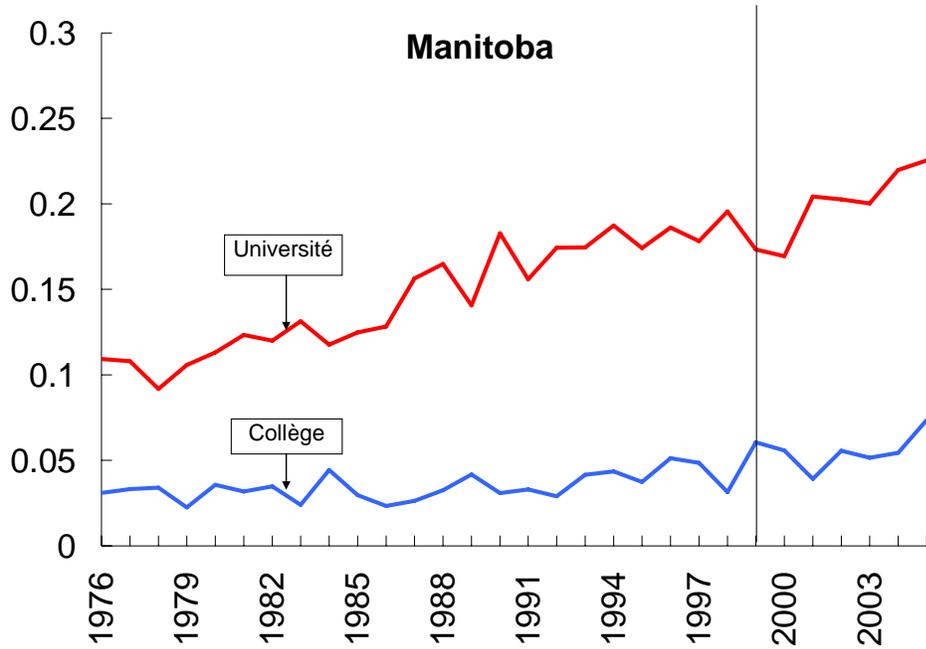
Les figures qui suivent indiquent clairement les taux d'inscriptions à plein temps à l'université et au collège pour les jeunes âgés de 17 à 24 ans, par province au Canada. L'EPA est l'enquête la plus fiable parmi les enquêtes disponibles pour estimer le nombre d'inscriptions puisque les données administratives ne sont plus accessibles depuis quelques années. De toutes les provinces, seules l'Alberta et le Manitoba ont présenté une croissance du taux d'inscription dans les collèges depuis l'an 2000;

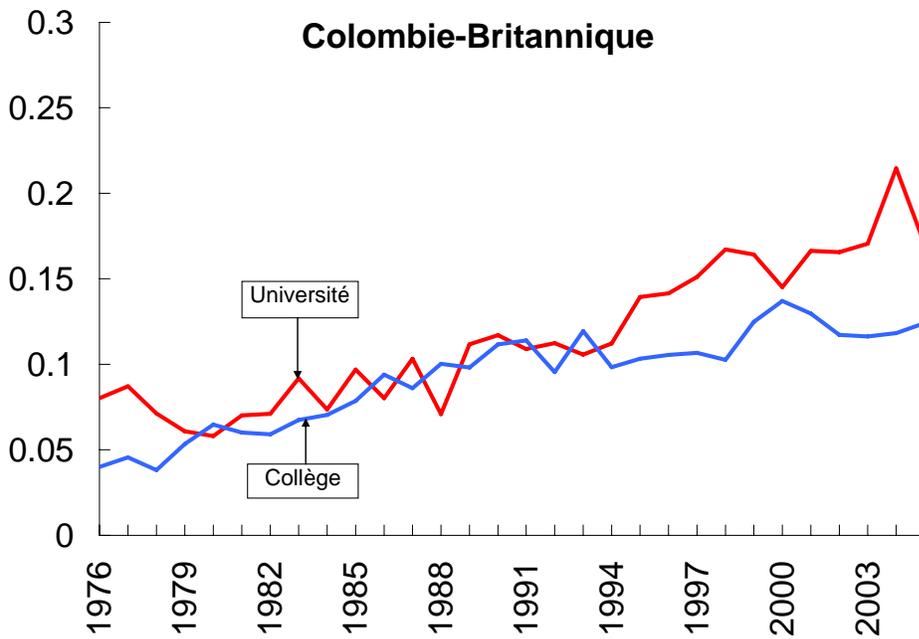
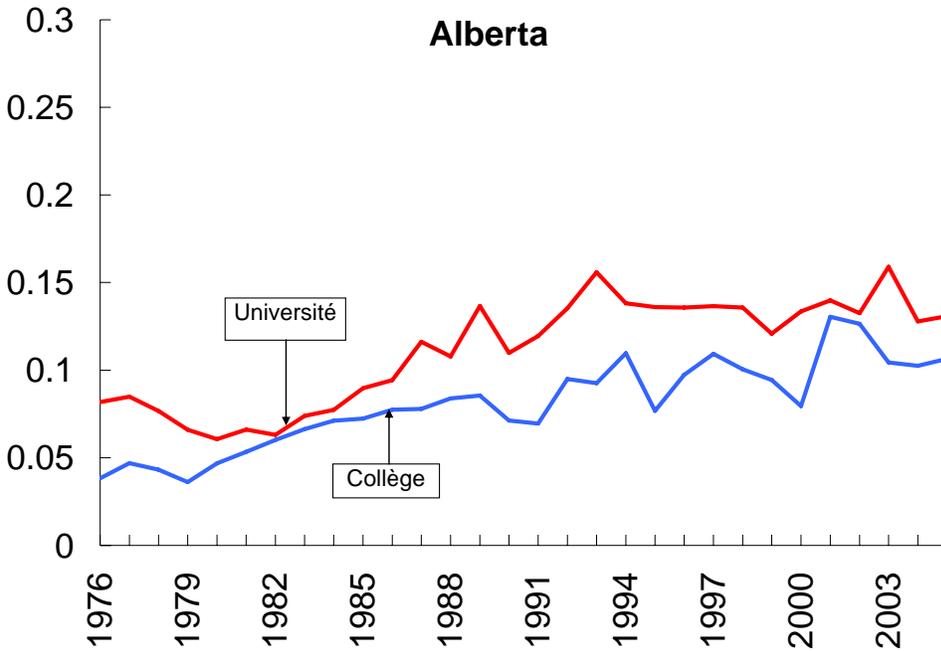
Figure 6. Taux d'inscriptions des étudiants à plein temps dans les universités et les collèges, par province











Source : EPA dossiers publics

La Colombie-Britannique présente un portrait intéressant si on compare les données relatives aux inscriptions dans les collèges et celles dans les universités. Il semble que les récentes augmentations rapides des inscriptions dans les universités aient été accompagnées d'une croissance lente en ce qui concerne les collèges. Ceci peut être dû en partie à la conversion des collèges en universités, plus prononcée en Colombie-Britannique que dans les autres provinces.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la mise en place des bourses de la FCBM ne s'est pas faite de la même façon d'une province à une autre. Il est malheureusement impossible d'utiliser ces

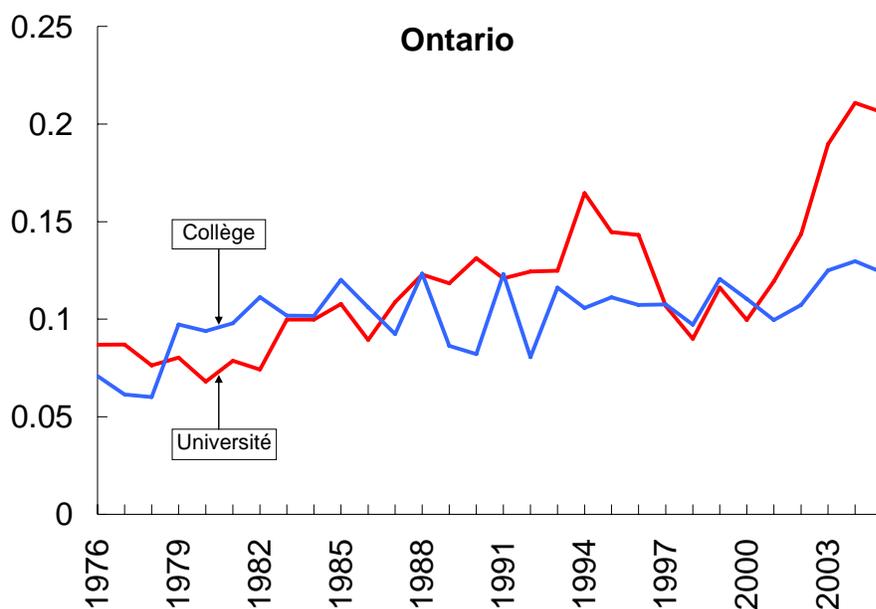
différences dans une évaluation économétrique formelle. Il est toutefois révélateur d'étudier des cas en particulier et deux cas se distinguent parmi l'ensemble. Terre-Neuve-et-Labrador a été la seule province à permettre que n'importe laquelle des bourses soit ajoutée aux fonds disponibles pour les étudiants, plutôt qu'elles ne servent seulement qu'à réduire la dette étudiante. Si des préoccupations existaient à l'effet que les bourses n'aient qu'un petit effet sur les inscriptions parce qu'elles ne redressaient pas les contraintes relatives au crédit, on aurait pu s'attendre à observer une forte hausse des inscriptions à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce n'est pas ce qui s'est produit. D'un autre côté, il y a eu une mésentente entre la FCBM et la Nouvelle-Écosse à propos de la stratégie de réinvestissement et qui n'a été résolue qu'autour de 2004. Dans cette province, on a observé de hausse relative aux inscriptions qu'autour de ce moment.

La double cohorte de l'Ontario

En 2003, deux classes d'étudiants pouvaient obtenir leur diplôme d'études de niveau secondaire en Ontario. Cela signifiait non seulement une hausse des demandes d'inscriptions à l'université et aux collèges pour l'année scolaire 2003-2004, mais peut-être aussi en 2002-2003 et en 2004-2005. Ces dates coïncident presque exactement avec la période où les augmentations des inscriptions se sont manifestées en Ontario bien qu'il semble qu'il y ait eu une petite augmentation relative aux inscriptions en 2001-2002 également. Il est très probable que cette situation ait affecté les autres provinces aussi. On a observé que plusieurs universités ont fait une forte promotion pour attirer les étudiants de la double cohorte.

Il est clair que la double cohorte de l'Ontario a eu des effets importants et que ces effets pourraient expliquer la forte hausse relative aux inscriptions en ce qui concerne les jeunes âgés de 17 à 19 ans au début de la décennie (Figure 7). Ce facteur est complexe et apporte de la confusion. Nous ne voulons pas attribuer une quelconque hausse des inscriptions due à la double cohorte de l'Ontario aux effets de la FCBM.

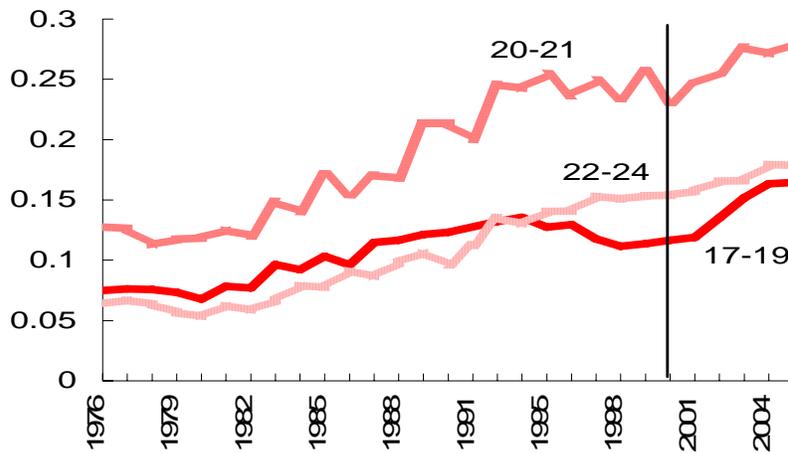
Figure 7. Taux d'inscription à l'université et au collège chez les 17-19 ans



Source : EPA fichiers publics.

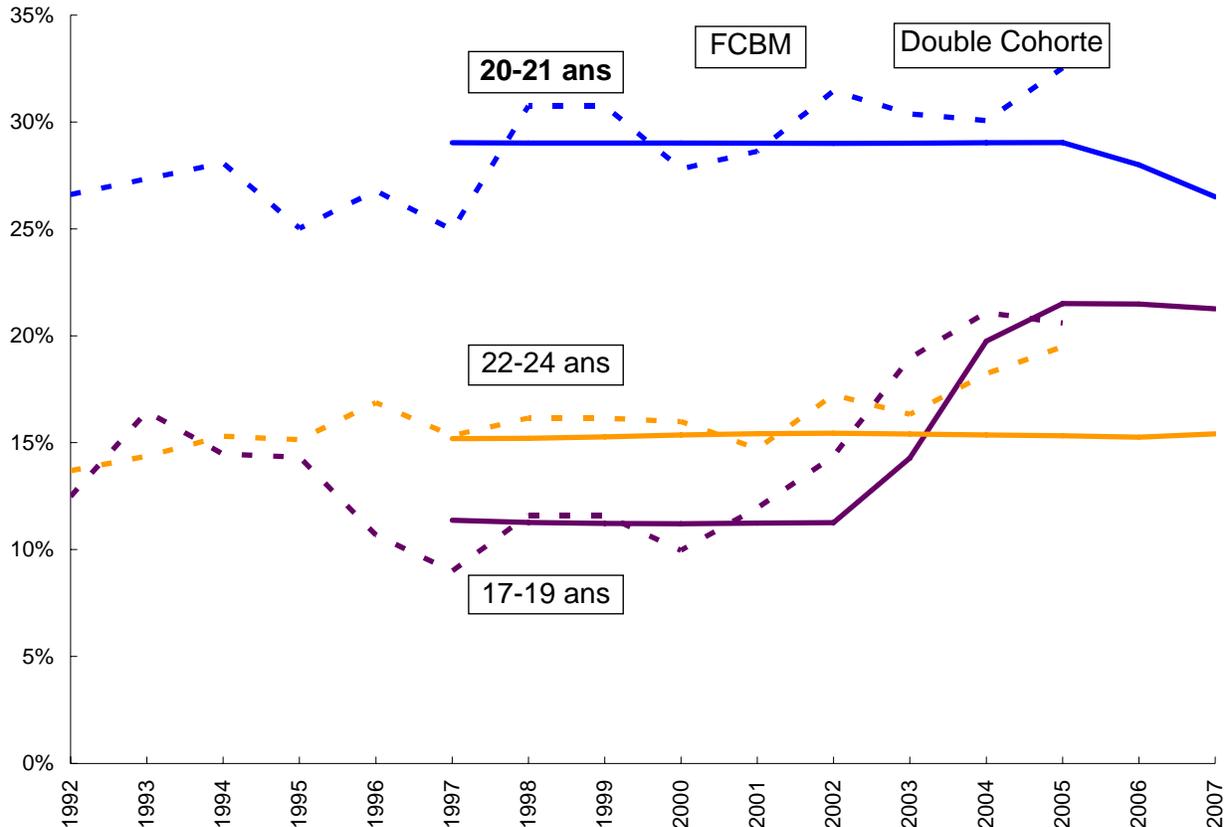
Cela dit, il n'y a pratiquement pas eu de hausse des inscriptions au niveau des collèges, même dans le groupe des 17-19 ans qui était le plus susceptible d'être affecté. Il n'y a pas eu non plus de hausse importante au niveau universitaire en ce qui concerne les inscriptions du groupe des 20-21 ans et de celui des 22-24 ans au début des années 2000, ce qui aurait pu être attribué aux effets de la double cohorte (Figure 8).

Figure 8. Canada : inscriptions universitaires FT par groupe d'âge



Source: EPA fichiers publics.

Figure 9 Ontario : comparaison des taux d'inscription réels par groupe d'âge (EPA) et projections du taux d'inscription par groupe d'âge



Note : Les projections des taux d'inscription par groupe d'âge sont fondées sur la structure de la population (en fonction de l'âge des individus) et du taux d'inscription approximatif par groupe d'âge. Les projections sont fondées sur les hypothèses suivantes : 1) les taux d'inscription auraient été à leur niveau moyen de la période 1997-2001 s'il n'y avait pas eu l'effet de la double cohorte; 2) la double cohorte a entraîné que le taux d'inscription de la cohorte de jeunes âgé de 17 ans en 2002 a été le même que celui de la cohorte de ceux qui ont eu 18 ans au cours de la même année. Ceci veut dire que l'effet de la double cohorte ne s'est produit que pour les classes universitaires de 2003-2004.

La Figure 9 présente une comparaison des taux d'inscription par groupe d'âge (données de l'EPA) avec le taux d'inscription que ce groupe d'âge aurait eu si, au début de l'année scolaire 2003-2004 (identifiée ici à partir des données de 2003), les taux d'inscription approximatifs avaient décliné d'une année.⁹ Le diagramme montre que même si on ne devait pas s'attendre à ce que la double cohorte ait un effet d'accroissement du taux d'inscription pour le groupe d'étudiants âgé de plus de 20 ans (et, de fait, entraînant un déclin du taux d'inscription pour ce

⁹ Données accessibles sur demande. Les taux d'inscription sont calculés comme des moyennes approximatives échelonnées sur 5 ans jusqu'en 2001, en fonction de l'âge à chaque année. L'hypothèse sous-jacente est le plein effet de la double cohorte a été ressenti en 2003-2004, en gros cela veut dire que les jeunes âgés de 18 et de 19 ans avaient approximativement le même taux d'inscription. Ce n'est toutefois pas exactement comme cela que la transition s'est déroulée. Certains étudiants ont indiqué qu'ils ont accéléré leurs cours pré-universitaires pour obtenir un diplôme plus tôt en 2001-2002 de façon à être admissibles à l'université en 2002-2003 avant l'arrivée de la double cohorte en 2003-2004. D'autres, au contraire, ont retardé la fin de leurs études secondaires pour devenir admissibles à l'université en 2004-2005. Ceci pourrait expliquer en partie la forte hausse du taux d'inscription chez les 17-19 ans que montre la Figure 6 entre 2001 et 2002.

groupe d'âge autour de 2006) on a observé une hausse constante du taux d'inscription pour ce groupe d'âge depuis 2001. Encore ici, cela coïncide à peu près avec la mise en place des bourses de la FCBM.

Dans l'ensemble, les tendances provinciales soulignent à quel point les inscriptions aux universités ont augmentées après l'an 2000 au Canada. La hausse s'est manifestée partout au pays plutôt que d'être concentrée dans une province. Elle n'est certainement pas attribuable à une seule cause, comme la double cohorte de l'Ontario, et elle représente un changement clair par rapport aux tendances observées lors de la décennie précédente.

Antécédents familiaux

La relation entre le revenu familial ou les antécédents socio-économiques et les inscriptions est plus difficile à établir en raison du manque de données portant sur les enfants d'âge postsecondaire et leurs parents, principalement en raison du fait qu'ils avaient déjà quitté le foyer familial lors de l'enquête. Cela ne serait pas très important pour l'analyse s'il n'y avait pas une possibilité que le choix de quitter le foyer familial soit probablement lié au revenu familial ou à la décision de poursuivre des études postsecondaires.

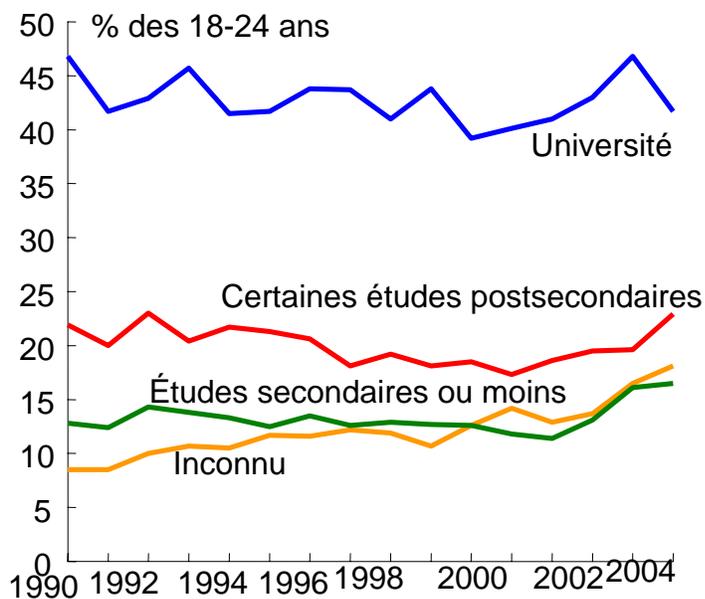
L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) contient de l'information sur le revenu familial et le statut d'inscription au niveau postsecondaire de tout enfant résidant avec sa famille, mais l'enquête a été annulée après 1997. Corak, Lipps et Zhao (2003) ont utilisé l'EFC, l'EPA et l'Enquête sociale générale pour montrer que le revenu et le niveau socio-économique sont intimement liés à la poursuite des études universitaires (mais pas à celle des études collégiales) et **que** ce lien est demeuré pratiquement constant au cours de la fin des années 1990, mais leurs travaux ne couvrent pas les années qui suivent l'an 2001. Drolet (2005) effectue une analyse similaire à l'aide des données provenant de l'EDTR mais qui encore une fois ne s'échelonnent que jusqu'en 2001. Ces études indiquent qu'il y a eu peu de changement concernant la participation relative des étudiants dont les antécédents familiaux diffèrent du point de vue socio-économique au cours des années 1990 et que les différences du point de vue des politiques ont eu relativement peu d'influence à ce propos.¹⁰

La Figure 10 illustre les mouvements des taux d'inscription en fonction du niveau de scolarité des parents, en utilisant les données provenant des dossiers principaux de l'Enquête sur la population active. Elle illustre la principale difficulté liée à l'évaluation des récents changements du statut socio-économique des étudiants universitaires. Le seul groupe qui affiche une augmentation importante récente des taux d'inscription lors de la dernière décennie et demie est celui dont le niveau de revenu et d'éducation des parents n'est typiquement pas recueilli lors des enquêtes statistiques régulières, car ces étudiants ne résident pas avec leurs parents (le groupe des « inconnus » dans la Figure). Il est difficile de dire si ces jeunes devraient être considérés

¹⁰ Christofides, Cirello et Hoy (2001) ont trouvé que la hausse des frais de scolarité a eu un petit effet sur les jeunes issus de familles désavantagées en utilisant l'ECF. Coelli (2005) a trouvé de son côté que le gel des frais de scolarité avantage les étudiants provenant de familles dont les revenus sont moins élevés. Neill (2006) et Frenette (2005) indiquent que la hausse des frais de scolarité semble avoir affecté les étudiants issus de milieux dont les antécédents scolaires sont moyens, pendant que les hausses des plafonds des prêts étudiants favorisent les inscriptions chez les étudiants provenant des familles relativement désavantagées. Toutefois, l'ampleur de ces effets par rapport à l'importance des changements politiques n'est en général pas très grande.

désavantagés ou non, mais il est plus probable que leurs besoins soient évalués comme élevés en vertu des paramètres des prêts étudiants et qu'ils aient reçu une bourse de la FCBM. Il apparaît également que depuis l'an 2000, il y a une légère amélioration des taux d'inscription chez les étudiants dont un, ou les deux parents ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires ou moins, et plus récemment, dans le groupe dont les parents ont une certaine scolarité postsecondaire par rapport au groupe dont les parents possèdent quelques années d'université. Cependant, si la croissance des taux d'inscription du groupe des « inconnus » reflète une propension accrue de la part des étudiants, issus de familles relativement avantagées, à vivre de leurs propres moyens comparativement aux étudiants provenant de familles moins avantagées, cela n'est peut-être pas le cas.

Figure 10. Taux d'inscription à plein temps à l'université par le niveau de scolarité des parents



Source : EPA, années diverses

La Figure 11 illustre la moyenne des inscriptions à plein temps dans les universités pour les étudiants en fonction du niveau de scolarité des parents et des provinces au cours des périodes 1995-1999 et 2001-2005.¹¹ En général, les inscriptions ont augmenté dans toutes les provinces durant la seconde période. Dans la plupart des cas, comme dans les données nationales, cette augmentation était due à une hausse importante des inscriptions chez les jeunes qui ne vivaient pas avec leurs parents. Ce n'est qu'en Nouvelle-Écosse qu'on a observé une baisse du taux d'inscription chez les jeunes ne vivant pas au foyer familial et cela a été plus que compensé par la hausse importante du taux d'inscription chez les jeunes issus de familles où aucun parent ne possédait un niveau d'éducation supérieur au secondaire. Les taux d'inscription chez les jeunes dont aucun parent n'a atteint le niveau postsecondaire a augmenté dans sept provinces et décré

¹¹ Ces années ont été choisies car il n'est pas clair que l'on se soit attendu à ce que la FCBM ait un effet sur les inscriptions en 2000.

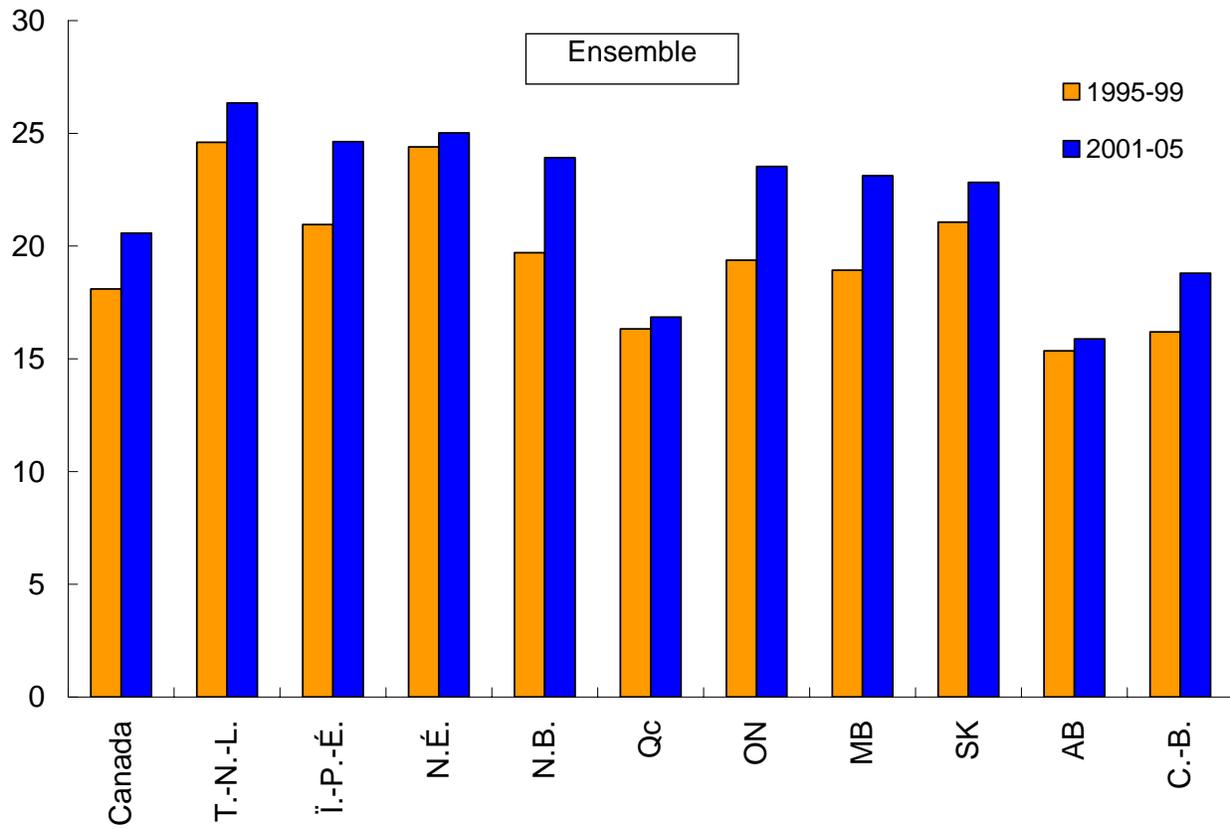
dans trois (Terre-Neuve-et-Labrador, Québec et Saskatchewan). Le taux d'inscription des étudiants dont au moins un des parents a étudié au niveau postsecondaire ou à l'université est demeuré relativement stable dans l'ensemble, affichant des résultats mitigés en ce qui concerne les provinces.

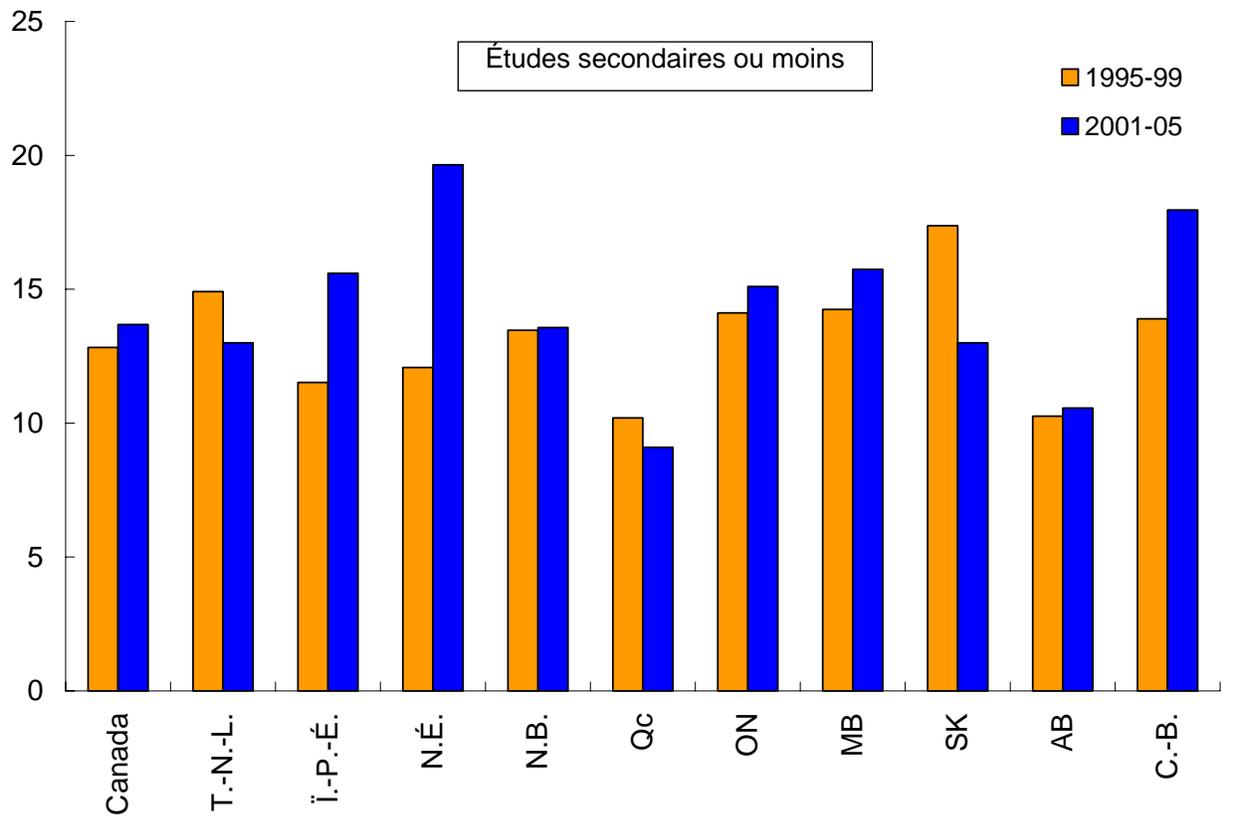
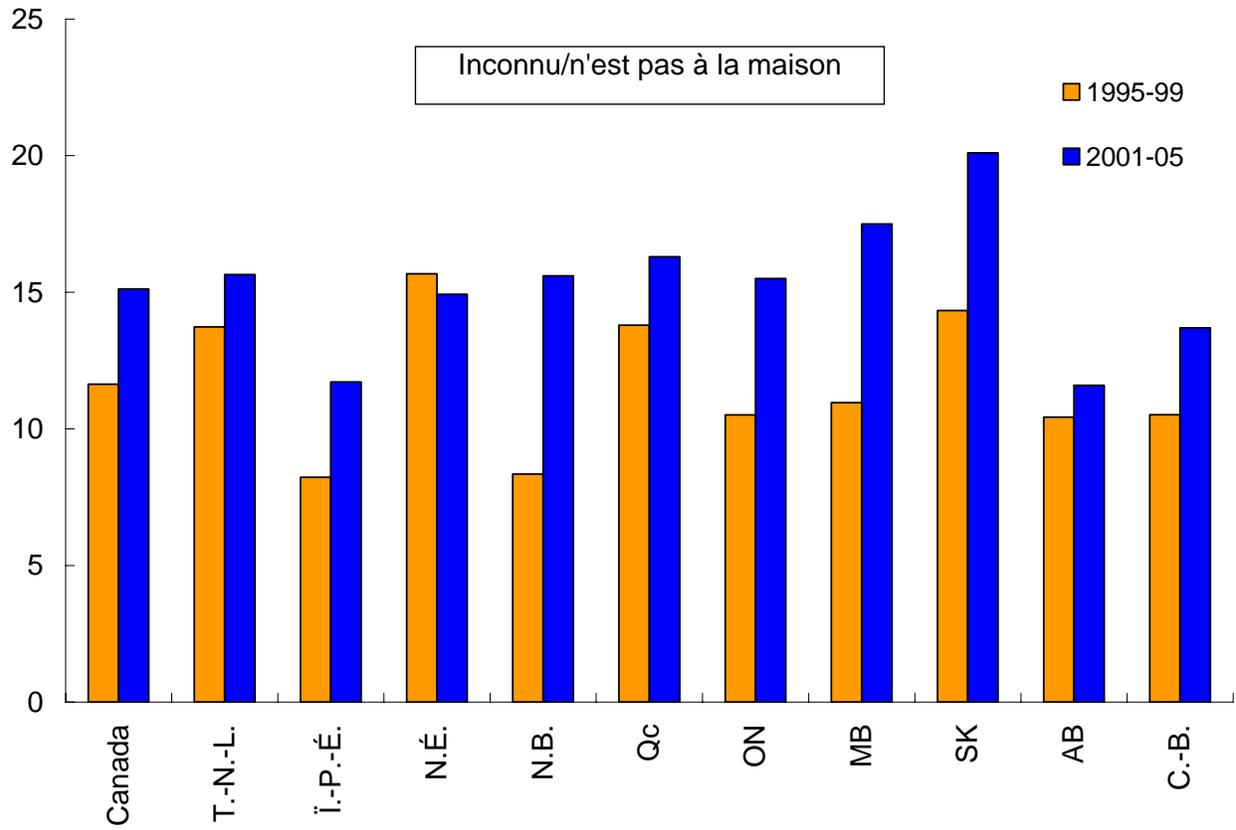
En conséquence, la hausse du taux d'inscription au cours des dernières années a été concentrée chez les groupes qui sont le plus susceptibles d'être admissibles à une aide financière, incluant les bourses de la FCBM. Il faut toutefois noter que cela ne constitue pas une preuve suffisante de l'efficacité des bourses de la FCBM. On a observé une tendance à la hausse à long terme du taux d'inscription chez les jeunes vivant hors du foyer familial (la catégorie « inconnu » de la Figure 8) principalement en raison d'une réduction du nombre de jeunes vivant au foyer même s'ils ont un emploi. Ceci réduit le nombre de jeunes qui ne sont pas aux études et qui vivent de façon autonome et cause une hausse artificielle du taux d'inscription chez les étudiants autonomes. Ce n'est pas le cas chez les étudiants dont les parents ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires ou moins. Dans l'ensemble, leur taux d'inscription est demeuré très stable tout le long des années 1990 et n'a commencé à augmenter que depuis les trois dernières années.

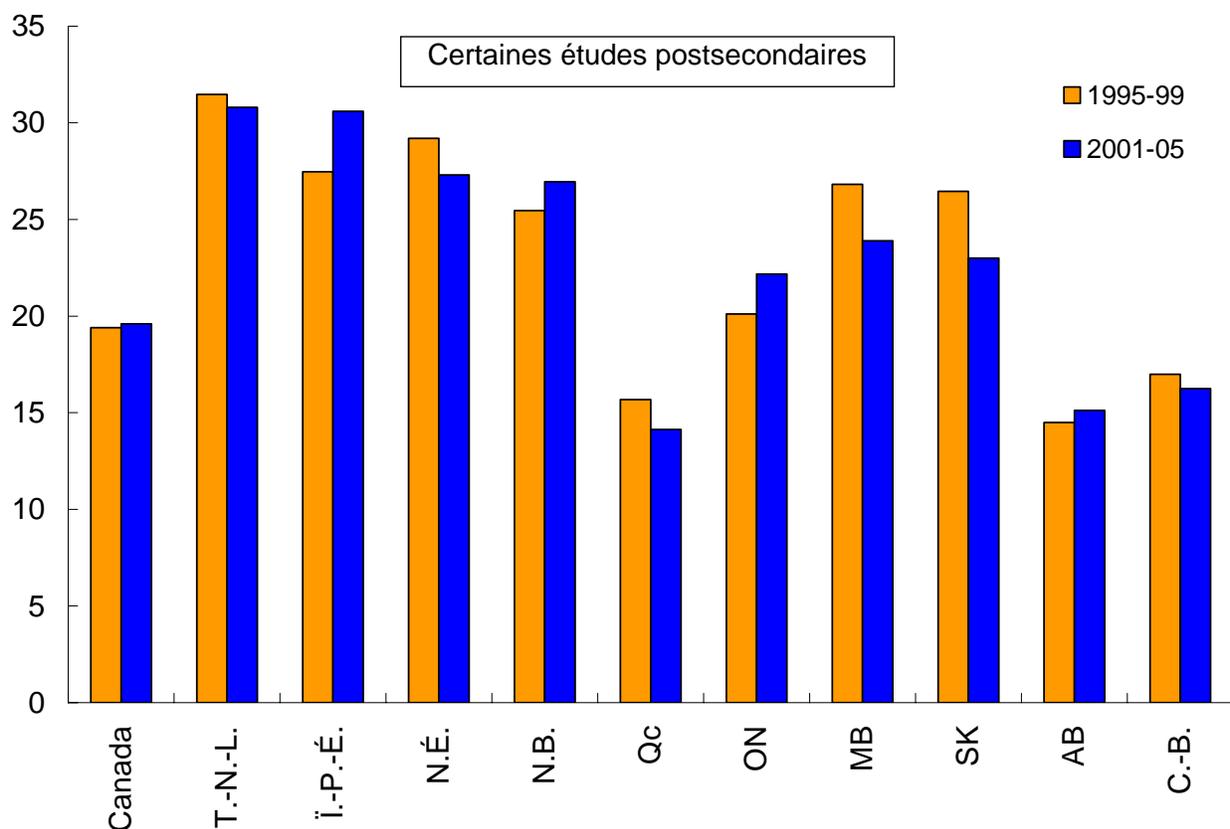
Les résultats provenant de Terre-Neuve-et-Labrador ne semblent pas appuyer l'idée que rendre les bourses de la FCBM disponibles dès le début des études postsecondaires ait eu un effet sur les inscriptions en général, ou sur les inscriptions des étudiants désavantagés, en comparaison aux autres provinces.

Ces changements ont pour résultat que le taux d'inscription chez les jeunes provenant de familles où aucun des parents ne possède un niveau d'éducation plus élevé que le secondaire par rapport au taux d'inscription des jeunes où au moins un des parents possède une scolarité de niveau universitaire a légèrement augmenté après 2000 (Tableau 1). Notez que l'on a observé des baisses importantes de ce taux que dans deux provinces : Terre-Neuve-et-Labrador et Saskatchewan. Cependant, dans ces deux provinces on a aussi observé une hausse importante du taux d'inscription des jeunes vivant hors du foyer familial. Ici encore, il faut être prudent lorsqu'on interprète ces résultats puisque nous ne disposons d'aucune information sur les antécédents des parents de ces étudiants et que la mobilité vers le foyer familial ou vers l'extérieur de celui-ci peut contaminer les résultats. L'écart entre le taux d'inscription entre les jeunes provenant de familles où aucun parent n'a atteint le niveau postsecondaire et où au moins l'un des parents y est parvenu s'est rétréci (Figure 10).

Figure 11. Inscriptions à plein temps à l'université par le niveau de scolarité des parents et la province







Source: Fichiers maîtres de l'EPA

Tableau 1. Rapport du taux d'inscription

	1995-99	2001-05
Canada	30.0%	32.1%
T.-N.-L.	25.0%	21.6%
Î.-P.-É.	19.2%	26.3%
N.-É.	20.8%	36.2%
N.-B.	23.5%	22.6%
Qc	28.5%	26.0%
ON	31.5%	33.1%
MB	34.8%	34.4%
SK	32.5%	27.1%
AB	23.7%	27.1%
C.-B.	36.4%	49.6%

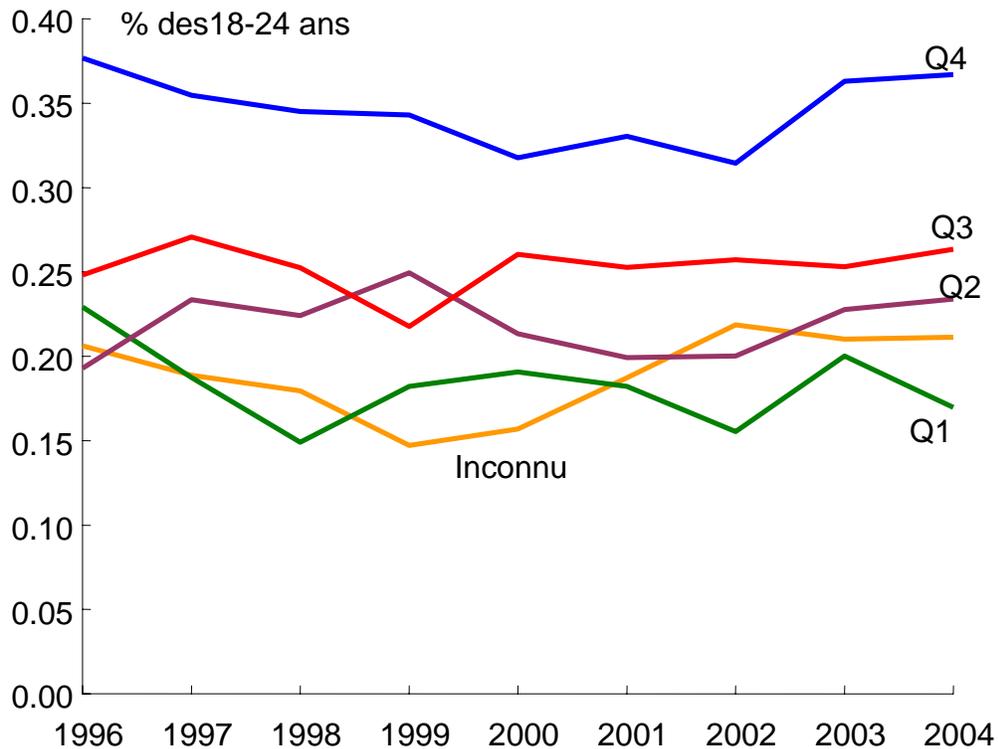
Source: Fichiers maîtres de l'EPA

Il est très difficile de traiter du problème des familles dont on ne connaît pas les antécédents. Coelli (2005) est la seule personne au Canada à l'avoir fait. Il a utilisé l'aspect longitudinal de

l'EDTR pour identifier les revenus familiaux des jeunes de 16 ans (presque tous vivent avec leurs parents) et a ensuite suivi leurs inscriptions à l'université et au collège lorsqu'ils ont atteint l'âge de 18 ou 19 ans. Il a trouvé une faible réduction de l'écart entre la poursuite d'études de niveau universitaire chez les jeunes provenant de familles à revenus élevés et celles à faible revenu durant les années 1990. Ces données montrent un déclin du taux général d'inscription à l'université à la fin des années 1990, principalement chez les enfants dont les familles appartiennent au tiers supérieur de la répartition du revenu. Cela ne semble pas être appuyé par d'autres sources de données. Malheureusement, cette analyse ne s'étend pas aux cohortes qui sont le plus susceptibles d'avoir été affectées par la FCBM, car elle inclut des données qui ne portent sur une période se terminant en 2001. Il est très probable qu'ils aient entrepris leur programme universitaire avant l'annonce des bourses de la FCBM et qu'ils n'ont été que très peu touchés par ce programme.

La Figure 12 illustre le calcul des taux d'inscription des jeunes âgés de 18 à 24 ans classés en fonction des quartiles de revenu familial à partir des données de l'EDTR entre 1996 et 2004. Comme dans le cas de Drolet (2005) et Corak, Lipps et Zhao (2003), il n'existe que peu d'indications d'un rétrécissement important de l'écart entre le taux d'inscription des différentes catégories de quartiles de revenu familial. Ceci n'est peut-être pas surprenant puisque les résultats de l'EPA indiquent relativement peu de rétrécissement des écarts relatifs au taux d'inscription et que la plupart des études qui comparent l'ampleur des effets du revenu familial et du niveau d'éducation des parents sur le taux d'inscription des enfants à l'université indiquent que l'éducation semble avoir une influence plus forte. Étant donné que le niveau d'éducation des parents et celui du revenu sont intimement liés, on pourrait s'attendre à ce que les mouvements à court terme du taux d'inscription en fonction du revenu parental soient similaires à ce qu'on observe en fonction du niveau d'éducation.

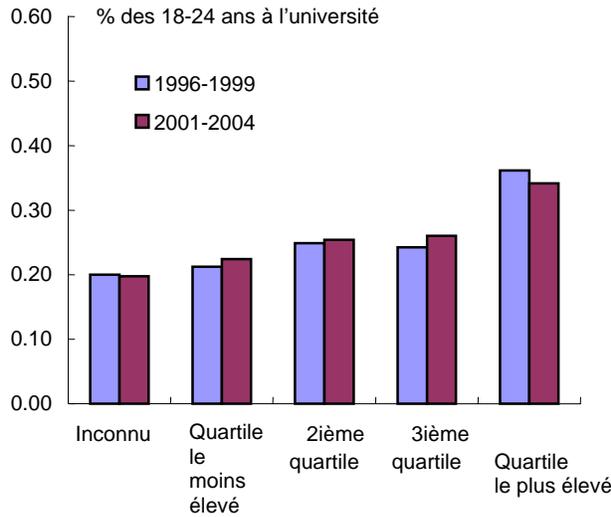
Figure 12. Taux d'inscription à l'université par le quartile de revenu familial : EDTR



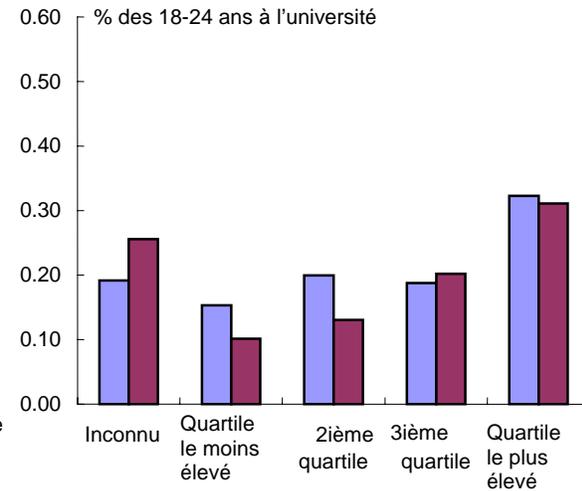
Note : Les quartiles de revenu familial sont définis pour tous les jeunes âgés de 18 à 24 ans vivant au foyer durant une année déterminée. Près des trois quarts des jeunes âgés de 18 à 24 ans vivent habituellement avec leurs parents. Les données longitudinales de l'EDTR n'ont pas été utilisées pour calculer ces valeurs.

La Figure 13 montre comment les taux d'inscription en fonction des quartiles de revenu parental ont changé dans quatre régions clés : les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. La taille relativement petite de l'échantillon de l'EDTR et la variance importante subséquente relative aux provinces/années rend nécessaire le regroupement au niveau régional et le calcul des moyennes sur plusieurs années. Les figures montrent qu'il pourrait y avoir eu un rétrécissement des écarts entre les taux d'inscription du premier et du dernier quartile dans l'Atlantique et en Ontario alors que l'écart s'est un peu élargi au Québec.

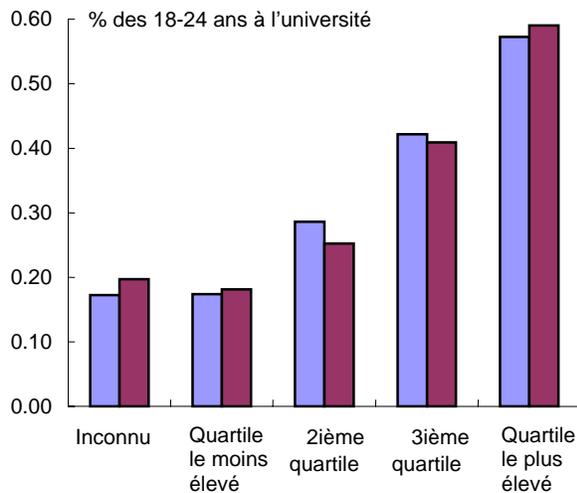
Figure 13. Taux d'inscription à l'université par le quartile de revenu familial et la région de résidence :EDTR
a. Ontario



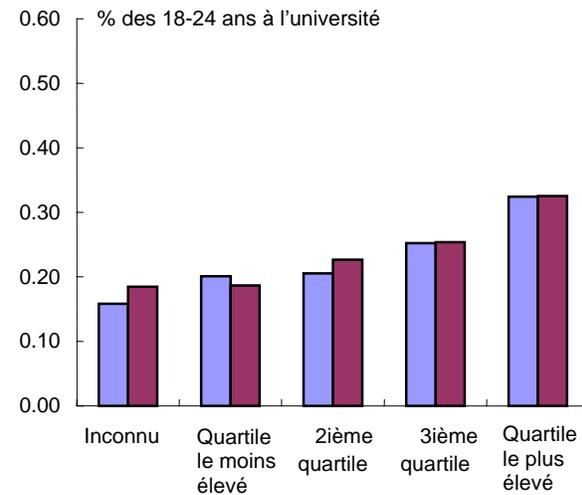
b. Québec



c. Maritimes



d. Ouest



Note : Les quartiles de revenu familial sont définis pour tous les jeunes âgés de 18 à 24 ans demeurant au foyer au cours d'une année donnée. Les jeunes ne vivant pas au foyer pendant une année en particulier sont placés dans la catégorie de revenu parental « inconnu ». Près des trois quarts des jeunes de 18 à 24 ans demeurent habituellement avec leurs parents. Nous n'avons pas utilisé les données longitudinales de l'EDTR pour en arriver à ces données.

Toutes les statistiques sommaires décrivant les taux d'inscription dans les universités utilisant l'EDTR devraient toutefois être traitées avec une certaine prudence. Le nombre d'individus qui sont à l'université et sur lesquels porte l'enquête est plutôt faible, ce qui rend les séries très volatiles. En outre, les tendances concernant le taux général d'inscription dérivé des estimations des taux d'inscription des dossiers maîtres de l'EDTR semblent être un peu différentes de celles obtenues à partir des dossiers publics – elles indiquent une baisse des inscriptions à la fin des années 1990 qui n'apparaît pas de façon évidente si on utilise toute autre source de données.

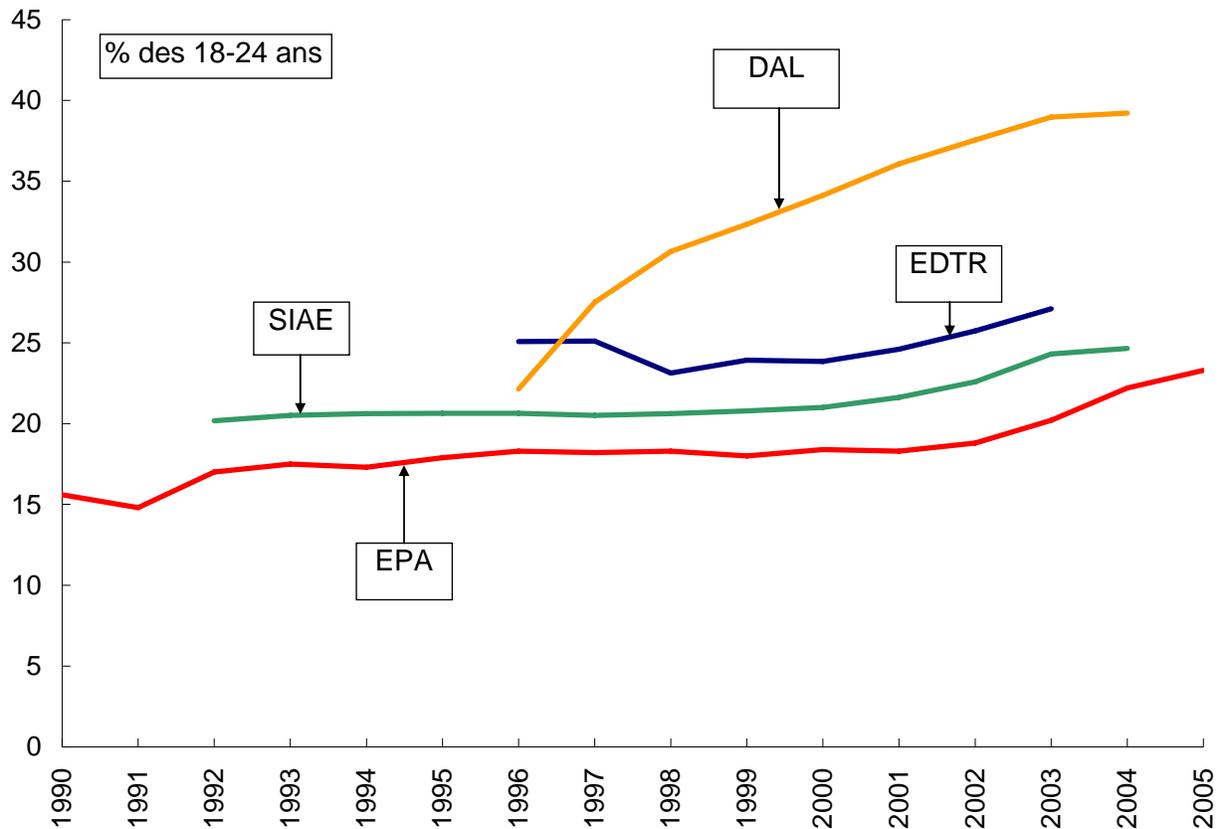
Une autre possibilité pour évaluer les taux d'inscription en fonction des quartiles de revenu parental est d'utiliser les Données administratives longitudinales (DAL). Lin et Situ (2006) ont montré que les taux d'inscription concernant les étudiants dépendants et indépendants âgés de 18 à 21 ans (qui sont très probablement éligibles aux bourses de la FCBM puisque l'octroi de ces bourses est limité aux étudiants n'ayant pas de diplôme de premier cycle) a baissé légèrement entre 1995 et 2000, et ce, de façon plus marquée chez les étudiants dont le revenu familial était relativement élevé. On observe une baisse d'environ 5 points de pourcentage du taux d'inscription entre 1995 et 2000 chez les jeunes âgés de 18 à 21 ans qui ne possèdent pas au moins deux années d'expérience de travail et qui appartiennent au quartile du revenu familial le plus élevé, tandis que dans le quartile le moins élevé le taux d'inscription n'a pas changé. Il est toutefois peu probable que même les DAL puissent permettre d'identifier le revenu des familles d'au plus de 85 p. 100 des jeunes. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux 60 p. 100 dont le revenu familial a pu être identifié dans les DAL au cours de la même année, ce qui représente à peu près le même pourcentage que chez ceux où on peut identifier les caractéristiques familiales en se servant des données de l'EPA.¹²

En outre, puisqu'il s'agit principalement de données provenant des dossiers sur l'impôt, l'identification des étudiants est quelque peu problématique et se fonde sur l'hypothèse que tous les étudiants ont demandé une déduction des frais de scolarité et des coûts relatifs aux études. S'il se produit des changements aux incitatifs à demander les crédits relatifs aux frais de scolarité et aux coûts relatifs aux études, cela peut entraîner des variations du pourcentage d'étudiants réclamant ces crédits qui peut entraîner à son tour une hausse artificielle de l'estimation de la hausse du taux d'inscription. Ceci pourrait fort bien s'être produit durant la période que nous étudions ici. Avant 1997, les étudiants qui ne pouvaient pas utiliser le crédit durant l'année où ils avaient gagné des revenus n'avaient aucun encouragement à le réclamer. Toutefois, depuis 1998, tous les montants non utilisés peuvent être réclamés lors d'une année subséquente. Ce changement a entraîné une forte hausse des réclamations relatives au crédit d'impôt pour l'éducation qui ont suivi 1997, comme le montre la Figure 14. Il est également clair que le changement est responsable de cette hausse. Les tendances relatives aux inscriptions qui proviennent des DAL qui sont présentées dans ce document ne suivent pas les tendances relatives aux estimations des inscriptions provenant des autres ensembles de données. Il faut donc être prudent lorsqu'on interprète les résultats concernant l'enseignement postsecondaire qui proviennent d'aspect longitudinal des DAL.¹³

¹² Dans le DAL de 2004, le revenu parental peut être identifié lors de l'année courante pour 75 p. 100 des étudiants à plein temps, 59 p. 100 des étudiants à temps partiel et 51 p. 100 des non étudiants. Le revenu parental peut être identifié lors d'une année récente pour 89 p. 100 des étudiants à plein temps, 87 p. 100 des étudiants à temps partiel et 77 p. 100 des non étudiants (Neill, 2007). Dans l'EPA, l'éducation parentale peut être identifiée pour environ 75 p. 100 des étudiants à plein temps et 50 p. 100 des non étudiants âgés de 18 à 24 ans.

¹³ Les figures ici ne concordent pas avec celles de Lavallée et Backus (2007). Ceci peut provenir de l'utilisation des éléments longitudinaux dans cette extraction de données.

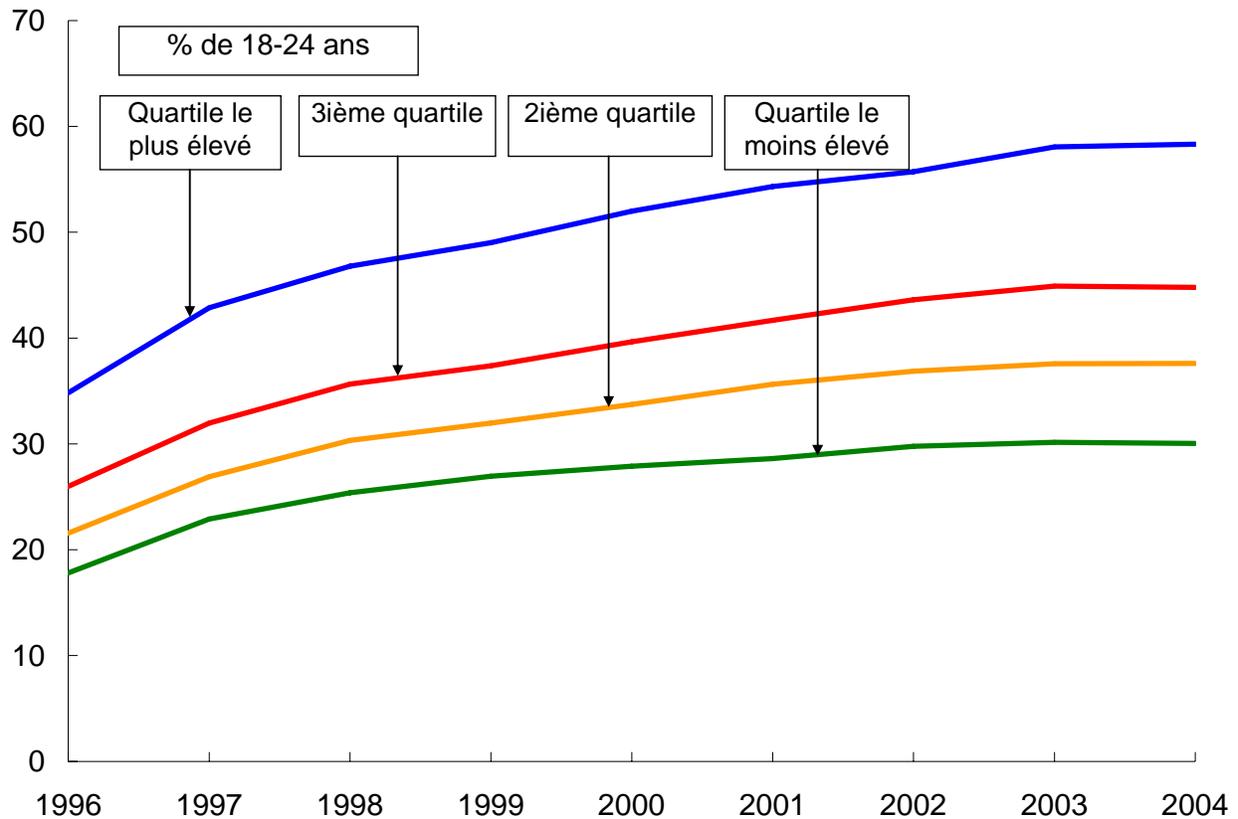
Figure 14. Estimations des taux d'inscription dans le DAL comparativement à d'autres sources



Note : estimations DAL pour toutes les inscriptions au niveau postsecondaire alors que les autres ne concernent que les inscriptions à l'université.

La Figure 14 illustre l'estimation du taux d'inscription des étudiants au niveau postsecondaire en fonction des quartiles de revenu parental selon les DAL. Ces taux sont probablement un peu plus élevés que les véritables taux, car il est plus facile d'identifier le revenu parental des jeunes qui sont aux études que celui des jeunes qui ne le sont plus (car il est plus probable qu'ils vivent au foyer). Encore une fois, la tendance à la hausse à long terme concernant les taux étudiés devrait en grande partie être ignorée. Cependant, la Figure 15 montre qu'il s'est produit une croissance relativement constante à tous les niveaux de quartiles de revenu parental et relativement peu de changement du taux pour les personnes désavantagées sur le plan financier par rapport au groupe le plus privilégié. Ce résultat correspond bien avec ceux obtenus à partir d'autres sources de données. De plus, les DAL et l'EDTR affichent un écart similaire en ce qui a trait aux inscriptions : il existe un écart important entre le taux d'inscription des jeunes issus du quartile de revenu le plus élevé et ceux qui proviennent de tous les autres quartiles et le taux d'inscription chez les jeunes provenant du quartile de revenu le plus faible est de moitié inférieur à celui des jeunes issus du quartile de revenus parentaux les plus élevés. Aucun des ensembles de données ne montre un rétrécissement substantiel de cet écart au cours des dernières années. La catégorisation par province des DAL ne permet pas d'approfondir davantage la question et, étant donné les préoccupations exprimées ici, nous ne présentons pas ces données.

Figure 15. Taux d'inscription suggérés d'après les DAL par le quartile de revenu parental



Source : Données longitudinales administratives.

Note : La Figure montre les inscriptions à plein temps dans toutes les institutions postsecondaires pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans en fonction des quartiles de revenu parental. Les inscriptions à plein temps sont relevées par le biais des demandes de crédit d'impôt pour les frais d'études. Les changements concernant les crédits d'impôt pour frais d'études apportés en 1997 pourraient avoir encouragé une plus grande proportion d'étudiants à réclamer le crédit d'impôt. Les encouragements à réclamer le crédit d'impôt peuvent aussi être affectés par le revenu parental.

Sommaire de l'ensemble des effets sur les inscriptions

Les descriptions initiales des tendances doivent être considérées pour ce qu'elles sont : des descriptions de tendances plutôt qu'une évaluation exhaustive de la FCBM. Plusieurs autres facteurs peuvent potentiellement être à l'origine de ces tendances – une hausse des places disponibles en Colombie-Britannique et la double cohorte en Ontario sont des exemples de ces facteurs potentiels. Une évaluation sérieuse du programme demanderait vraiment de savoir qui exactement a reçu une subvention et de l'information plus détaillée concernant la structure des paramètres du programme de subventions. La majeure partie de ce travail ne peut pas être réalisée sans avoir accès à des micro-données plus détaillées et, préférablement, à des séries de données longitudinales suivant la mise en place des bourses de la FCBM. Malheureusement, il faudrait aussi avoir accès à des données concernant ceux qui ont reçu des bourses de la FCBM et ceux qui n'en ont pas reçu. Il n'existe pas d'ensemble de données contenant cette information pour l'ensemble du pays. De toute façon, cette information ne permettrait d'identifier que les effets directs qui, comme on l'a fait remarqué dans l'étude de l'*IIGR*, risquent d'être plutôt faibles.

Il est encore plus difficile de dire s'il y a eu un effet plus grand sur les inscriptions des jeunes d'un milieu relativement désavantagé. Nous ne possédons pas les données nécessaires concernant le statut socio-économique dans la plupart des séries de données qui contiennent aussi l'information sur les inscriptions au niveau postsecondaire au fil du temps.¹⁴ Les données de l'EPA suggèrent que les dernières années affichent une certaine hausse des inscriptions des groupes désavantagés par rapport aux groupes avantagés. Il n'existe toutefois pas de moyen d'être certain de la cause de cette hausse. Les données DAL et de l'EDTR, que l'on peut utiliser pour calculer les taux d'inscription en fonction du revenu parental, ne montre que peu de changement en ce qui concerne l'écart relatif aux taux d'inscription au cours de la dernière décennie. Ces résultats coïncident avec ceux des études qui montrent peu de changements concernant ces mesures durant la fin des années 1990, incluant Drolet (2005) et Corak, Lipps et Zhao (2003).

Les changements des taux d'inscription en fonction des provinces ne sont d'aucun secours pour identifier les effets de la méthode de répartition adoptée par la FCBM. Durant les années où l'information est disponible, Terre-Neuve-et-Labrador est la seule province qui a alloué une portion des bourses de la FCBM sous forme de subvention en argent comptant plutôt que sous forme de remise de dette. Toutefois, parce Terre-Neuve-et-Labrador est une province tellement petite, il ne s'agit pas vraiment d'un point de comparaison fiable pour évaluer les effets du changement de politiques. Ces données suggèrent par contre qu'il y a eu une tendance à la hausse des inscriptions en général avant la mise en place des bourses de la FCBM

En conclusion, il y a eu une hausse importante des taux d'inscription dans presque toutes les provinces du Canada depuis 2001 et cette hausse a coïncidé avec la mise en place de la FCBM. Cette hausse ne peut toutefois pas être attribuée à la FCBM elle-même. D'autres facteurs ont changé à l'échelle du pays au même moment, incluant le changement général de l'activité économique, celui touchant aux retours aux études ou encore des changements importants à l'échelle provinciale comme la double cohorte de l'Ontario et la croissance des fonds disponibles pour les universités. Ces facteurs sont indépendants de la FCBM et pourraient tout aussi bien être la cause de cette hausse. Il n'existe pas de façon évidente de départager ces effets en utilisant les sources de données accessibles.

¹⁴ Il y a des sources de données avec plus d'information sur les étudiants, mais celles-ci sont de nature transversales ce qui fait que les changements ne peuvent être suivis dans le temps.

Effets sur la persévérance

Bien que l'ensemble des taux d'inscription constitue typiquement un indicateur clé pour mesurer l'accès aux universités et l'importance de l'investissement effectué par les individus et la société au chapitre de l'éducation, la persévérance des individus au cours de leurs études peut être importante de façon indépendante. En ce qui concerne les études, on dit que la persévérance augmente lorsque la probabilité de poursuivre les études postsecondaires d'une année à la suivante augmente ou si la probabilité de compléter un cours au niveau postsecondaire s'accroît. Notez qu'on peut définir la persévérance soit en terme d'inscription continue dans toute forme d'enseignement postsecondaire ou en fonction de poursuivre une inscription dans un programme d'études spécifiques. En raison de la nature des données utilisées ici, cette recherche est axée sur la première définition.

La persévérance et les inscriptions sont intimement liées. Si les taux d'entrée du niveau secondaire à l'université demeurent constants et que la persévérance augmente, le taux d'inscription doit aussi augmenter. Les taux d'inscription peuvent par contre augmenter de façon importante sans que le taux de persévérance ne change. La théorie économique expliquant la persévérance au niveau de l'enseignement postsecondaire est très similaire à celle qui explique la décision individuelle de s'inscrire, de fait la théorie de base sur les investissements en capital humain ne fait pas de distinction entre les deux concepts. Toutefois, si l'achèvement d'un certificat postsecondaire, l'obtention d'un diplôme ou d'un grade apporte des résultats différents, l'augmentation de la persévérance possède une valeur intrinsèque et indépendante de l'effet que peuvent avoir les taux d'inscription et les gouvernements pourraient revoir la façon dont leurs politiques affectent la persévérance indépendamment des inscriptions. De plus, puisque les bourses de la FCBM visaient spécifiquement les étudiants de deuxième année et au-delà, il se peut qu'un effet différent se soit produit en ce qui a trait à la persévérance plutôt que sur les inscriptions en général et qui pourrait aider à identifier les effets de la FCBM. En conséquence, cette recherche considère que les effets de la FCBM sur la persévérance sont distincts des effets sur l'ensemble des inscriptions.

Études antérieures

Plusieurs études ont traité de la persévérance au niveau des études secondaires et de l'obtention d'un diplôme, (Parent 2002), Bushnik, 2003), de même que de la décision de s'inscrire dans une institution de niveau postsecondaire (Kane, 1994; Cameron et Heckman, 2001; et au Canada, Coelli, 2005; Fortin, 2004). On a toutefois accordé moins d'attention à l'identification des facteurs importants pour expliquer la poursuite et l'achèvement éventuel des études au niveau postsecondaire au Canada.¹⁵ La persévérance est importante, car il a été démontré que l'achèvement apporte des bénéfices financiers importants aux individus concernés (Ferrer et Riddell, 2002). Desjardins, Ahlburg et McCall (1999) ont souligné divers autres coûts sociaux au

¹⁵ Barr-Telford *et al.* 2003. Discutent de certaines statistiques générales sur la persévérance en utilisant l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires, mais leurs données n'offrent pas l'information sur la persévérance au-delà de 18 mois. Lambert *et al.* (2004) décrivent la relation entre le décrochage de l'enseignement postsecondaire et les caractéristiques individuelles dans l'Enquête auprès des jeunes en transition (EAJT), cohorte B, mais ils n'essaient pas d'examiner les effets de l'environnement économique ou politique général. McElroy (2005) aborde la persévérance dans les institutions dans trois provinces canadiennes, mais il ne possède que peu d'information sur les antécédents familiaux des étudiants.

décrochage, incluant des effets intergénérationnels possibles, plus particulièrement si les décrocheurs proviennent surtout de groupes déjà désavantagés.

La théorie économique sur la persévérance est en grande partie la même que celle qui s'applique aux décisions relatives aux inscriptions de façon plus générale. On suppose que les étudiants demeureront inscrits dans les institutions postsecondaires tant et aussi longtemps que le bénéfice net retiré à la fin des études outrepassa le coût des études. Cette théorie doit être légèrement modifiée s'il existe des effets importants sur les diplômes (l'effet synergique), comme l'indiquent Ferrer and Riddell (2002).¹⁶ En raison de ces effets, la décision de poursuivre pour une autre année doit être prise en tenant compte non seulement des bénéfices associés à l'achèvement de cette année, mais également des bénéfices résultants de l'achèvement du programme entier. On s'attend toutefois à ce que l'aide financière joue le même rôle peu importe la présence de ces effets. Cependant, une hausse de l'aide aura une importance moindre par rapport à la décision de persévérer pour un étudiant qui approche de la fin de son cours si l'étudiant était découragé de terminer son programme en raison soit des limites du rendement attendu ou d'une aversion envers l'endettement.¹⁷ Si toutefois des limites relatives au crédit constituent le principal empêchement à la poursuite des études, il est possible que l'effet d'une aide financière sur les étudiants des années supérieures soit plus grand que l'effet sur les étudiants des années inférieures.¹⁸

Du point de vue non économique, il existe une importante documentation relative aux facteurs déterminants liés à la persévérance qui traite de la qualité de la concordance entre les institutions et les intérêts de l'étudiant, de même qu'entre la motivation des étudiants et les caractéristiques de l'institution (voir Desjardins, Ahlburg et McCall (1999) pour une discussion plus approfondie à ce propos). L'emploi étudiant peut être un autre facteur déterminant pour expliquer la persévérance. Ehrenberg et Sherman (1987) ont trouvé que l'augmentation des heures de travail rémunérées durant le collège accroît la possibilité d'un décrochage. Un examen du Programme canadien de prêts étudiants suggère de façon explicite que c'est l'aide sous forme de prêts qui aide les étudiants à persévérer, car elle réduit le temps qu'un étudiant doit passer dans un emploi rémunérateur (HRDC, 1997). D'un autre côté, les bourses de la FCBM n'offrent pas un financement dès le début. À moins que les étudiants travaillent pendant leurs études pour payer les dettes qu'ils auront une fois leur diplôme obtenu, ce qui serait plutôt bizarre, les bourses de la FCBM ne peuvent avoir que très peu d'effet sur le travail étudiant.

¹⁶ « L'effet synergique » correspond aux bénéfices financiers dus à l'achèvement d'un programme d'études en plus du montant retiré pour avoir complété chacune des années d'études.

¹⁷ Ceci est dû au fait que compléter une année et obtenir un diplôme apporte des bénéfices beaucoup plus élevés que compléter une année et ne pas obtenir de diplôme de sorte que le coût associé à l'achèvement d'une autre année d'études a moins d'importance dans le calcul des coûts-bénéfices pour les étudiants approchant de la fin de leur programme.

¹⁸ Ceci se fonde toutefois sur l'hypothèse que les étudiants ont mal évalué le coût des études, des revenus et des coûts futurs, lorsqu'ils se sont inscrits à un cours. L'idée serait que rendu à la troisième année les étudiants pourraient avoir épuisé les épargnes qu'ils avaient accumulées pour poursuivre leurs études de sorte qu'une aide financière à ce moment pourrait avoir un effet plus grand sur leurs décisions. Aucune preuve n'appuie cette notion toutefois.

Il est toutefois difficile d'identifier les effets de l'aide financière gouvernementale aux étudiants et de leurs politiques sur la persévérance. Ici encore, puisque l'éligibilité à l'aide financière est corrélée à des facteurs dont on connaît l'importance relative à la prise de décisions concernant les inscriptions et la persévérance, particulièrement le niveau de scolarité et de revenus des parents, il n'est pas raisonnable de comparer simplement les taux de persévérance chez les étudiants qui reçoivent une aide financière et ceux qui n'en reçoivent pas. Cette difficulté apparaît clairement dans McElroy (2004, 2005). Dans deux études demandées par la FCBM, elle trouve que le total de l'aide financière accordée aux étudiants est associé de façon négative à la persévérance. Cela illustre le point de Dynarski's (2002) voulant que l'aide financière est probablement corrélée à d'autres facteurs qui affectent la persévérance. Il est peu probable que l'aide financière plus élevée entraîne le décrochage mais plutôt que ceux qui reçoivent une aide financière plus élevée sont également ceux qui sont le moins susceptibles de terminer leurs études postsecondaires. McElroy trouve cependant qu'il est plus probable que les étudiants qui reçoivent un montant d'aide plus élevé sous forme de subventions soient ceux qui sont le plus susceptibles de persévérer par rapport à ceux qui se voient attribuer des prêts. Dans ses études sur le Manitoba et la Colombie-Britannique, McElroy compare les taux de persévérance des étudiants de niveau postsecondaire qui auraient été probablement éligibles pour une bourse de la FCBM mais qui se sont inscrits avant que ces bourses ne deviennent disponibles avec le taux que l'on retrouve chez un groupe similaire d'étudiants qui se sont inscrits après que le programme de bourses de la FCBM ait été mis en place. Elle a trouvé qu'au Manitoba, les étudiants appartenant à la cohorte du « millénaire » avaient 10 points de pourcentage de moins de chances d'avoir décroché que les étudiants de la cohorte « pré-millénaire ». Dans une étude similaire menée auprès des étudiants de la Colombie-Britannique, elle a toutefois trouvé qu'il y a eu une augmentation de la persévérance chez les étudiants participant à des programmes de deux ans, mais pas chez ceux inscrits dans des programmes de quatre ans. Elle a suggéré que la raison de cette observation est due au fait que le niveau des besoins non comblés est plus élevé chez les étudiants appartenant au dernier groupe.

McElroy conclut que la priorité des programmes d'aide aux étudiants est d'abord d'assurer que les étudiants ont accès à des ressources suffisantes pour les soutenir durant leurs études et, une fois cela assuré, de se concentrer sur le soulagement de la dette. Cela suggère implicitement que les fonds qui ont servi aux bourses de la FCBM auraient été mieux utilisés s'ils avaient servi à répondre aux besoins non comblés ou pour accroître la limite des prêts consentis par les programmes de prêts existants en premier lieu. Il est cependant important de se souvenir que cette étude ne porte que sur les effets directs des bourses, qui ont touché directement les étudiants de 3^e et de 4^e année seulement. Si d'autres étudiants ont bénéficié d'effets indirects en raison des réinvestissements, l'étude de McElroy n'aurait pas relevé de tels effets.¹⁹ En outre, son ensemble de données traitait de la persévérance institutionnelle plutôt que de la persévérance plus générale pour l'ensemble des études postsecondaires. Cette forme de persévérance peut être plus importante selon une perspective politique.

¹⁹ Ceci faisait parti de la conception de l'étude : on demandait non pas si les programmes de bourses de la FCBM ont eu dans l'ensemble des effets positifs sur la persévérance mais si la forme spécifique que le programme a pris, notamment l'allègement de la dette, a eu un effet.

Les travaux de McElroy jettent toutefois un doute sur les suggestions de l'*IIGR* voulant que la remise de dette n'ait pas d'effet sur le taux d'inscription dans son ensemble. Toutefois, le mécanisme suggéré par McElroy à l'effet que les étudiants puissent travailler moins s'ils n'accumulent pas tant de dettes, demande d'autres preuves, plus particulièrement en raison du fait que les bourses de la FCBM n'ont pas augmenté les ressources disponibles pour les étudiants lorsqu'ils étaient aux études. La raison pour laquelle un étudiant travaillerait pendant ses études pour réduire une dette sans intérêt jusqu'après l'obtention d'un diplôme, alors qu'il pourrait probablement obtenir un salaire plus élevé à ce moment n'est pas claire. Une analyse de cette question est toutefois hors de la portée de cette recherche.

Bettinger (2004) est capable de porter plus d'attention à ces questions endogènes et a trouvé que les récipiendaires de *Pell Grants* aux États-Unis étaient moins susceptibles d'abandonner leurs études que les étudiants n'ayant pas reçu cette subvention qui présente autrement des caractéristiques similaires. Les *Pell Grants* offrent une hausse de ressources financières totales auxquelles les étudiants peuvent accéder durant la période de leur programme d'études, contrairement aux bourses de la FCBM. Le but premier des *Pell Grant* n'est toutefois pas d'augmenter la persévérance, mais d'accroître le taux d'inscription. Par contre au Canada, la Fondation canadienne des bourses du millénaire a été créée spécifiquement pour les étudiants des années supérieures et devait en partie assurer que les étudiants soient capables de compléter leur programme d'étude. Les effets de ces programmes peuvent toutefois être différents.

Persévérance – tendances et analyse

Il est plutôt difficile de mesurer la persévérance au niveau postsecondaire au Canada. Il existe trois ensembles de données qui pourraient permettre d'identifier les changements qui se sont produits en ce qui a trait à la persévérance des étudiants universitaires au cours de la période où les bourses de la FCBM ont été mises en place.

Le premier ensemble est l'EDTR qui est constitué de données recueillies auprès d'individus suivis pendant une période pouvant atteindre six ans, ce qui est suffisant pour évaluer leur persévérance à l'université. L'EDTR présente toutefois certains désavantages importants pour entreprendre ce genre d'analyse. Parmi ces désavantages, la taille relativement petite de l'échantillon est le plus important. Comme nous en avons discuté dans la section précédente, il est même problématique d'utiliser l'EDTR pour estimer les taux d'inscription.

Le recours à l'EDTR pour évaluer le taux de persévérance, opération qui demande nécessairement de réduire l'échantillon aux seuls étudiants qui fréquentent l'université, ce qui représente environ 25 p. 100 de la taille de l'échantillon de tous les jeunes âgés de 18 à 24 ans, risque de produire des estimations qui varient beaucoup. Il est très probable que les variations de ces estimations entre une année et l'année suivante soient dues aux erreurs aléatoires plutôt qu'à des changements fondamentaux des taux de persévérance. Gardant cet avertissement en tête, le Tableau 4 illustre les estimations du taux de persévérance les plus fiables. On définit ici la persévérance comme étant le pourcentage d'individus âgés de 18 à 24 ans, qui possèdent moins de quatre années d'université et qui étaient inscrits durant l'année en cours et qui ont indiqué qu'ils poursuivraient leurs études universitaires l'année suivante. Le Tableau 2 illustre les taux de persévérance par année pour chacune des trois cohortes complétées de l'EDTR. Le Tableau indique qu'il y a eu une hausse légère du taux de persévérance chez les individus depuis la fin

des années 1990, mais il serait difficile d’attribuer celle-ci aux effets de la FCBM. (il existe peu de preuve d’une croissance importante du taux de persévérance après l’an 2000).

Tableau 2. Pourcentage des individus inscrits à l’université n’ayant pas complété un diplôme universitaire qui poursuivent une autre année universitaire l’année suivante, EDTR

	Méthode 1			Méthode 2		
	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3
1993	91.9%			72.3%		
1994	90.7%			76.7%		
1995	91.8%			76.6%		
1996	90.1%	91.1%		83.4%	81.0%	
1997	88.0%	90.8%		71.5%	75.9%	
1998		86.3%			66.7%	
1999		90.3%	93.9%		66.8%	77.6%
2000		89.6%	90.8%		72.0%	75.6%
2001			91.4%			75.9%
2002			91.4%			80.8%
2003			90.4%			75.5%
Cohort average:	90.5%	89.6%	91.6%	76.1%	72.5%	77.1%

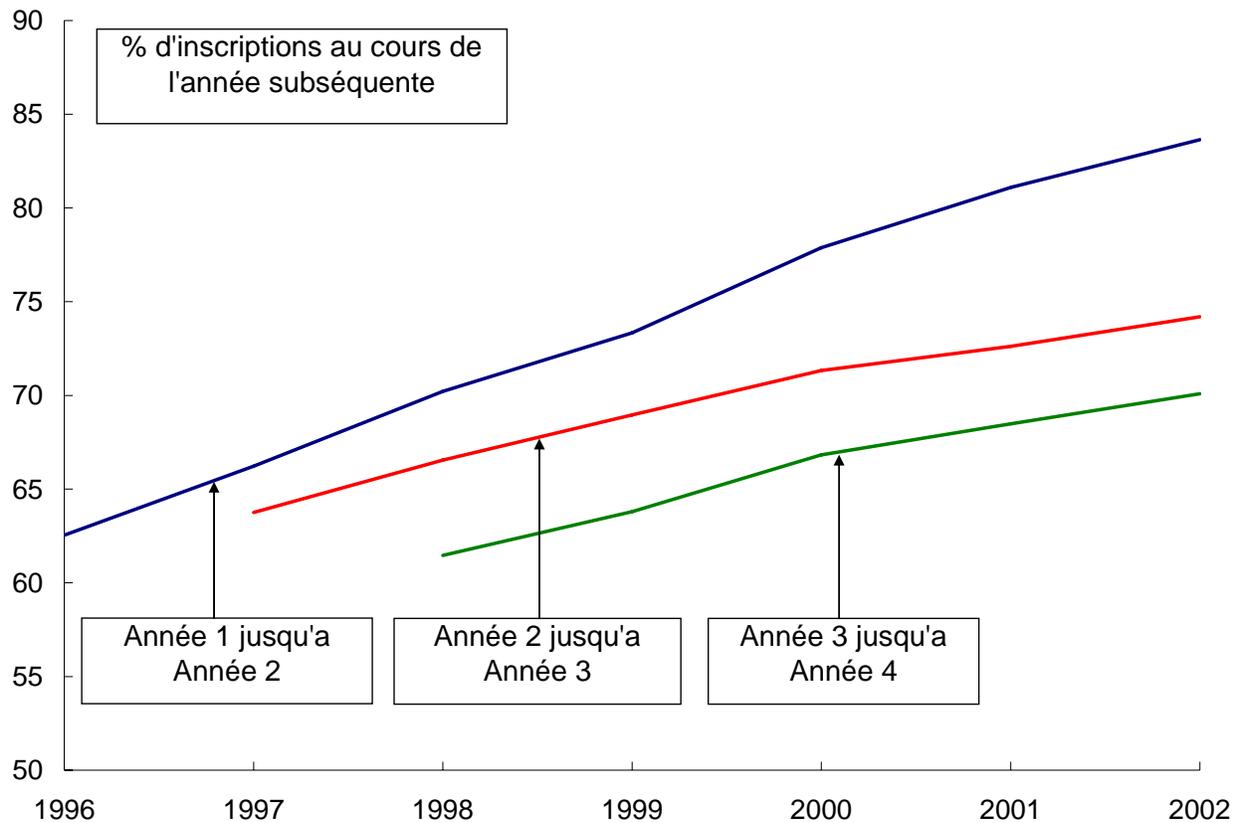
Source: Dossiers principaux de l’EDTR. Les Figures sont pondérées en utilisant le poids longitudinal. Par exemple, le pourcentage pour l’an 2000 illustre le nombre des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n’ont pas complété un programme universitaire de quatre ans et qui fréquentaient l’université en 2000 et en 2001, divisé par le nombre total des étudiants inscrits en 2000. Il s’agit donc du pourcentage de ceux qui étaient inscrits en 2000 et qui ont poursuivi leurs études en 2001. La seconde méthode compte les individus dont le statut d’inscription est inconnu pour la deuxième année et qui sont classés comme non inscrits à l’université. Les pourcentages identifient séparément chacune des trois cohortes complètes de l’EDTR.

Les Données administratives longitudinales (DAL) représentent une seconde source de données. Elles sont utiles car elles portent sur une période de temps et suivent un grand nombre d’individus. Toutefois, comme nous l’avons déjà mentionné, les estimations effectuées à partir des DAL ne semblent pas concorder avec celles effectuées en utilisant d’autres sources de données (Figure 14).

Étant donné la forte tendance à la hausse du taux général d’inscription dans les DAL, il existe aussi une hausse appréciable concernant la persévérance, telle qu’elle est mesurée dans les DAL (Figure 16). Encore une fois, il est important de connaître les limites des DAL en ce qui concerne cette mesure. Premièrement, l’année du programme ne peut être identifiée que de façon indirecte. Dans l’ensemble des données présentées ici, tous les individus qui étaient âgés de 17 à 24 ans en 1993 ou plus tard ont été identifiés. Le statut d’inscription de chaque individu à chaque année a été identifié par l’existence d’une demande de crédit d’impôts pour les frais d’études à plein temps à un moment donné au cours de l’année civile. Un individu a été classé parmi les étudiants en première année d’un programme en 1994 s’il a demandé un crédit en 1994 et ne l’a pas fait en 1993. Un individu a été considéré comme un étudiant de deuxième année si il ou elle avait déjà

effectué une demande de crédit pour fin d'éducation au cours de l'année antérieure et était alors inscrit dans un programme d'études. Cette définition ne peut être qu'une approximation dans le meilleur des cas. Bien que les données soient disponibles pour chacune des provinces individuellement, ces résultats ne sont pas montrés ici. Il est peu probable qu'ils ajoutent de l'information utile dont on pourrait tirer des conclusions. Toutefois, de façon générale, les DAL ne montrent pas de hausse évidente du taux de persévérance suite à la mise en place de la FCBM. Il n'y a pas non plus de divergence évidente concernant les tendances au fil des années, si ce n'est une hausse plus petite de la persistance entre la 3^e et la 4^e année par rapport aux autres années. Cette différence n'est toutefois pas significative du point de vue statistique.

Figure 16. Persévérance dans les inscriptions aux universités canadiennes : DAL



Source: DAL

Note: Ces données devraient être traitées avec prudence. L'identification des étudiants du niveau universitaire dans les DAL est basée sur les demandes de crédit d'impôt pour les frais de scolarité qui est plus grande que ce à quoi on pourrait s'attendre car elle inclut les frais de scolarité du niveau collégial qui s'appliquent dans les provinces dans lesquelles les étudiants ont déclaré qu'ils payaient des impôts. L'identification des inscriptions subséquentes demande en plus que l'étudiant se retrouve dans l'ensemble de données portant sur une année subséquente. On alloue un « nombre d'années dans le programme » qui correspond au nombre d'années où l'étudiant a demandé un crédit d'impôt en raison d'études à plein temps pour un mois au moins. Ici encore, la mesure dépend du fait que l'étudiant soit présent dans un échantillon pendant plusieurs périodes. En outre, le statut d'étudiant d'un individu n'a été suivi que depuis 1993 ou l'âge de 17 ans. Il peut s'agir d'une explication de la tendance à la hausse sous-jacente relative à la persévérance au cours de toutes les années dans les groupes de programmes.

Les DAL offrent un autre avantage, soit celui d'établir un lien avec les données du Programme canadien de prêts étudiants pour examiner s'il y eu des différences entre la réponse à la mise en place des bourses de la FCBM provenant des étudiants éligibles et de ceux qui ne l'étaient pas. Puisque la réception d'un prêt étudiant est une condition nécessaire à la réception d'une bourse de la FCBM, si les bourses de la FCBM ont eu un effet, nous nous attendons à ce qu'il se soit manifesté au niveau de la persévérance chez les étudiants qui ont reçu des prêts étudiants plutôt que chez ceux qui n'en ont pas reçu. Les Tableaux 2 et 3 utilisent une régression linéaire simple pour évaluer si les DAL apportent une preuve d'une augmentation de la persévérance après l'an 2000. Aucun cas ne présente une estimation qui suggère que le taux de persévérance était supérieur à ce à quoi on pouvait s'attendre après l'an 2000 et ce, pour tous les groupes (Tableau 3). Il n'existe pas non plus de preuve indiquant que le taux de persévérance a augmenté chez ceux qui étaient éligibles par rapport à ceux qui ne l'étaient pas (Tableau 4, colonne d), de fait les preuves semblent soutenir le contraire bien que les résultats ne soient pas statistiquement significatifs. Il semble que les étudiants qui ont reçu des prêts étudiants ont un taux de persévérance plus élevé que ceux qui n'en ont pas eu, ce qui ne concorde pas très bien avec les résultats de McElroy (2005). Ces régressions ne sont toutefois fiables que dans la mesure où les données sur lesquelles elles sont fondées le sont également, ce qui peut être remis en question.

Tableau 3. Résultats de la régression : Taux de persévérance post-FCBM en fonction du statut de prêt et des années dans un programme

	FCBM	Année
Sans prêt		
1 à 2	0.1798 (3.4480)	3.5082 (0.9517)**
2 à 3	2.7535 (2.9812)	2.1266 (0.8229)**
3 à 4	1.6497 (3.2485)	2.7331 (0.8967)**
Avec prêt		
1 à 2	-1.4453 (4.3159)	3.9618 (1.1913)**
2 à 3	-3.8434 (2.8796)	2.6193 (0.7949)**
3 à 4	-0.9315 (2.5351)	1.8742 (0.6998)**

Note : Utilise les données à partir de 1997 seulement. Les données de base sont les taux moyens de persévérance calculés par province, les années et les années d'inscription dans un programme. La FCBM est une variable factice égale à 1 dans le cas des années suivant l'an 2000.

Tableau 4. Résultats de régression : taux de persévérance post-FCBM, mise en commun

	a	b	c	d
FCBM	-0.0134 (1.6055)	-0.0134 (1.3454)	-0.0134 (1.3202)	1.1793 (1.5323)
Année	2.9077 (0.4453)**	2.9077 (0.3731)**	2.9077 (0.3662)**	2.9077 (0.3654)**
Prêt étudiant			2.5098 (0.7149)**	3.2114 (0.8490)**
Prêt étudiant* FCBM				-2.3853 (1.5655)
Prov FE	n	y	y	y
R2	0.2846	0.5109	0.5306	0.5343

Note: Utilise les données à partir de 1997 seulement. Les données sous-jacentes sont les taux de persévérance par province, année et année de programme.

Sommaire de l'ensemble des effets sur la persévérance

Il n'existe en général aucun élément de preuve solide indiquant une hausse de la persévérance agrégée chez les étudiants universitaires depuis la mise en place des bourses de la FCBM, au-delà de ce qui est suggéré par les tendances préexistantes. Il est toutefois peu probable qu'un programme de l'envergure de celui de la FCBM puisse produire des effets substantiels sur les taux de persévérance agrégés et étant donné que les provinces ont effectué relativement peu de réinvestissements dans les domaines directement visés pour améliorer la persévérance de sorte qu'il y aurait, dans ce cas, peu ou pas du tout de résultats indirects attendus.

Ceci étant dit, il serait plus sensé de se fier aux résultats de McElroy indiquant que les taux de persévérance ont augmenté dans les groupes qui étaient susceptibles de recevoir une bourse de la FCBM – au Manitoba et chez les étudiants de niveau collégial en Colombie-Britannique. Ces indications suggèrent qu'il pourrait aussi y avoir un effet sur la persévérance des individus qui ont reçu une bourse de la FCBM, mais cet effet ne se serait manifesté auprès de trop peu d'individus pour que nous puissions l'intégrer à un niveau agrégé comme le sont les données utilisées dans cette recherche.

Conséquences sur la répartition

Plus récemment, on a observé une hausse de l'intérêt concernant la façon dont les paiements d'aide financière sont répartis. Les travaux de Usher (2004 a, b) présentent un intérêt particulier ici. Usher tente de fournir une description complète des impacts de la répartition des politiques relatives à l'enseignement postsecondaire. Il avance que le système actuel est mal orienté vers les étudiants dont les besoins financiers sont susceptibles d'être les plus élevés ou en encore qui présentent le plus fort risque de décrochage. Trois raisons entrent en jeu ici. Premièrement, la plupart des étudiants au niveau postsecondaire proviennent de familles dont les revenus sont plutôt élevés de sorte que tout programme qui bénéficie aux étudiants postsecondaire aidera des étudiants qui sont pour la plupart déjà avantagés. Deuxièmement, il existe un grand nombre de programmes qui offre une aide à tous les étudiants du niveau postsecondaire. Le plus important de ces programmes est celui des subventions aux universités qui contribuent au maintien de frais de scolarité plus faible qu'ils ne le seraient autrement et le programme de crédit d'impôt. Troisièmement, même parmi les programmes qui visent à offrir une aide aux étudiants dont les besoins financiers sont élevés, un pourcentage important des récipiendaires fait partie du groupe dont les familles a un revenu plutôt élevé. Par exemple, le Programme canadien de prêts étudiants (PCPE) attribue plus de la moitié de ses prêts aux étudiants autonomes, mais on considère que ces étudiants ne reçoivent aucun appui financier de la part de leurs parents. En conséquence, on ne tient pas compte du revenu des parents dans le calcul des ressources auxquelles ces étudiants peuvent accéder. Les étudiants dont les parents sont relativement aisés sur le plan financier sont aussi susceptibles de recevoir de l'aide que les étudiants dont les parents ont un revenu plus faible

Répartition en fonction du revenu familial

Il est clair que les bourses de la FCBM étaient destinées aux étudiants issus de familles dont les revenus sont faibles. Sur ce point, l'intention du programme était certainement progressiste. Toutefois, il n'est pas clair que ce fut exactement leur effet. Deux raisons expliquent cela. La première est que malgré le fait que les bourses de la FCBM ne soient disponibles qu'aux individus dont les besoins financiers ont été évalués comme étant élevés en vertu des paramètres des programmes provinciaux de prêts, il se peut que l'évaluation élevée des besoins ne soit pas très bien corrélée avec le revenu familial. Deuxièmement, dans la mesure où les bourses de la FCBM ont remplacé les programmes de remise de dette existants, les effets de la répartition sont dans l'ensemble neutres à moins que les politiques provinciales aient changé d'une façon qui n'est pas neutre. De fait, il serait nécessaire d'effectuer une analyse complète des effets de la répartition concernant les effets directs comme indirects du programme. Cette recherche demanderait toutefois une analyse détaillée de tous les changements qui se sont produits dans les provinces concernant les politiques gouvernementales en matière d'enseignement supérieur au cours des six dernières années de même que d'un avis pour savoir si ces changements étaient le résultat de la mise en place des bourses de la FCBM ou d'un autre facteur. Cela dépasse grandement la portée de cette analyse.

McElroy (2004) examine cette question en utilisant des données de programme provenant du programme de prêts étudiants de la Colombie-Britannique. Elle a trouvé que parmi les étudiants qui étaient éligibles à une hausse des subventions après la mise en place des bourses de la FCBM

en Colombie-Britannique, ceux ayant des personnes à charge ont bénéficié dans une mesure beaucoup plus grande que ceux sans personne à charge : leur dette accumulée aurait été de 9 000 \$ supérieure en l'absence du programme de bourses de la FCBM, comparativement à un montant de 3 200 \$ pour ceux qui n'avaient pas de personne à charge. Cela reflète les besoins plus élevés et en conséquence le montant supérieur reçu par les étudiants avec des personnes à charge mais aussi que les étudiants-chefs de famille monoparentale pouvaient recevoir de l'aide pendant cinq ans alors que cette période n'était que de quatre années pour les autres étudiants. Elle a également trouvé qu'il est plus probable que les étudiants qui ont reçu des bourses de la FCBM soient des personnes à charge que les récipiendaires d'autres formes d'aide financière : pour l'ensemble des récipiendaires de la FCBM, 38 p. 100 ont été évalués comme des personnes à charge comparativement à 28 p. 100 de tous les récipiendaires du programme de prêts étudiants de la Colombie-Britannique.

Il semble que la C.-B. soit un cas particulier par rapport au pourcentage de récipiendaires qui ont été classés comme autonomes. L'estimation de Usher à l'effet qu'environ 60 p. 100 des prêts aillent à des étudiants qui sont des personnes à charge est beaucoup plus faible que celui de McElroy qui est de 72 p. 100 en C.-B. Néanmoins, il est clair que les bourses de la FCBM tendent à être davantage allouées aux étudiants qui sont des personnes à charge que ce n'est le cas pour les prêts étudiants en général. Ceci est important, car la relation entre le revenu parental et la réception d'un prêt étudiant est beaucoup plus forte chez les étudiants à charge que chez ceux qui ne le sont pas.

Contrairement à Usher (2004 a,b), Lin et Situ (2006) examinent les données relatives à la réception d'un prêt étudiant qui est lié aux données des dossiers fiscaux des individus et de leurs parents entre 1995 et 2000. Ils comparent le niveau de revenu des familles des étudiants qui ont reçu des prêts étudiants avec celui des familles des étudiants qui n'en ont pas reçu. Ils ont trouvé que chez les étudiants à charge en 2000, le revenu moyen des familles des étudiants bénéficiant du PCPE était de 48 600 dollars alors qu'il était de 109 000 dollars pour ceux qui n'en ont pas reçu. En ce qui concerne les étudiants autonomes, ces montants étaient de 65 700 dollars et de 100 500 dollars respectivement. Il s'agit d'une différence importante à la fois chez les étudiants à charge et les étudiants autonomes. Parmi les étudiants à charge, le montant moyen du prêt reçu par les étudiants dont les parents se trouvent dans le quartile de revenu le plus faible était également plus grand que le montant moyen reçu par les étudiants dont les parents font partie du quartile de revenu le plus élevé (4 200 dollars contre 3 200 dollars en l'an 2000). Toutefois, en ce qui concerne les étudiants autonomes, le montant reçu ne variait pas beaucoup d'un quartile de revenu familial à un autre.

Il est probable que tout programme qui vise les étudiants recevant des prêts étudiants soit modérément progressif parmi la population des étudiants au niveau postsecondaire. Ceci est moins vrai au sein de la population en général étant donné qu'il a plus de chances que les étudiants universitaires proviennent de familles dont les revenus sont plus élevés. La Figure 17 illustre le montant moyen reçu du Programme canadien de prêts aux étudiants en fonction du niveau d'éducation des parents. La colonne en bleu montre les montants reçus par quartile de revenu et par étudiant alors que la colonne en orange illustre les montants que les 18-29 ans ont reçus. En moyenne, les étudiants à charge issus du quartile le plus faible ont reçu 2 600 \$ chacun en prêt. Les étudiants à charge appartenant au quartile le plus élevé ont reçu moins de 288 \$

chacun. Toutefois, le montant moyen reçu en prêt par l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 29 ans, incluant les jeunes qui ne sont pas aux études, et qui sont du quartile le plus faible est de 755 \$ alors que ce montant est de 130 \$ pour le quartile le plus élevé. La différence entre les montants reçus par personne est beaucoup plus petite que celle entre les montants reçus par étudiant. Ceci est dû au taux plus faible de participation aux études postsecondaires chez les jeunes issus des familles du quartile le moins élevé.

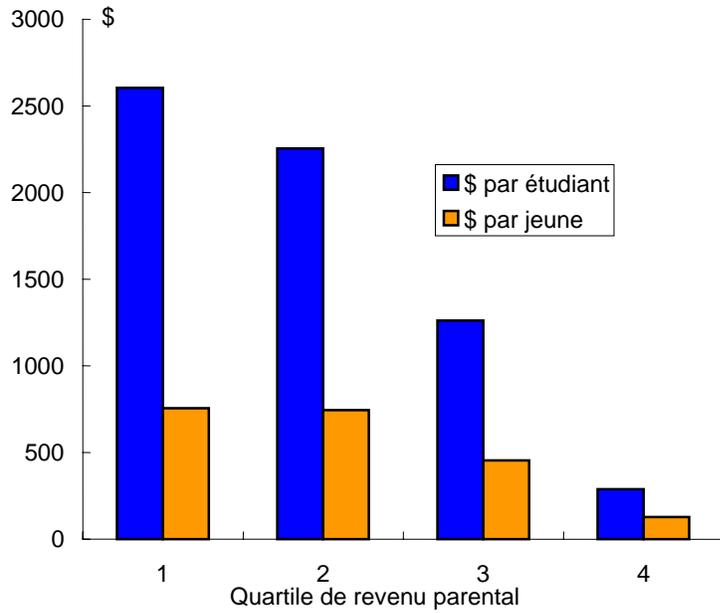
Les différences sont plus marquées chez les étudiants autonomes. On observe chez ce groupe que les étudiants issus du quartile de revenu familial le plus faible ont reçu en moyenne 2 200 \$ soit tout près du double de ce que les étudiants du quartile le plus élevé ont reçu. Toutefois, si on considère les différents taux d'inscription chez les 18-29 ans, les étudiants du quartile de revenu les plus élevés ont reçu en moyenne un montant plus élevé que ceux du quartile le plus faible, 300 \$ contre 220 \$.

C'est ce qui explique les résultats de Usher (2004 a,b) indiquant que le PCPE n'est que modérément progressif et que 40 p. 100 des dépenses en prêts étudiants vont à des jeunes issus de familles appartenant aux deux quartiles supérieurs. Cependant, il est probable que les bourses de la FCBM soient plus progressives que les prêts du PCPE car elles sont plus susceptibles d'être accordées aux étudiants à charge et à ceux dont l'évaluation des besoins financiers est la plus élevée.

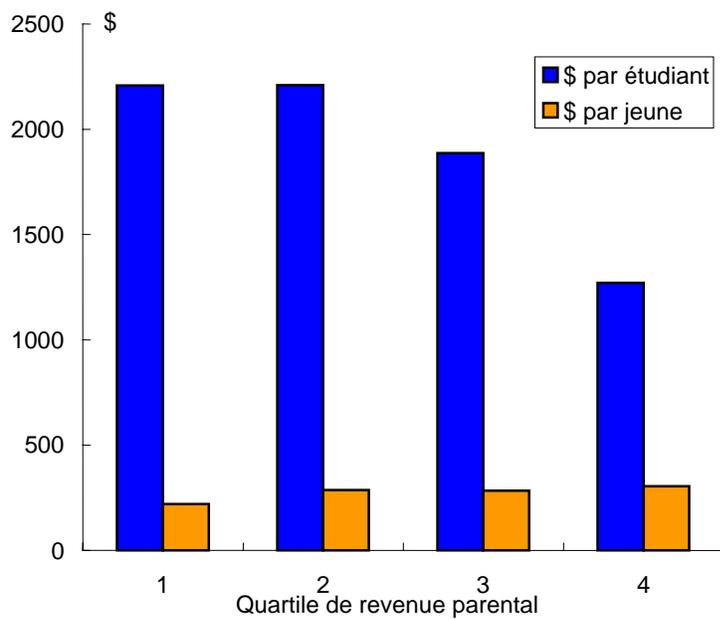
Cela dit, on ne prend toujours pas en compte le fait que dans plusieurs provinces les montants épargnés grâce à la FCBM ont été réinvestis non pas en aide financière ciblée, mais en investissements généraux dans le système d'enseignement postsecondaire. De fait, la C.-B. présente le plus fort taux de réinvestissement dans les programmes d'aide financière. Par contre en Ontario et en Saskatchewan, pratiquement toutes les sommes épargnées ont été réinvesties sous forme de subventions générales. Usher (2004 a), parmi plusieurs autres, avance que de telles dépenses sont en fait légèrement régressives. Dans ces provinces, l'effet général de la FCBM, une fois qu'on a pris en compte les changements au niveau des politiques, peut avoir été légèrement régressif. Il est cependant impossible de dire si c'est vraiment le cas, à plus forte raison de se prononcer sur l'ampleur de l'effet. Ceci soulève encore une fois la question de l'importance de concevoir le programme d'une façon qui tient compte de ses interactions avec les programmes existants.

Figure 17. Montant moyen du PCPE par quartile de revenu familial, 2000

a. Étudiants à charge



b. Étudiants autonomes



Source: Calcul de l'auteur à partir des données de Lin et Situ (2006).

Répartition du revenu au cours de la vie

Il est également important de tenir compte de la façon dont les bourses affectent la répartition des revenus au cours de la vie d'un diplômé de l'université. Puisque dans la plupart des provinces les bourses remplacent des prêts équivalents, elles ne font rien pour augmenter les ressources financières auxquelles les étudiants peuvent accéder. Par contre, elles réduisent le montant des paiements futurs qu'un étudiant aura à effectuer après avoir reçu son diplôme. En d'autres mots, les bourses ne font pratiquement rien pour augmenter les fonds au moment de la vie où le revenu est à son plus bas – les années aux études – mais elles augmentent le revenu lorsque les fonds sont moins nécessaires. Le programme fait donc face au même problème que les crédits d'impôt relatifs aux études qui sont décrits par Finnie *et al.* (2005) et Usher (2005) : les fonds ne sont pas disponibles au moment optimal selon la perspective de l'étudiant. Il ne s'agit pas d'une mesure sage si on veut aider les étudiants.

Autres questions relatives à la répartition

L'approche qui consiste à accorder une subvention qui s'applique directement à la réduction de la dette plutôt qu'à augmenter le revenu actuel comporte d'autres subterfuges potentiels. Par exemple, même si un prêt n'est pas considéré comme un revenu imposable, une subvention qui sert à réduire le montant d'un prêt est imposable. En conséquence, il est parfaitement possible qu'un étudiant qui reçoit une bourse de la FCBM ait un revenu inférieur pour l'année où il reçoit cette bourse au revenu qu'il aurait eu sans la bourse. Ceci est dû au fait que la bourse ne s'additionne pas au revenu courant, mais elle est imposable et que les impôts dus en raison de ce revenu doivent être payés durant l'année en cours. La FCBM a reconnu ce fait très tôt. Cependant, cela a été une des raisons pour lesquelles on a augmenté l'exonération fiscale sur les bourses de 500 \$ à 3 000 \$ (un montant suffisant pour couvrir le paiement moyen en bourse) en 2002. La décision récente d'exonérer de l'impôt tous les revenus provenant de bourses a réglé cette préoccupation. Elle a toutefois fait en sorte que les étudiants qui reçoivent dès le départ un revenu sous forme de bourses paient moins d'impôts que ceux qui tirent leur revenu d'un travail à temps partiel. Une injustice a donc été remplacée par une autre injustice.

Sommaire des conséquences de la distribution

Bien qu'il soit clair que l'intention des bourses de la FCBM était d'aider les étudiants dont les besoins financiers étaient le plus élevé et qui par conséquent empruntaient le plus, il n'est pas entièrement certain que la FCBM ait aidé les étudiants dont les ressources financières étaient les plus faibles. Les bourses elles-mêmes ont été allouées de façon disproportionnée aux étudiants dont le revenu familial était moins élevé ce qui a entraîné une légère amélioration de la progressivité du système d'aide financière. Cependant, elles n'ont fait, dans une certaine mesure, que remplacer l'aide existante qui aurait été accordée autrement à ces étudiants. Dans la mesure où des réinvestissements ont été effectués d'une façon qui soit régressive – ce qui est probablement le cas dans plusieurs provinces – cela aura eu pour effet de compenser les effets directs de la répartition. En outre, la hausse du revenu disponible pour ces étudiants a été répartie de façon maladroit au cours de leur cycle de vie – les ressources financières totales n'ont pas été augmentées pendant les années où leurs revenus comme étudiants étaient faibles, mais une fois leur diplôme obtenu sous la forme de taux d'intérêt moins élevés et de paiements en capital pour le plus petit groupe de dettes dues aux prêts étudiants.

Commentaires et Conclusion

Cette recherche a démontré que le taux d'inscription a augmenté à peu près au moment même où les bourses du millénaire ont été mises en place et qu'il se peut que le taux de persévérance à l'université ait augmenté lui aussi durant cette période. Toutefois, en dépit des efforts de McElroy (2005, 2004) et de Lavallé et Backus (2007) et de cette recherche, il n'est pas possible d'isoler vraiment le total des effets du programme de bourses de la FCBM de façon fiable, que l'on parle des inscriptions en général, de la persévérance ou encore de la distribution. Ceci est dû au fait que :

1. la réception d'une bourse est fortement corrélée avec d'autres facteurs déterminants en ce qui concerne les taux d'inscription et la persévérance;
2. le programme de bourses de la FCBM a été mis en place au même moment dans l'ensemble du Canada de sorte qu'on ne peut pas observer de variation entre les provinces en ce qui concerne la pertinence du programme et qui permettrait de trouver un groupe contrôle.

Il est également important de se souvenir que les évaluations de ce genre de programmes – même des plus simples comme le programme *Georgia HOPE* – demandent des données qui s'étendent sur plusieurs années successives si on veut obtenir des résultats significatifs. En général, ces analyses utilisent des micro données qui sont beaucoup plus précises que celles disponibles pour l'analyse présente. Il est crucial que ceux qui liront cette analyse comprennent que toutes les conclusions tirées de cette recherche ne sont au mieux que des tentatives. D'autres travaux de recherche entrepris par le programme *MESA*, dirigés par plusieurs éminents chercheurs canadiens dans le domaine de l'enseignement, vont permettre d'éclaircir davantage les effets du programme et de l'aide financière aux étudiants en général.

Il est également important de noter que si on arrive à démontrer hors de tout doute que le programme de bourses de la FCBM a eu des effets positifs sur les inscriptions et la persévérance, cela ne signifierait pas nécessairement qu'il faut poursuivre ce programme. Il faudrait aussi démontrer que c'est la meilleure façon d'utiliser les fonds publics pour atteindre les objectifs. Les critiques de l'*IIGR* à l'endroit de l'approche adoptée par la FCBM ne portent pas tant sur son efficacité, mais sur le fait qu'il s'agit d'une des approches les moins efficaces car elle n'entraîne pas par elle-même une hausse des ressources financières accessibles aux étudiants pendant qu'ils poursuivent leurs études. Malheureusement, les recherches sur les effets relatifs des subventions par rapport aux prêts et aux remises de dette au Canada n'en sont qu'à leurs premières étapes et, même aux États-Unis, la littérature n'offre que peu d'indications concernant les effets des prêts et encore moins des remises de dette. C'est pourquoi le rapport de l'*IIGR* est axé sur les effets théoriques de chacun de ces genres d'aide financière et les auteurs expliquent dans leurs conclusions qu'il est probable que les effets directs des bourses de la FCBM ont été limités. Du point de vue politique, le rapport conclut qu'il aurait été préférable que les fonds servent à augmenter les ressources financières des étudiants pendant qu'ils étaient aux études. Du point de vue logique, il est difficile de s'opposer à cette conclusion.

Finalement, l'effet d'ensemble des bourses de la FCBM est probablement d'avoir entraîné une hausse de la progression de l'aide financière. Cet effet est toutefois plus petit que ce qu'il aurait été autrement, si ce n'est qu'en ce qui a trait aux interactions avec les programmes provinciaux.

Une des plus grandes difficultés que nous avons rencontrées lors de l'évaluation du programme de bourses de la FCBM est que le programme a eu des effets sur les politiques des gouvernements provinciaux. Bien que l'approche adoptée par la FCBM était demandée par la législation et offrait certains avantages administratifs comme une réduction du chevauchement concernant l'infrastructure des paiements et peut-être une accélération de la mise en place du programme il est impossible, peu importe les données accessibles, de séparer les effets du programme de bourses de la FCBM de ceux liés à ces autres politiques. En ce qui concerne l'élaboration des politiques à venir, ce qui est peut-être plus important, c'est que cela veut dire que l'élimination ou une révision importante du programme de bourses de la FCBM pourrait avoir des effets directs très différents de ceux liés à la mise en place du programme. Junor et Usher (2006) ont noté que les difficultés d'ordre politique qui sont susceptibles d'apparaître dans la plupart des provinces lorsque la FCBM aura distribué sa dernière bourse et sa dernière subvention en 2009. Ils suggèrent que la portion partagée des dépenses de la FCBM signifie qu'il est peu probable que la plupart des gouvernements provinciaux seront en mesure de remplacer les programmes du gouvernement fédéral par des programmes provinciaux équivalents.

Cette étude a également fait ressortir quelques-unes des difficultés liées à l'analyse des politiques sur l'enseignement postsecondaire au Canada. Plus spécifiquement, il existe un manque d'information détaillée accessible aux chercheurs et qui offrirait toute l'information nécessaire à une personne qui voudrait évaluer ces politiques. Il en résulte que les gouvernements ne peuvent pas se fier aux données disponibles pour évaluer leurs programmes et politiques. Si on s'attend à ce qu'une évaluation soit exigée en ce qui a trait à un nouveau programme, il faut donc prévoir un plan d'évaluation avant de mettre le programme en place.

Annexe A. Examen détaillé de la littérature concernant l'aide financière aux étudiants et les inscriptions

Frais de scolarité et subventions

Les modèles relatifs aux demandes d'un enseignement universitaire prédisent que, à peu près comme dans le cas des hausses du prix de n'importe quel bien de consommation, des frais de scolarité plus élevés réduisent la demande d'accès à l'université. D'un autre côté, on s'attendrait à ce qu'une hausse du montant des subventions accordées aux étudiants se traduise par un accroissement des demandes d'admission. Jusqu'à maintenant, le système universitaire a montré une certaine flexibilité qui a permis d'augmenter le nombre de places disponibles dans les programmes qu'il offre et, en conséquence, une hausse des subventions est de nature à entraîner une hausse du pourcentage de jeunes gens qui vont à l'université. Quelle est l'ampleur probable de cet effet? Cela demeure une question empirique.

Les commentateurs canadiens ont suggéré de façon typique que des frais de scolarité plus élevés (et par extension des subventions plus élevées) n'ont probablement qu'un petit effet sur la décision de s'inscrire prise par les étudiants. Stager (1996), par exemple, soutient que même une hausse importante des frais ne suffirait pas à la demande de façon importante. Il suggère que l'augmentation du double des frais d'inscription par rapport au niveau de 1992 n'a réduit le taux de rendement des universités que de 2 ou 3 points de pourcentage comparativement à une moyenne de 6 à 12 pour cent dans le cas du diplôme en Arts de niveau secondaire au Canada à ce moment et que ce changement concernant le rendement n'était pas suffisamment important pour avoir un effet important sur les inscriptions. Laidler (2002) et Rathje et Emery (2002) abondent dans le même sens. Cet argument n'est toutefois pas fondé sur des preuves empiriques concernant la sensibilité des inscriptions aux changements qui se produisent par rapport au taux de rendement moyen, et il ne tient pas compte de ce que représentent les changements de rendement pour les étudiants marginaux, ni du nombre d'étudiants qui pourraient être considérés comme « marginaux ». Seules des preuves empiriques directes peuvent répondre à cette question.

De nombreuses recherches empiriques ont étudié la façon dont le coût direct de l'enseignement postsecondaire influence la décision des étudiants de poursuivre leurs études aux États-Unis. Leslie et Brinkman (1987) ont déjà identifié plus d'une douzaine de recherches portant sur la question. Heller (1997) a ajouté environ une autre douzaine de recherches à ce nombre. Lors de la décennie qui a commencé en 1997, la littérature s'est étendue de la relation entre les frais de scolarité et les inscriptions pour aborder les effets de l'aide financière ciblée vers des groupes particuliers (par ex. : Dynarski, 2002; Kane, 2003; Abraham et Clark 2006). De façon quasi universelle, ces études ont trouvé qu'une réduction des coûts directs de l'enseignement a pour effet d'augmenter le nombre d'inscriptions et que cet effet est relativement important. Le Tableau A1 présente un résumé des résultats des principales études américaines et canadiennes sur cette question. La littérature américaine suggère qu'une réduction de 3 000 \$ des frais de scolarité, ou une augmentation équivalente des subventions aux individus, aura pour effet d'augmenter le nombre des inscriptions aux collèges de 9 %.

Cet effet est sans aucun doute très important, peut-être même irréaliste en ce qui concerne le Canada. Il existe malheureusement peu d'études canadiennes fiables sur la question. Les recherches existantes suggèrent un effet plus modéré, plutôt de l'ordre de six points de pourcentage. Ce qui veut dire qu'une réduction de 3 000 dollars des frais de scolarité par rapport au coût actuel aurait pour effet d'accroître le nombre d'inscriptions d'environ 20 p. 100 chez les 18 - 24 ans et faire monter le taux à 26 p. 100.

La littérature américaine suggère aussi, de même que la littérature canadienne, mais à un moindre degré, que l'effet des frais de scolarité (ou des subventions) sur les inscriptions est plus marqué pour les étudiants dont les revenus sont relativement plus faibles (Kane, 1994; van der Klaauw, 2002; Linsenmeier, *et al.*, (à venir); Carneiro et Heckman, 2002). Les études menées au Canada qui suggèrent un effet similaire incluent Coelli (2005) et Neill (2006). La seule autre étude qui étudie la question à savoir si oui ou non une augmentation disproportionnée des frais de scolarité a pour effet de décourager les étudiants à faible revenu de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire est celle de Christofides, Cirello et Hoy (2001) qui a trouvé que les antécédents familiaux ont peu d'effet. D'autres études menées au Canada ont été soit incapables d'identifier les antécédents familiaux (Johnson and Rahman, 2005), ou encore n'ont pas estimé de façon explicite les réponses aux frais de scolarité (Corak, Lipps et Zhao, 2003).

Il existe toutefois des recherches qui suggèrent que même les individus dont les revenus sont élevés peuvent être très sensibles au prix. Parmi celles-ci, on retrouve l'étude de Dynarski (2000) qui traite du processus Georgia HOPE. Elle a trouvé que la mise en place en Georgie des subventions qui paient les frais de scolarité des universités publiques des étudiants qui ont obtenu une moyenne de B au niveau secondaire augmentent de façon importante le nombre d'inscriptions dans les universités de cet État et que l'effet s'est surtout fait sentir au niveau des Géorgiens dont le revenu est moyens ou élevé. Par contre, Cornwell *et coll.* (2005) ont trouvé que le nombre des inscriptions en Georgie a augmenté de façon importante, et que la hausse a été causée par une réduction du nombre d'étudiants poursuivant leurs études à l'extérieur de l'État. Il n'ont trouvé que très peu d'indications d'une hausse importante en ce qui concerne les Géorgiens récemment diplômés.

Donc, dans l'ensemble, la littérature relative à l'aide financière trouve de façon quasi universelle des hausses importantes en ce qui a trait aux inscriptions en réponse à une hausse de l'aide financière. Elle n'est toutefois pas capable de déterminer de façon satisfaisante si cela est dû à la sensibilité au prix ou à des contraintes relatives au crédit. Carneiro et Heckman (2002), et Cameron et Taber (2002) ont trouvé que la sensibilité au prix est plus forte chez les étudiants issus de milieux relativement désavantagés mais ils avancent aussi qu'on ne peut dire que moins de 8 p. 100 des étudiants éprouvent des contraintes de crédit. Keane et Wolpin (2001) trouvent une réponse excessive similaire par rapport aux frais de scolarité de la part des étudiants issus de familles désavantagées. Dans leur recherche, la majorité des étudiants font face à des contraintes liées au crédit, mais un répit face à ces contraintes n'entraîne pas une hausse du nombre d'inscriptions. Ils avancent que c'est en raison du fait que les étudiants qui sont contraints par le crédit tendent à être capables de financer leurs études en augmentant leurs heures de travail à temps partiel. En conséquence, ces auteurs disent que la seule explication de la hausse du

nombre d'inscriptions lorsque les frais de scolarité sont plus faibles c'est que cela aide à surmonter la barrière du taux de rendement. D'un autre côté, au Canada, Coelli (2005 b) fournit des preuves suggestives à l'effet que les variations à court terme du revenu des parents influencent la décision de s'engager dans des études de niveau postsecondaire, ce qui suggère aussi des contraintes de crédit malgré le système d'aide existant.

La conclusion à tirer des études menées dans ce domaine est que la réduction du prix d'entrée de l'enseignement postsecondaire, soit au moyen d'une réduction des frais de scolarité ou un accroissement des subventions aux étudiants, a eu un effet important sur les inscriptions et qu'il semble que cet effet ait été plus marqué en ce qui a trait aux étudiants issus de familles désavantagées. On ne s'entend pas toutefois sur les raisons de cette situation. Ce pourrait être parce que la réduction du prix a abaissé la barrière du taux de rendement, celle des contraintes de crédit ou encore la barrière due à l'aversion envers l'endettement ou encore une combinaison quelconque de ces trois raisons.

Prêts étudiants subventionnés

Un manque de fonds de courte durée ou l'incapacité d'avoir recours à un capital humain pour obtenir une garantie par nantissement sont reconnus depuis longtemps comme ayant un effet dissuasif par rapport à la décision d'entreprendre des études d'un niveau plus élevé. Le principe est que le marché privé peut ne pas vouloir prêter de l'argent aux individus qui entreprennent des études supérieures de sorte que ceux qui n'ont pas déjà les fonds à leur disposition pourraient être découragés d'entreprendre un investissement profitable autrement. Friedman (1955) était parmi les premiers à proposer un système de prêts étudiants accompagnés de remboursements liés aux revenus pour résoudre ce problème. Les programmes de prêts étudiants universels dont les remboursements qui sont liés aux revenus ont été mis en place dans quelques pays (l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des exceptions notables). Cependant, le Canada comme les États-Unis ont, dès 1960, mis en place des programmes de prêts étudiants gouvernementaux, accessibles aux étudiants considérés comme les plus susceptibles d'avoir à faire face à des contraintes de crédit.

Malgré l'importance attribuée à ces programmes comme éléments du système financier de l'enseignement postsecondaire, il n'existe que peu de preuves empiriques de leurs effets sur la décision de s'inscrire.²⁰ Deux recherches seulement étudient de façon empirique l'effet d'une augmentation de la disponibilité des prêts : une aux États-Unis et l'autre au Canada.²¹ Susan Dynarski (2002) étudie l'effet d'enlever les fonds domestiques des avoirs inclus dans la formule d'aide financière relative au programme d'aide subventionnée de Stafford aux États-Unis a eu un effet sur les inscriptions parmi les enfants de familles propriétaires de leur domicile. Elle a trouvé une hausse importante du nombre d'inscriptions chez les jeunes de ces familles, mais elle a été incapable d'attribuer celle-ci à la hausse de la disponibilité du crédit. Le groupe touché aurait dû bénéficier d'un accès facile au crédit par le biais de prêt sur la valeur de la propriété, de sorte

²⁰ Au Canada comme aux États-Unis, les programmes existaient avant la présence d'enquêtes qui auraient pu aider à identifier les effets de ces programmes.

²¹ Bruce Chapman, de l'*Australian National University*, a entrepris des recherches exhaustives sur les effets d'un programme de prêt dont les remboursements sont liés aux revenus sur les décisions des étudiants face aux études postsecondaires en Australie. Malheureusement, ces études ne sont pas très pertinentes par rapport au système canadien actuel.

qu'une hausse des limites de crédit n'aurait probablement pas entraîné une hausse générale du crédit disponible pour ces étudiants. De plus, l'ampleur des effets n'était pas plus grande que ce à quoi on s'attendait en raison du prix implicite de la subvention sur les prêts et des estimations antérieures relatives à la réponse concernant les inscriptions par rapport aux coûts du collège. Dynarsky ne pouvait pas, en toute confiance, attribuer les effets du changement de politiques à un relâchement des contraintes liées au crédit plutôt qu'à une réduction réelle du coût de l'enseignement collégial.

Neill (2006) étudie la hausse de la limite de prêt en vertu du Programme canadien de prêts étudiants en 1994. Contrairement à Dynarsky, elle a trouvé un effet dû à la hausse du crédit disponible qui est plus grand que ce à quoi on pourrait s'attendre si la totalité des effets était attribuable à la réduction effective du prix.²² Cela suggère l'existence de contraintes de crédit importantes auxquelles les étudiants issus de familles désavantagées doivent faire face. Ces étudiants sont probablement les premiers à avoir été touchés par la hausse de la limite des prêts. Il se peut toutefois que cette étude ait été compromise puisqu'elle ne porte que sur un des épisodes du changement de politiques et qu'elle ne tient pas compte de l'information concernant les détails des changements apportés aux approches provinciales qui étaient apportés au même moment,

Ces études ne sont pas vraiment concluantes, mais, ensemble, elles suggèrent que les programmes de prêts ciblés sont probablement au moins aussi efficaces pour accroître le nombre d'inscriptions à l'enseignement postsecondaire que les subventions ou les baisses de frais de scolarité. Si les contraintes relatives au crédit sont importantes du point de vue empirique, les prêts pourraient constituer une façon plus efficace par rapport au coût pour hausser le nombre d'inscriptions que les subventions, au moins s'ils pouvaient être orientés vers les individus qui, de fait, présentent des contraintes relatives au crédit. C'est pour cette raison que plusieurs commentateurs, incluant l'*IIGR*, tendent à favoriser une expansion des programmes de prêts étudiants plutôt qu'un accroissement des subventions ou une réduction des frais de scolarité comme méthode pour accroître le nombre des inscriptions à l'université. La dernière approche présente également le désavantage de ne pas être ciblée de sorte qu'il est probable que les principaux bénéficiaires soient les étudiants qui auraient été prêts à s'inscrire à l'université malgré le coût substantiellement plus élevé, mais qui bénéficieront d'un gain inattendu en raison du coût moins élevé. Cela dit, en raison du besoin de mettre en place une organisation pour s'occuper du remboursement des prêts, le coût administratif des programmes de prêts étudiants peut être très élevé par rapport à celui des programmes de subventions non ciblés ou des subventions pour les frais de scolarité, ou même par rapport aux subventions ciblées.²³

D'un côté, il n'est pas certain qu'une augmentation du financement des programmes de prêts étudiants par rapport au niveau actuel aura pour effet de hausser les inscriptions. Finie et Laporte (à venir) rapportent que 70 % des récipiendaires de prêts étudiants du programme canadien de

²² Junor et Usher (2004) ont estimé que chaque dollar emprunté sous le PCPE est équivalent à une subvention de 25 à 30 cents, en prenant en compte les programmes de subventions pour les intérêts et ceux de remise de dettes et d'intérêts pour ceux qui sont aux études.

²³ Une des caractéristiques attrayante du programme australien de remboursement de prêt lié au revenu est qu'il sauve des frais administratifs en ayant recours à l'Agence de revenu pour récupérer les remboursements.

prêts disent qu'ils ne seraient pas inscrits à un programme d'études postsecondaires s'ils n'avaient pas reçu un prêt étudiant. De l'autre côté, ils ne trouvent que peu d'individus qui ne se sont pas inscrits parce qu'ils n'ont pas reçu de prêt étudiant. Cela suggère un degré d'efficience des programmes de prêts étudiants au Canada. Si l'on pouvait croire aux résultats, très peu d'individus au Canada seraient découragés d'investir dans des études postsecondaires en raison de contraintes liées au crédit.

Remise de dette

Les programmes canadiens de prêts étudiants permettent typiquement aux étudiants d'emprunter un montant d'argent égal à celui de l'évaluation de leurs besoins, jusqu'à concurrence d'un montant particulier. Il existe toutefois dans plusieurs provinces des programmes de remise de prêt ou de dette. Le premier genre de programme réduit le montant annuel qui doit être remboursé en raison d'un prêt après avoir reçu un diplôme jusqu'à un montant donné. Par exemple, en C.-B. en 2004-2005, un étudiant pouvait recevoir un prêt pouvant atteindre 10 800 dollars durant les 34 semaines d'une année scolaire, mais de ce montant, seulement 8 300 dollars devaient être remboursés.²⁴ En ce qui a trait aux remises de dette, elles sont typiquement accessibles une fois le diplôme obtenu, dans certains cas quand vient le moment de rembourser le prêt, si la dette est suffisamment grande ou qu'il est impossible de la gérer.

Jusqu'à maintenant cette remise n'a été assujettie à aucune condition (incluant la réception d'un diplôme ou la province de résidence). Elle agit en pratique de la même façon qu'une subvention allouée au début du programme d'étude en ce qui concerne la réduction du coût des études. Cependant elle ne contribue que peu à l'allègement des contraintes relatives au crédit au-delà de ce qui est disponible en vertu du programme de prêt original. Elle n'augmente pas non plus les fonds disponibles aux étudiants comparativement aux programmes de prêt.

C'est de cette façon que les bourses de la FCBM sont appliquées dans la plupart des provinces – elles servent à réduire la dette existante et, en conséquence, les remboursements futurs plutôt que d'augmenter les fonds disponibles aux étudiants au moment où ils sont encore aux études. Idéalement, on utiliserait les résultats des études concernant les remises de dette pour tirer des conclusions sur les effets probables du programme de la FCBM. Malheureusement, de telles études n'existent pas. Ceci est en parti dû à l'absence de tels programmes offerts après l'obtention du diplôme aux États-Unis et en partie à la complexité et la dépendance par rapport à un système existant.

Ceci dit, des études ont abordé les effets des subventions en impôts après études sur l'enseignement supérieur aux États-Unis. Long (2004) a trouvé que ces subventions ont eu un plus petit effet sur les inscriptions que les subventions équivalentes reçues au début du programme d'études. Ajoutée au fait que la remise de dette fait peu pour contourner les contraintes relatives au crédit, cela peut suggérer que la remise de dette est probablement la façon la moins efficace d'augmenter le nombre d'inscriptions. En outre, il semble que peu de

²⁴ En 2004/05, en vertu Programme de réduction des prêts de la C.-B. offert en collaboration avec la FCBM, tout prêt étudiant de la C.-B. excédant 34,37 dollars par semaine était annulé à condition que l'étudiant ait complété 60 p. 100 de l'année scolaire avec succès dans le cas des étudiants dans leur quatre premières années de leur programme de premier cycle. La portion du Programme canadien de prêts étudiants comptant pour 7 100 dollars, n'était pas sujette à cette réduction de prêt.

preuves existent pour confirmer que les étudiants sont découragés de poursuivre des études postsecondaires en raison de la peur d'accumuler trop de dettes (Finnie et Laporte, à venir). C'est ce sur quoi est fondée la conclusion de l'*IIGR* indiquant que les effets directs du programme de bourses de la FCBM sont probablement minimes. Ceci étant dit, il s'agit surtout de spéculations et, qui sont fondées sur les avis indiquant que la principale préoccupation des politiques financières relatives à l'enseignement est de réduire les contraintes relatives au crédit.

Certaines études commandées par la FCBM (McElroy, 2004, 2005) suggèrent qu'en fait le programme de la FCBM pourrait avoir eu un effet sur la persévérance des étudiants, ce qui aurait aussi une influence sur la mesure des inscriptions. On traite de ces études dans la section sur la persévérance.

Tableau A1 Sommaire des études antérieures choisies concernant les effets des frais de scolarité sur les inscriptions

Auteurs	Impact de la hausse des frais de scolarité de 1 000 \$ canadiens en 1992	Elasticité	Source de données	Commentaires
<i>Enquêtes É-U</i>				
Leslie & Brinkman (1987)	-3,5	-	Enquête	âgé de 18 à 24 ans
Heller (1997)	-3 to -6	-	Enquête	N'a pas standardisé en fonction des unités/population utilisées.
<i>É-U – variation des frais selon les États/temps</i>				
Kane (1994)	Blancs : -2,5 Noirs : -6,4	-0,09 -0,24	CPS	Jeunes hommes blancs et noirs âgés de 18-19 ans diplômés du niveau secondaire. Les estimations illustrées correspondent à un modèle sans FE des États.
Cameron & Heckman (1999)	Blancs : -3,6 Noirs : -2,2 Hispaniques : -6,0	-0,12 -0,08 -0,20	NLSY	Diplômés du niveau secondaire, contrôle du revenu moyen des familles dans le marché local, frais de scolarité locaux, admissibilité au <i>Pell</i> , Les résultats présentés ici proviennent du Tableau 13c.
Kane (1999)	-3,5	-0,2	NELS	
Card & Lemieux (2001)	18 ans : -1,6 19-21ans H : -0,02 19-21ans F : -1,6	-0,06 -0,02 -0,1	CPS	Mêmes données sur les frais de scolarité que, ÉFE par État et par année, effet marqué pour les femmes et les jeunes âgés de 18 ans seulement.
<i>É-U – aide financière</i>				
Dynarski (2003)	-3	-0,65	NLSY	Effet de retirer les bénéficiaires de la sécurité sociale. Les calculs de l'élasticité sont fondés sur les coûts directs totaux et seraient moindres si seuls les frais de scolarité étaient inclus.
Dynarski (2000)	-3	-0,21	Admin	Impact du <i>Georgia HOPE</i> sur les inscriptions dans les collèges de Georgie
Kane (2003)	-7	-1	Admin	Subventions de la Calpa rapport aux inscriptions pour la 4e année des collèges publics, discontinuité de la régression
<i>É-U – autre</i>				
Keane & Wolpin (2001)	-6,8	-0,62	NLSY	Simulations à partir de modèles structurels sur la décision de s'inscrire chez les jeunes hommes blancs âgés de 18 à 24 ans,
<i>Canada</i>				
Christofides, Cirello & Hoy (2001)	-	-	SCF	Identification des frais encourus pour l'ensemble des provinces et tient compte du temps. Les estimations portent sur les impacts sur les frais des universités pour l'ensemble des inscriptions au niveau post secondaire.
Raymond & Rivard (2004)	-	-	EAJT	Ont terminé les études secondaires entre 1996-1998. Excluent l'Ontario et le

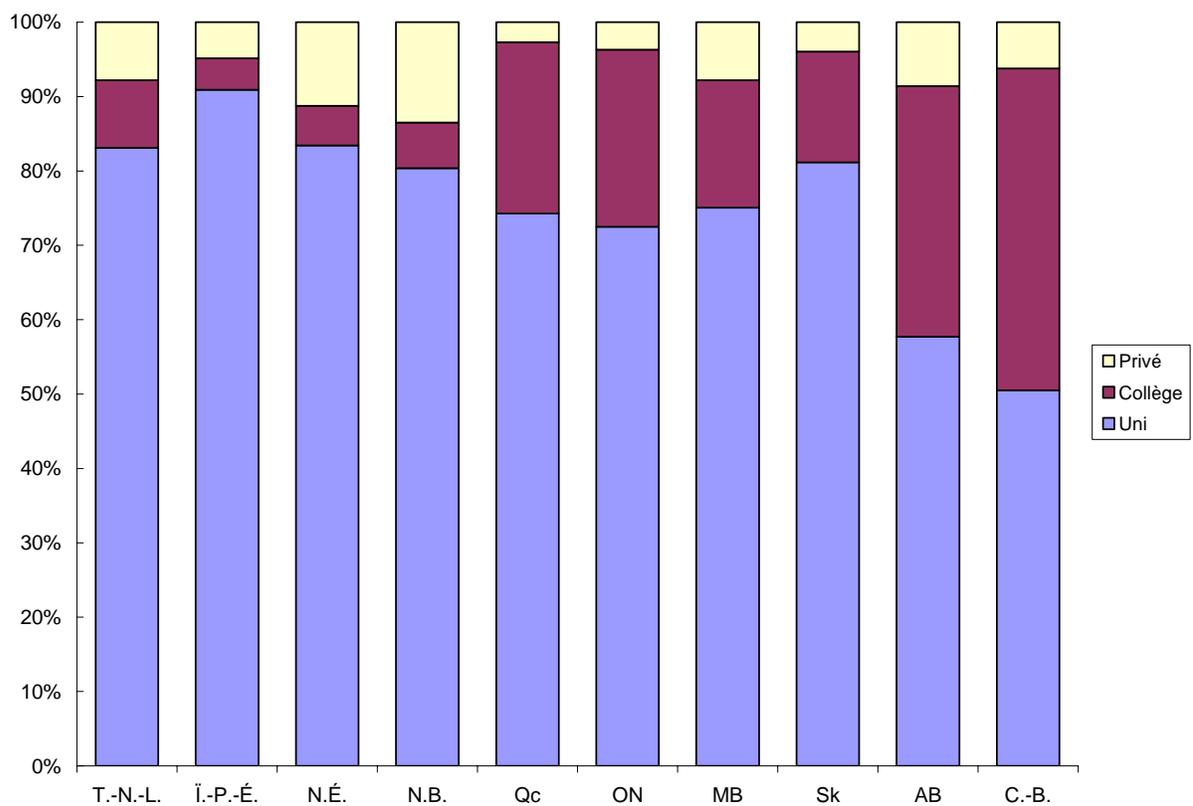
				Québec.
Coelli (2005)	-4.3	-0,41	EPA	Jeunes âgés de 16 ans demeurant au foyer et dans la première année de chaque phase. Effet le plus marqué pour le groupe dont le revenu est le moins élevé
Johnson & Rahman (2005)	-2	-0,26	EPA	1979-2001, dossiers publics, les estimations illustrées ici constituent la réponse la plus importante. Pas d'effet en général.
Fortin (2004)	-1,5	-0,14	Admin	Élasticité entre -0,09 et -0,14
<i>Ontario</i>				
Foot & Pervin (1983)	U/G : -1 P/G : -2		Admin	Agrégé. Tous les 20-24 ans, Taux d'inscription agrégés, décennies 1960 et 1970. N'inclut pas les frais directement.
Michael (1999)	FT : +0.2 PT : -0,4	0,05 -0,21	Admin	Par année d'université. Tous les jeunes âgés de 18-24 ans, par université.
Mueller & Rockerbie (2002)	-	-0,27	COU donnée	Par année d'université. Estimations de l'élasticité des prix des demandes (pas des inscriptions). Une baisse des frais de 10 % entraîne une hausse des inscriptions de l'ordre de 1,5 à 5,9 %

Source: Neill (2006)

Tableau A2. Description des principaux ensembles de données utilisés pour le calcul des statistiques sur les inscriptions

Sources de données	Variables identifiant le statut des inscriptions	Variables identifiant le statut socio-économique
Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAÉ)	Nombre d'étudiants par université et statut plein-temps/temps partiel. Pas d'information récente sur les inscriptions au collège, Proviennent des données administratives des universités	Aucune – les données ne sont pas disponibles au niveau des individus
Enquête sur la population active (EPA) Dossiers publics	Couramment inscrits dans une institution d'enseignement, Genre d'institution d'enseignement, Plein temps/temps partiel, âge ; 17 – 24 ans	Aucune – les données sont disponibles au niveau des individus mais ne le sont pas au niveau des familles
Enquête sur la population active (EPA) Dossiers principaux	Couramment inscrits dans une institution d'enseignement; Genre d'institution d'enseignement, Plein temps/temps partiel, âge ; 18 – 24 ans	Pour les enfants qui habitent normalement avec leurs parents : Scolarité des parents Statut des parents face au marché du travail Genre de famille Genre d'emploi des parents Genre d'industrie dans lequel les parents travaillent Région de la résidence
Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) Dossiers principaux	Inscrits dans une institution d'enseignement au cours de l'année précédente; Genre d'institution d'enseignement, Plein temps/temps partiel	Pour les enfants dont on peut trouver les parents : Scolarité des parents Statut des parents face au marché du travail Genre de famille Genre d'emploi des parents Genre d'industrie dans lequel les parents travaillent Région de la résidence Revenu des parents
Données administratives longitudinales (DAL) (liées aux données du Programme canadien de prêts étudiants)	Crédit d'impôts pour fin d'études réclamés au cours de l'année précédente; Valeur du crédit d'impôt utilisée pour séparer les étudiants à plein temps de ceux à temps partiel permet aussi d'identifier les bénéficiaires de prêt et la valeur des prêts reçus	Pour les enfants qui ne peuvent pas être liés aux données sur l'impôt des parents : Revenu des parents Les besoins financiers peuvent aussi être évalués en utilisant le montant du prêt reçu. N'inclut pas le Québec.

Figure A1. Pourcentage de récipiendaires de la bourse de la FCBM, par genre d'institution, 2005



Source : Rapport annuel de la FCBM, 2005

Annexe B. Pourquoi effectuer une évaluation lorsqu'une évaluation idéale est impossible?

La conclusion principale de cette recherche est qu'il est impossible d'évaluer le programme de bourses de la FCBM en utilisant les données disponibles. Ceci peut probablement être perçu comme un résultat insatisfaisant, en ce sens qu'il peut être préoccupant de voir que l'on dépense des montants importants pour un programme de l'ampleur de la FCBM sans pour autant avoir une chance d'être capable d'évaluer ses effets. Ceci n'est malheureusement pas dû au fait de ne pas avoir accès aux séries de données nécessaires mais plutôt à la façon choisie pour mettre en place le programme lui-même, comme nous le soutenons plus haut.

Bien sûr, plusieurs politiques gouvernementales ne peuvent pas être évaluées de manière sérieuse et de façon idéale – on peut en dire autant, par exemple, du Programme canadien de prêts étudiants. Il n'en est pas moins pour autant utile de revoir les arguments économiques relatifs à ce que devraient être les effets des bourses, en se basant sur les théories économiques et les études antérieures concernant des approches similaires. Cela peut amener des pistes de réflexion relativement à l'efficacité d'une approche même lorsqu'une évaluation économétrique formelle est impossible. Dans le cas de la FCBM, il existe de bonnes raisons de croire que l'ensemble des effets directs sur le nombre d'inscriptions est probablement faible, comme le soutient l'*IIGR* (2003). Par contre, il demeure utile d'explorer la possibilité qu'il y ait quelques effets. En conséquence, cette recherche examine s'il existe une raison quelconque de penser qu'il y a eu une hausse des taux d'inscription et de persévérance au moment où les bourses de la FCBM ont été mises en place.

Il faut également noter que le gouvernement pourrait avoir besoin d'essayer d'évaluer des programmes même lorsque cela semble impossible et plutôt inutile du point de vue des économistes académiques et des analystes politiques. La demande de proposition (DDP) relative à ce travail a clairement établi que les difficultés associées à une évaluation formelle étaient bien connues, et était plutôt concentrée sur la description des tendances récentes. Les sections de la DDP traitant des objectifs et de la portée du travail sont reproduites ci-après :

Purpose of the Work

The final anticipated deliverable will be a report measuring access to PSE through enrolment and participation statistics over the academic years of 1996-97 or earlier to the latest year possible. These statistics and trends should be produced at the provincial level, Canada total and by various socio-economic indicators as determined through data availability and consultation with CSLP analyst. All statistics should, where possible, be examined using, at minimum, the Survey of Labour Income Dynamics (SLID), the Labour Force Survey (LFS), and the linkage of the Longitudinal Administrative Data (LAD) to the Canada Student Loans Program data. A summary of existing literature on these statistics and trends should also be done.

Scope of the Work

The supplier, in consultation with the project authority will:

1. Develop a summary of current research on access to Post Secondary Education (PSE);

2. Research using use existing survey and administrative data (including but not limited to the Survey of Labour Income Dynamics, the Labour Force Survey, and the linkage of LAD to CSLP administrative data) which can fill in research gaps in access to PSE;
3. Develop methodology to measure trends in access to PSE, by various socio-economic factors, using at least SLID, LFS and LAD;
4. Develop methodology to examine/quantify whether there is a measurable shift in these trends after January 2000 (i.e., the first disbursement of CMSF's bursaries), and to examine/quantify whether this shift in trend can be related to the CMSF and/or other events, using at least SLID, LFS and LAD;
5. Develop methodology to examine/quantify the questions as to the CMSF's bursaries has impacted on the equity and fairness of access or other indicators by various socio-economic factors, using at least SLID, LFS and LAD;
6. Execute the analysis using the methodology developed; and,
7. Write a report describing the trends and measurable shift in trends in access to PSE at the aggregate level and by various socio-economic factors, including low-income, age group.

Références

- Abraham, K. G., et Clark, M. A. (2006). Financial aid and students' college decisions: Evidence from the district of Columbia tuition assistance grant program, *Journal of Human Resources*, 41(3), pp 578-610.
- Bettinger, E. (2004). *How financial aid affects persistence*, NBER Working Paper No. 10242. MA: NBER.
- Bushnik, T. (2003). Étudier, travailler et décrocher : relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire, (81-595-MIF2003004 ed.). Ottawa: Statistique Canada.
- Cameron, S., & Heckman, J. (2001). The dynamics of educational attainment for blacks, hispanics and whites. *Journal of Political Economy*, 109(3), pp 455-499.
- Cameron, S., et Taber, C. R. (2001). Estimation of educational borrowing constraints using returns to schooling. *Journal of Political Economy*, 112(1), pp 132-182.
- Card, D., et Lemieux, T. (2001). Dropout and enrollment trends in the post-war period: What went wrong in the 1970s? Dans J. Gruber (Ed.), *Risky behaviour among youths* (pp. 439-482). Chicago: University of Chicago Press.
- Christofides, L., Cirello, J., & Hoy, M. (2001). Family income and post-secondary education in Canada. *Canadian Journal of Higher Education*, 31(1), 177-208.
- Coelli, M. (2005a). *Parental income shocks and the education attendance of youth*. Mimeo, Melbourne: University of Melbourne.
- Coelli, M. (2005b). *Tuition, rationing and equality of access to post-secondary education*. Melbourne: University of Melbourne.
- Corak, M., Lipps, G., et Zhao, J. (2003). Revenu familial et participation aux études postsecondaires, Ottawa: Statistique Canada.
- Cornwell, C., Mustard, D., et Sridhar, D. (2006). The enrollment effects of merit-based financial aid: Evidence from Georgia's HOPE scholarship. *Journal of Labor Economics*, 24(4), pp 761-786.
- DesJardins, S., Ahlburg, D., et McCall, B. (1999). An event history model of student departure. *Economics of Education Review*, 18, pp 375-390.
- Drolet, M. (2005). *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?* Direction des études analytiques : documents de recherche (11F0019MIF - No. 243). Ottawa: Statistique Canada.
- Dynarski, S. (2000). Hope for whom? Financial aid for the middle class and its impact on college attendance. *National Tax Journal*, 53(3), pp 629-661.

- Dynarski, S. (2002a). The behavioural and distributional implications of aid for college. *American Economic Review*, 92(2), pp 279-285.
- Dynarski, S. (2002b). *Loans, liquidity and schooling decisions*. Document non publié, Harvard University: Chicago
- Dynarski, S. (2003). Does aid matter? Measuring the effect of student aid on college attendance and completion. *American Economic Review*, 93(1), pp 279-288.
- Ehrenberg, R. G., et Sherman, D. R. (1987). Employment while in college, academic achievement and post-college outcomes. *Journal of Human Resources*, 32(1), pp 1-23.
- Ferrer, A., et Riddell, C. (2002). The role of credentials in the Canadian labour market. *Canadian Journal of Economics*, 35(4), pp 879-905.
- Finnie, R., et Laporte, C. (à paraître). *Lending opportunity: Student loans and access to post-secondary education*. Statistique Canada: Direction des études analytiques : document de recherche 9.
- Finnie, R., Usher, A., et Vossensteyn, H. (2005). Meeting the need: A new architecture for Canada's student financial aid system. dans C. Beach, R. Boadway & M. McInnis (Eds.), *Higher education in Canada*. Montreal: McGill-Queens University Press.
- Foot, D., et Pervin, B. (1983). The determinants of post-secondary enrollment rates in Ontario. *Canadian Journal of Higher Education*, 13(3), pp 1-22.
- Fortin, N. (2004). Rising tuition and supply constraints: Explaining Canada-US differences in university enrollment rates. dans C. Beach, R. Boadway & R. McInnis (Eds.), *Higher education in Canada* (pp. 369-413). Montreal: John Deutsch Institute and McGill-Queens' University Press.
- Frenette, M. (2005). L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels. Direction des études analytiques : document de recherche et d'analyse. Ottawa: Statistique Canada.
- Frenette, M. (2007). Pourquoi les jeunes provenant de familles à faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université ? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières. Direction des études analytiques : document de recherche et d'analyse, Ottawa, Statistique Canada.
- Friedman, M. (1955). The role of government in education. dans R. A. Solo (Ed.), *Economics and the public interest* (pp. 123-144). New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
- Heller, D. (1997). Student price response in higher education: An update to Leslie and Brinkman. *Journal of Higher Education*, 68(6), pp 624-659.
- HRDC. (1997). Évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants, rapport final, Ottawa, RHDC.

- Institute for Intergovernmental Relations. (2003). *Canada Millennium Scholarship Foundation: evaluation of the foundation's performance, 1988-2002*. Montreal, Quebec: Canada Millennium Scholarship Foundation.
- Johnson, D., et Rahman, F. (2005). The role of economic factors, including the level of tuition, in individual university participation decisions in Canada. *Canadian Journal of Higher Education*, 35(3), pp.101-127.
- Junor, S., & Usher, A. (2004). *The price of knowledge*. Montreal: Canada Millennium Scholarship Foundation.
- Kane, T. (1994). College entry by blacks since 1970: The role of college costs, family background, and the returns to education. *Journal of Political Economy*, 102(5), 878-911.
- Kane, T. (2003). A quasi-experimental estimate of the impact of financial aid on college-going. *NBER Working Paper, 9703*. NBER
- Keane, M., & Wolpin, K. (2001). The effect of parental transfers and borrowing constraints on educational attainment. *International Economic Review*, 42(4), 1051-1103.
- Laidler, D. E. W. (2002). Introduction. *Renovating the ivory tower: Canadian universities and the knowledge economy*. Toronto: C.D. Howe Institute.
- Lavallée, L., & Backus, J. (2007). *Impact of Canada Millennium Scholarship Foundation bursaries on postsecondary education persistence, completion and debt levels*. mimeo: Report Prepared for HRSD.
- Leslie, L., et Brinkman, P. (1987). Student price response in higher education. *Journal of Higher Education*, 58, pp 181-204.
- Lin, L., et Situ, J. (2006). *Post secondary education and students' financial choices: 1995 and 2000*. Ottawa: HRSCD.
- Linsensmeier, D., Rosen, H., et Rowse, C. (forthcoming). Financial aid packages and college enrollment decisions: An econometric case study. *Review of Economics and Statistics*,
- Long, B. T. (2004). The impact of federal tax credits for higher education expenses. In C. M. Hoxby (Ed.), *College choices: The economics of which college, when college, and how to pay for it*. Chicago: University of Chicago Press and NBER.
- McElroy, L. (2004). *The millennium scholarship bursary in British Columbia: Exploring its impact. technical report*. Montreal: Canada Millennium Scholarship Foundation.
- McElroy, L. (2005). *The Millennium Foundation bursary in Manitoba: Exploring its impact*. Montreal: Canada Millennium Scholarship Foundation.
- Mueller, R., et Rockerbie, D. (2002). *But where's the closest pub? determining demand for university education in Ontario*. Alberta: University of Lethbridge Working Paper.

- Neill, C. (2006). *Higher education policy, education outcomes and credit constraints*. Ph.D. Thesis, University of Toronto: Toronto.
- Neill, C. (2007). *Canada's tuition and education tax credits*. Montreal: Canada Millennium Scholarship Foundation.
- Parent, D. (2002). *The causal effect of high school employment on educational attainment in Canada*. Montreal: CIRANO.
- Rahman, A., Situ, J., & Jimmo, V. (2005). *Participation aux études postsecondaires : resultants de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (81-595-MIF - No. 036 ed.)*. Ottawa: Statistique Canada.
- Rathje, K. A., & Emery, J. C. H. (2002). Returns to university education in Canada using new estimates of program costs. dans D. Laidler ed (Ed.), *Renovating the ivory tower: Canadian universities and the knowledge economy* (pp. 241-264). Policy Study 37. Toronto: C. D. Howe Institute.
- Raymond, M., & Rivard, M. (2004). *Have tuition hikes in the late 1990s undermined access to post-secondary education in Canada?*. Ottawa: Ministère des Finances, Canada.
- Stager, D. (1996). Returns to investment in Ontario university education, 1960-1990, and implications for tuition fee policy. *La Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 26(2), pp 1-22.
- Usher, A. (2004a). *Are the poor needy? are the needy poor? the distribution of loans and grants by family income quartile in Canada*. Toronto, ON: Educational Policy Institute.
- Usher, A. (2004b). *Who gets what? the distribution of government subsidies for post-secondary education in Canada*. Toronto, ON: Educational Policy Institute.
- Usher, A. (2005a). *A little knowledge is a dangerous thing: How perceptions of costs and benefits affect access to education*. Toronto, ON: Educational Policy Institute.
- Usher, A. (2005b). *Much ado about a very small idea: Straight talk on income-contingent loans*. Toronto, ON: Educational Policy Institute.
- Usher, A. (2006). *Beyond the sticker price - A closer look at Canadian tuition fees*. Toronto, ON: Educational Policy Institute.
- van der Klaauw, W. (2003). Estimating the effect of financial aid offers on college enrollment: A regression discontinuity approach. *International Economic Review*, 43(4), 1249-1287.



Commentaires sur le rapport de Christine Neill

L'auteure soutient qu'étant donné les données auxquelles elle avait accès, il n'était pas possible de réaliser une « évaluation formelle » (du programme des bourses du millénaire) menant à des résultats fiables et que les conclusions de son étude sont « au mieux à confirmer ». Elle note qu'en ce qui concerne la question de la persévérance, il est préférable de se fier à des évaluations comme celle menée par Lori McElroy ou par l'étude « MESA » sur les impacts des bourses d'accès. En d'autres mots, il est préférable de se fier aux résultats des recherches menées par le programme de recherche de la Fondation. Le document avance également que les inscriptions au niveau postsecondaire ont augmenté depuis l'an 2000, l'année où on a mis en place le programme des bourses du millénaire.

Lorsqu'elle discute de l'efficacité des bourses, l'auteure reprend les arguments théoriques du rapport de 2003 de IIGR voulant que les bourses qui réduisent la dette des étudiants ont probablement un impact négligeable sur les étudiants. Cet argument remet en question, entre autres choses, la décision de 2004 du PCPE de mettre en place les bourses d'accès du Canada, et il est contraire aux positions des gouvernements fédéral et provinciaux et des groupes d'étudiants. La discussion sur l'efficacité relative de l'aide financière est toutefois affaiblie en raison de la confusion de l'auteure par rapport aux différents types de subventions. L'auteure fait d'abord une distinction entre les bourses visant à répondre aux besoins non comblés et la remise de dette. Il ne s'agit pas toutefois des deux seules formes d'aide non remboursable. Il y a aussi les bourses qui sont attribuées au lieu des prêts. L'auteure fait par la suite allusion à ce type d'aide en utilisant des termes comme « subventions directes », « subventions immédiates », « subventions en espèces » et « subventions de deuxième année », mais elle ne réussit pas à élaborer et à fonder son analyse sur une typologie cohérente. Cela est important : la littérature qu'elle examine pour appuyer l'efficacité des subventions fait référence autant aux subventions qui remplacent les prêts qu'à celles qui satisfont aux besoins non comblés, un fait que l'auteure ne prend pas totalement en compte. Étant donné l'importance des bourses visant à réduire les dettes, dans les programmes fédéraux et provinciaux, il aurait été préférable pour le PCPE de demander que le document soit revu pour y enlever cette confusion. Il arrive également que l'auteure confonde les économies faites par les provinces grâce à la réduction des prêts aux étudiants engendrée par les bourses du millénaire avec le « déplacement », surestimant ainsi l'échelle et les conséquences de ce dernier phénomène.